

# REGARDS SUR LES JEUNES EN PROVENCE-ALPES- CÔTE D'AZUR



**dros**

DISPOSITIF RÉGIONAL  
D'OBSERVATION SOCIALE  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



PRÉFET DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES  
CÔTE-D'AZUR



Région  
Provence-  
Alpes  
Côte d'Azur



Janvier 2014



# Remerciements

Ce travail a été coordonné par le Dispositif régional d'observation sociale (DROS) et par le Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR). Les partenaires régionaux rédacteurs des planches sont :

- L'Académie d'Aix-Marseille (DAAC et SAIO)
- L'Académie de Nice (SAIO)
- La Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse (DIRPJJ) Sud-Est
- La Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)
- La Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)
- La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- La Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)
- L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
- L'Observatoire régional des métiers (ORM)
- L'Observatoire régional de la santé (ORS)

Ce travail a été suivi par le comité technique du Dros composé de Raymond Capello et Martine Claret (Conseil régional), Léopold Carbonnel (DRJSCS), Jacques Roux, Bernadette Melmont, Carole Toutalian et Julie Bertrand (Dros).

De nombreuses personnes ont également contribué à la réalisation de cet ouvrage (comité de suivi, comité de lecture ou rédaction des planches) :

- Eric Brundu, Laurence Patti (Académies d'Aix-Marseille et de Nice)
- Thierry Moallic (ADIL)
- Aurélie Soulier (AGAM)
- Jean Chappellet (CAF13)
- Laurence Diederichs-Diop (CCAS Ville de Marseille)
- Françoise Lorcerie (CNRS)
- Caroline Bronsard, Leïla Dagnet, Emmanuelle Domrault, Brigitte Frattini, Jean-François Garnier, Alain Giraud, Isabelle Martin-Prevel, Jean-Pierre Massiera, Virginie Pouge (Conseil Régional)
- Véronique Simonin (DDCS Vaucluse)
- Nadine Jourdan, Guillaume Nieuwjaer (DRAAF)
- Françoise Bartissol, Christophe Ernoul, Isabelle Milliès (DRAC)
- Colette Grazzini, Joëlle Vialatte (DREAL)
- Sandra Fall, Patrick Kohler, Léo Lebrun, Ilham Maatalla, Jacques Pruvost, Georges Sylvestre (DRJSCS)
- Chrystel Filosa-Bianchi, Stéphanie Tomaselli (DROS)
- Olivier Biau (INSEE)
- Lydie Chaintreuil, Céline Gasquet, Somoudom Inthavong, Séverine Landrier (ORM)
- Aurélien Lecina, François Lefebvre (SGAR)



**DIRECCTE  
DRAAF  
DREAL  
DRJSCS  
DIRPJJ**



Dispositif Régional d'Observation Sociale - 15 rue Malaval - 13002 Marseille

Tél : 04 91 05 53 61 - Fax : 04 91 05 53 53

E-mail : [dros.cafmarseille@caf.cnafmail.fr](mailto:dros.cafmarseille@caf.cnafmail.fr)

[www.dros-paca.org](http://www.dros-paca.org)

Directeur de publication : Jean-Pierre Soureillat

Rédacteur en chef : Julie Bertrand

ISBN : 978-2-11-138627-3

Remerciements	page 3
Introduction	page 6
791 000 jeunes en transition vers l'âge adulte	page 10
 <i>Éducation / Formation</i>	
Prévention et lutte contre le décrochage scolaire : une priorité pour les académies	page 12
Un étudiant sur deux habite chez ses parents	page 16
La formation professionnelle : un outil pour sécuriser les parcours	page 18
59 000 jeunes en situation préoccupante face à l'écrit	page 22
Éducation artistique et culturelle : une politique volontariste de mutualisation et de partenariat	page 24
 <i>Accès à l'emploi et à l'autonomie</i>	
La demande d'emploi progresse moins vite pour les jeunes depuis 2010	page 28
4 000 jeunes dirigeants d'exploitations agricoles	page 32
Les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes d'origine étrangère	page 36
Les jeunes sont les principaux usagers des transports collectifs	page 38

Près d'un jeune sur cinq est pauvre page 40

Près de 170 000 jeunes ont recours à des prestations Caf page 44

Un accès à l'autonomie résidentielle plus difficile pour les jeunes page 48

### *Citoyenneté, engagement, qualité de vie*

Face à une délinquance des mineurs élevée, un taux de réponse pénale en hausse page 52

Des comportements et des indicateurs de santé préoccupants : un besoin de réponses adaptées page 56

Des pratiques sportives encadrées spécifiques et inégalement réparties sur le territoire page 60

Près de 1 200 jeunes s'engagent pour la collectivité dans le cadre du service civique page 64

En 2012, près de 3 000 jeunes ont bénéficié du programme de mobilité internationale « Jeunesse en action » page 68

Glossaire page 72

Sigles page 78

#### **Guide de lecture du texte**

[1] Renvoi aux différents graphiques et cartes de la planche

(1) Renvoi bibliographique

Allocataires Définition dans le glossaire (pp. 72-77)

## Objectifs et champ de l'analyse

Qui sont les jeunes en Provence-Alpes-Côte d'Azur aujourd'hui ? La jeunesse est-elle « l'âge de tous les possibles », ou au contraire une partie de la vie assimilable à un « parcours du combattant » ? Peut-on parler d'une jeunesse, catégorie d'âge homogène, ou au contraire existe-t-il une fracture sociale entre des jeunesses ?

A l'initiative de la préfecture de région, et en partenariat avec le conseil régional, ce sont ces interrogations que les différents contributeurs rassemblés par le dispositif régional d'observation sociale (Dros) se sont posées, sans naturellement prétendre y répondre exhaustivement.

Plus qu'un « portrait de la jeunesse », cette étude constitue autant de « regards » sur les « jeunesses », tant leurs caractéristiques, leurs trajectoires, leurs problématiques sont diverses au sein des territoires de la région.

L'ambition de ce document est double : tout d'abord recueillir dans une même publication les dernières données disponibles ; d'autre part disposer d'une vision globale et dynamique de la situation socio-économique des jeunes, de leurs comportements, des difficultés que cette catégorie de la population doit affronter et des atouts qui sont les siens.

Il n'existe pas de définition unique de la jeunesse, présentant des bornes d'âges d'entrée et de sortie formelles et non discutables.

Dans cette étude, un choix - arbitraire - a du être fait, et la tranche d'âge des 16 à 29 ans a été choisie, marquant notamment la fin de la période d'obligation scolaire et la période d'accès des jeunes à l'autonomie économique et sociale (accès au logement, à l'emploi,

etc.). Cette approche par âge a été prise en compte chaque fois que les éléments statistiques à disposition le permettaient, bien que la diversité des sources utilisées n'ait pas toujours permis de s'y conformer.

Ce panorama, rendu possible par la mobilisation des différents services statistiques publics, des observatoires et centres de ressources spécialisés de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ne vise pas l'exhaustivité mais fournit plutôt des focus sur des périodes charnières. Trois grands domaines ont ainsi été explorés : l'accès à la qualification, l'accès à l'emploi et à l'autonomie, enfin la citoyenneté et la qualité de vie.

## Les jeunes : de qui, de quoi parle-t-on ?

La jeunesse n'est pas un âge naturel, c'est une construction sociale et politique récente qui résulte de l'évolution historique, culturelle et institutionnelle. Elle dépend étroitement de l'organisation de la société qui en détermine les critères, de nos représentations et du regard que l'on porte sur elle.

C'est une catégorie de la population par essence fluctuante. La notion de jeunesse ne peut être déterminée à partir d'une seule tranche d'âge, dès lors qu'elle est instable et varie d'une génération à l'autre. Les approches sociologiques de la jeunesse, sont apparues avec les travaux du sociologue américain Talcott Parsons, au début des années 1940. Elles coïncident avec la massification de la scolarisation qui constitue toute une classe d'âge en un nouveau groupe social. La jeunesse a tout d'abord été essentiellement analysée comme une sous-culture spécifique, isolée du reste de la société (Edgard Morin). Puis, de nombreux sociologues ont envisagé la jeunesse comme un passage entre d'autres âges de la vie.

La jeunesse constitue en effet un moment de passage entre l'enfance et l'âge adulte, un « nouvel âge de la vie » (Olivier Galland). C'est une transition existentielle à la fois sur le plan résidentiel, économique, affectif. De nos jours, on distingue à cet égard trois grandes évolutions :

- un report des bornes d'âge qui définissent l'enfance, l'adolescence et l'âge adulte avec une entrée plus tardive dans ce dernier en raison principalement de la prolongation de la scolarité ;
- une déconnexion entre les composantes résidentielle, économique et affective ;
- un accès plus difficile à certaines étapes concourant à l'autonomie qui se traduit par un allongement de cette période de vie.

La jeunesse se caractérise également par une grande diversité de situations, du lycéen au jeune actif occupé. Il y a trente cinq ans, Pierre Bourdieu, dans un entretien célèbre<sup>1</sup>, alertait sur la diversité des situations que tend à homogénéiser, en les regroupant sous un même nom, la notion de « jeunesse » : « c'est par un abus de langage formidable, que l'on peut subsumer sous le même concept des univers sociaux qui n'ont pratiquement rien de commun ».

Enfin, les conditions sociales d'accès à l'autonomie sont également dépendantes des cultures politiques et systèmes d'État-Providence.

Cécile Van De Velde<sup>2</sup>, qui a comparé la situation des 18-30 ans entre différents pays européens, montre que la France a plusieurs caractéristiques spécifiques :

- le caractère très déterminant pour la trajectoire professionnelle de la formation initiale et du diplôme ;

- une insertion professionnelle complexe notamment pour les jeunes faiblement qualifiés, avec un « droit d'entrée » élevé dans un marché du travail décrit comme segmenté, se traduisant par un taux de chômage des jeunes parmi les plus élevés d'Europe ;

- un système de protection sociale « familialiste » qui attribue des aides aux familles plus qu'aux jeunes ;

- une pauvreté relative des jeunes, induisant des difficultés en termes d'accès au logement ou d'accès aux soins ;

- des phénomènes de discriminations et de stigmatisations de certaines catégories de jeunes, notamment ceux issus des quartiers défavorisés.

Dans ce contexte national et européen, comment se situent les jeunes en Provence-Alpes-Côte d'Azur ?

### Les jeunes en Provence-Alpes-Côte d'Azur : faits marquants

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur abrite en 2010, près de 800 000 jeunes âgés de 16 à 29 ans. Ils sont un peu moins présents dans la population régionale qu'en moyenne nationale, mais leur nombre a diminué moins rapidement au cours des vingt dernières années qu'en France.

29 % des 15-29 ans de la région ont acquis un diplôme de l'enseignement supérieur alors que 24 % des jeunes de cette classe d'âge sont sans qualification et connaissent des difficultés d'insertion plus importantes. La plupart des bacheliers poursuivent leurs études dans la même aire urbaine que celle où ils résident grâce à la diversité de l'offre de formation dans les grandes aires urbaines de la région. Par ailleurs, dans la région, 5 % des jeunes sont en situation d'illettrisme et entre 2012 et 2013, près de 14 000 jeunes ont été identifiés comme décrocheurs, dont la majorité étaient scolarisés dans un lycée professionnel. Enfin, en 2012, 3 % des jeunes âgés de 10 à 19 ans ont commis un ou

<sup>1</sup> « La « jeunesse » n'est qu'un mot ». Entretien avec Anne-Marie Métaillé, paru dans *Les jeunes et le premier emploi*, Paris, Association des Ages, 1978, pp. 520-530. Repris in *Questions de sociologie*, Éditions de Minuit, 1984. Ed. 1992 pp.143-154.

<sup>2</sup> *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, PUF 2008.

plusieurs délits. Face à une délinquance des mineurs élevée, le taux de réponse pénale ces dernières années est en hausse en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Au regard des jeunes des autres régions, les jeunes de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont moins souvent en emploi et davantage touchés par le chômage. En 2010, un jeune sur dix est au chômage en Provence-Alpes-Côte d'Azur et un demandeur d'emploi sur six est un jeune de moins de 25 ans. Mais depuis le début de la crise, le nombre de jeunes demandeurs d'emploi a augmenté moins vite que celui des plus âgés. Dans la région, près de 19 % des jeunes de 16 à 29 ans ne sont ni en emploi, ni en formation, et sont considérés comme « mal insérés ».

C'est dans ce contexte économique et social que 21 % des jeunes de 16 à 29 ans de la région ont recours à au moins une prestation sociale et/ou familiale versée par les Caisses d'allocations familiales, soit près de 170 000 jeunes en 2012. Ils perçoivent en majorité des aides au logement. Leurs ressources mensuelles s'établissent à 894 €<sup>3</sup>.

L'accès au logement constitue pour les jeunes une étape clé vers l'accès à l'autonomie. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans un marché immobilier tendu, le nombre de jeunes susceptibles d'être dans une situation problématique en matière de logement est estimé à 100 000.

En matière de santé, les comportements et les indicateurs sont préoccupants : en 2011, chez les jeunes de 17 ans, l'usage régulier de cannabis était plus fréquent en Provence-Alpes-Côte d'Azur qu'en France et parmi les jeunes de 15-25 ans de la région, 12 % ont présenté un épisode dépressif caractérisé en 2010 (8 % en France).

Au-delà des difficultés qu'elle rencontre, la jeunesse peut constituer un atout important en termes de potentiel de développement économique, de créativité et de capacité d'innovation.

Dans la région, près de 500 structures ou services culturels sont partenaires de l'État afin de faire connaître aux jeunes le patrimoine artistique et culturel particulièrement dense et diversifié de la région. Ainsi en 2012-2013, plus de 205 000 élèves du secondaire de l'Académie d'Aix-Marseille (dont 70 % relevant des publics scolaires prioritaires) ont été impliqués dans des dispositifs culturels en partenariat.

Par ailleurs, près de 200 000 licences sportives ont été délivrées aux jeunes de 15-29 ans dans la région. La pratique sportive de ces jeunes est élevée au regard du nombre de licences déclarées par les fédérations sportives françaises, mais le niveau d'engagement varie selon le type de fédération et selon les territoires.

Dans la région, les jeunes peuvent également bénéficier d'une aide à la mobilité internationale au travers du programme « Jeunesse en action », entré en vigueur en 2007. En 2012, 3 042 jeunes européens ont participé au programme dans la région, positionnant celle-ci parmi les régions les plus actives à l'échelle française. Enfin, le service civique, entré en vigueur en 2010, a permis depuis sa création à près de 3 900 jeunes de la région d'effectuer une mission d'intérêt général, notamment dans le secteur de la solidarité.

Les différentes planches rassemblées ici permettent de dresser un premier diagnostic sur la situation des jeunes en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cet état des lieux a pour ambition de servir de support au débat public et à la construction de politiques publiques concertées, et de susciter également des études et analyses complémentaires sur des aspects qui n'ont pas pu être traités : il en est

---

<sup>3</sup> Montant médian des ressources déclarées par les jeunes à leur Caf.

ainsi par exemple de la création d'entreprises  
par les jeunes, des pratiques culturelles ou

des usages du numérique.  
Nous vous souhaitons une bonne lecture !

*En 2010, 791 000 jeunes de 16 à 29 ans habitent en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ils sont un peu moins présents dans la population qu'en moyenne nationale, mais leur nombre a baissé moins rapidement au cours des vingt dernières années.*

*En transition vers l'âge adulte, la jeunesse se caractérise par une grande diversité de situations, du lycéen au jeune actif en emploi. Or, tant au niveau de l'emploi que du logement, les jeunes de Paca paraissent moins bien lotis que ceux des autres régions.*

*Ils sont moins souvent en emploi et davantage touchés par le chômage. Lorsqu'ils ont un emploi, ils sont en situation plus précaire et moins diplômés. En outre, les jeunes sortis sans diplôme du système scolaire sont plus nombreux.*

*Enfin, les jeunes de la région habitent plus souvent chez leurs parents.*

En 2010, 791 000 jeunes de 16 à 29 ans vivent en Paca, ce qui place la région au 3<sup>ème</sup> rang en termes d'effectifs. Ces jeunes sont un peu moins présents dans la population régionale qu'en moyenne nationale (16 % contre 17 %). Au niveau infra-régional, des disparités existent [1]. Au cours des vingt dernières années, le nombre de jeunes a diminué en Paca (46 300 jeunes de moins en 2010 qu'en 1990). Cette baisse, également observée dans la plupart des régions, est deux fois moins marquée en Paca qu'en France métropolitaine (- 6 % contre - 13 %). Le département des Bouches-du-Rhône est celui qui abrite le plus de jeunes en Paca (18 %). À l'opposé, les jeunes sont moins présents dans les départements alpins, moins pourvus en établissements d'enseignement supérieur.

Le changement de résidence des parents, la poursuite d'études ou encore la recherche d'un premier emploi sont des motifs de migration pour les jeunes. Dans ses échanges avec les autres régions, Paca a perdu 4 200 jeunes de 16 à 29 ans en cinq ans, au bénéfice notamment de l'Île-de-France, du Languedoc-Roussillon, de Midi-Pyrénées et de Rhône-Alpes. Ce déficit migratoire est spécifique aux jeunes : pour les autres catégories d'âge, la région est attractive. Ce sont surtout des étudiants qui ont actuellement entre 18 et 24 ans que la région a perdus. La région dispose en effet de nombreuses classes préparatoires, mais de peu de grandes écoles : elle "exporte" donc la majorité de ces élèves. La proximité des grands pôles étudiants de Grenoble et Montpellier suscite aussi des départs. Par ailleurs, les échanges au sein de la région bénéficient aux Bouches-du-Rhône et aux Alpes-Maritimes, départements sièges des principales universités régionales.

En transition vers l'âge adulte, la jeunesse se caractérise par une grande diversité de situations, du lycéen au jeune **actif** ayant un emploi.

D'une part, 454 000 jeunes de la région (57 %) ont terminé leurs études. C'est le cas d'un jeune de 18 à 24 ans sur deux et de plus de neuf jeunes de 25 à 29 ans sur dix. 305 000 ont un emploi (39 % de l'ensemble des jeunes de la région). Les autres, 96 000 chômeurs et 53 000 inactifs, ne sont ni en emploi, ni en formation. Ces jeunes « mal insérés » sont particulièrement nombreux dans la région : 19 % contre 16 % au plan national [2].

D'autre part, 337 000 jeunes de Paca sont scolarisés. Parmi eux, 176 000 (22 % de l'ensemble des jeunes de la région) n'ont pas le baccalauréat : ils sont essentiellement lycéens ou collégiens. 161 000 (20 % des jeunes de la région, contre 21 % au niveau national) poursuivent des études supérieures (un sur trois parmi les 18-24 ans). Un étudiant sur cinq cumule études et emploi.

La région compte 161 000 étudiants et 31 000 jeunes en contrat d'apprentissage. Paca est ainsi la 3<sup>ème</sup> région étudiante de France, et la 4<sup>ème</sup> en nombre d'apprentis. Ces derniers sont plus diplômés qu'ailleurs et les jeunes femmes particulièrement présentes dans la région.

Plus qu'ailleurs, Paca compte de nombreux jeunes peu ou pas diplômés et non inscrits dans un établissement d'enseignement. Ces jeunes qui ont quitté prématurément le système éducatif représentent 13 % des jeunes de 16 à 29 ans. Parmi eux, seuls 44 % ont un emploi, 31 % sont au chômage et 25 % sont inactifs.

En Paca comme ailleurs, les conditions d'emploi des jeunes sont plus précaires que celles des actifs plus âgés. Les jeunes sont en effet souvent concernés par un contrat à durée limitée, un temps partiel, un stage, un emploi intérimaire ou un contrat aidé. En Paca, ces caractéristiques sont accentuées. Ainsi, 60 % des jeunes **actifs occupés** de la région ont un emploi à durée indéterminée (62 % en moyenne nationale). Par ailleurs, les jeunes de la région sont plus souvent à la tête d'une entreprise sous un statut non salarié.

Les jeunes actifs en emploi de Paca sont moins diplômés. Seuls 34 % ont un diplôme du supérieur contre 38 % en France métropolitaine. Les diplômés du supérieur sont même moins nombreux parmi les jeunes que dans l'ensemble de la population active occupée. Les nouveaux diplômés du supérieur quittent en effet fréquemment leur région de formation pour s'adapter à la localisation des emplois à forte valeur ajoutée (enquêtes génération du Céreq). À l'opposé, 17 % sont peu ou pas diplômés (14 % au niveau national). Paca est la 2<sup>ème</sup> région après la Corse selon ce critère. Comme ailleurs, les jeunes femmes

en emploi sont plus diplômées que les jeunes hommes. L'écart entre femmes et hommes est plus marqué en Paca qu'en moyenne nationale.

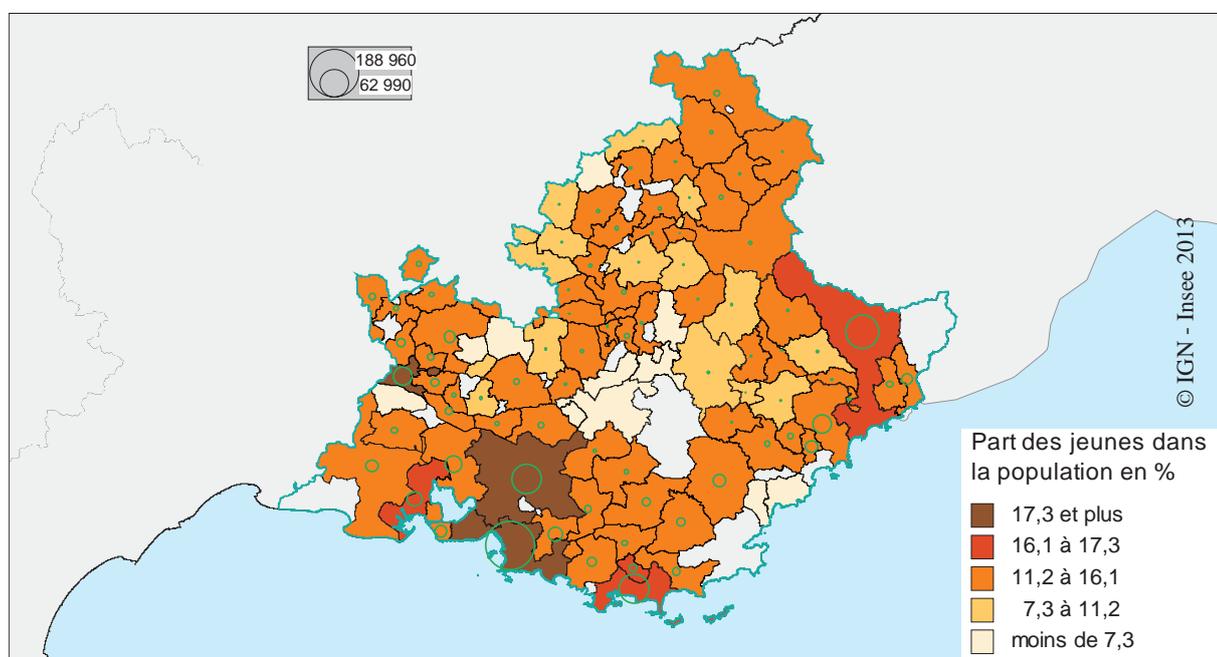
Paca compte 105 000 jeunes peu ou pas diplômés non inscrits dans un établissement d'enseignement. Ceux qui ont ainsi quitté prématurément le système éducatif représentent 13 % des jeunes de 16 à 29 ans et sont plus présents qu'en France métropolitaine. Comme ailleurs, cette situation est moins fréquente chez les jeunes femmes que chez les jeunes hommes (11 % contre 15 %). Parmi ces jeunes, 44 % sont en emploi, 31 % au chômage et 25 % inactifs. La part des jeunes en emploi est un peu plus faible qu'en moyenne nationale (45 %).

Paca est, après la Corse, la région où les 16-29 ans vivent le plus chez leurs parents (48 % contre 44 % en France

métropolitaine). Comme partout ailleurs, cette situation est moins répandue parmi les jeunes femmes que les jeunes hommes (43 % contre 53 %). En 2010, 407 000 jeunes de la région vivent dans un logement autonome : seuls, en couple, à la tête d'une famille monoparentale, en colocation ou en communauté.

Travail issu de la publication « Les jeunes en Paca - Accéder à l'autonomie est plus difficile qu'ailleurs », Insee Paca Analyse n°37, en partenariat avec la Direction régionale de la jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, décembre 2013.

### [1] 16 % des habitants de la région ont entre 16 et 29 ans



Source : Insee – Recensement de la Population 2010

### [2] Un jeune sur cinq de Paca n'est ni en emploi, ni en formation

Répartition des 16-29 ans selon leur situation vis-à-vis de l'emploi et des études	Actifs				Inactifs		Total	
	En emploi		Chômeurs		Paca	France métropolitaine	Paca	France métropolitaine
	Paca	France métropolitaine	Paca	France métropolitaine				
En %								
<b>Scolarisés</b>	8,3	8,9	1,5	1,4	32,7	31,7	42,5	42,0
<i>dont étudiants</i>	4,5	5,4	0,8	0,8	15,0	15,0	20,3	21,2
<b>Non scolarisés</b>	38,6	41,5	12,2	11,2	6,7	5,2	57,5	58,0
<i>dont peu ou pas diplômés</i>	5,9	5,2	4,1	3,6	3,3	2,6	13,2	11,4
<b>Total</b>	<b>46,9</b>	<b>50,5</b>	<b>13,7</b>	<b>12,6</b>	<b>39,4</b>	<b>36,9</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Lecture : 12,2 % des jeunes entre 16 et 29 ans sont non scolarisés et au chômage, tandis que 6,7 % sont non scolarisés et inactifs. Ils sont donc au total 18,9 % ni en emploi, ni en formation, à être considérés comme « mal insérés ».

Source : Insee – Recensement de la Population 2010

*Dans la région en 2012-2013, 14 000 jeunes ont été identifiés comme décrocheurs, dont la majorité étaient originaires d'un lycée professionnel. Les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs permettent de contacter la majorité d'entre eux pour leur proposer une prise en charge. Par ailleurs, plusieurs dispositifs d'accompagnement vers la qualification et l'emploi sont déployés dans les académies.*

La lutte contre le décrochage scolaire est une priorité. Garantir l'égalité des chances, faire en sorte que chaque jeune puisse construire son avenir professionnel et réussir sa vie en société sont des missions de l'École.

Le ministère de l'éducation nationale s'est fixé deux objectifs clairs :

- prévenir plus efficacement le décrochage afin de diviser par deux le nombre de jeunes sortant sans qualification du système éducatif d'ici 2017 ;
- faciliter le retour vers l'École des jeunes ayant déjà décroché, dans un premier temps en offrant une solution de retour en formation à 20 000 d'entre eux d'ici la fin de l'année 2013.

Afin d'améliorer la prévention du décrochage scolaire et d'augmenter le taux d'élèves qualifiés et diplômés (CAP ou baccalauréat) les académies de la Région ont décliné localement une série de mesures nationales.

Tout d'abord, il s'agit d'identifier de façon fiable les « vrais décrocheurs », à partir des listes des décrocheurs potentiels fournies au niveau national par le système interministériel d'échange d'information (listes RIO-SIEI). Celles-ci sont fournies au niveau national et étudiées par les 26 plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs, déployées dans nos deux académies. Ensuite, ces plates-formes, regroupant tous les acteurs impliqués dans l'insertion des jeunes, peuvent proposer des retours en formation. L'ensemble du dispositif est placé sous la responsabilité des préfets et des recteurs.

Sont considérés comme **décrocheurs** les élèves de plus de 16 ans, qui étaient scolarisés l'année ( $n-1$ ), qui n'ont pas obtenu de diplôme terminal et qui ne sont retrouvés l'année  $n$  dans aucun système de formation initiale (Éducation nationale, Apprentissage, Agriculture, Armée) en France.

En 2012-2013, la majorité des décrocheurs dans les deux académies de la Région étaient originaires d'un lycée professionnel [1]. Dans la région, parmi les 19 000 décrocheurs potentiels, près de 14 000 ont été identifiés comme étant de « réels décrocheurs ». Un peu plus d'un

tiers sont déjà suivis par les missions locales tandis que les autres sont contactés par les plates-formes pour une éventuelle prise en charge [2]. Parmi ces derniers, 3 147 jeunes échappent aux plates-formes (refus, non réponses, injoignables...) et un certain nombre restent sans solution en fin d'année scolaire [3]. D'importantes marges de progrès restent donc à conquérir.

Au total, 4 142 jeunes ont été pris en charge dans la région, dont 2 234 hors liste nationale (1 226 jeunes dans l'Académie d'Aix-Marseille et 1 008 dans celle de Nice) [4] : il s'agit d'une réponse rapide à des situations de décrochage qui n'ont pas eu le temps d'apparaître entre deux sessions du système interministériel d'échanges d'informations (SIEI) relatives au décrochage scolaire, cette anticipation permettant de limiter les difficultés de traitement des cas.

Depuis avril 2013, le dispositif FOQUALE (Objectif Formation Qualification Emploi) vise à mobiliser davantage les établissements scolaires et les autres acteurs de l'Éducation Nationale dans la lutte contre le décrochage (cf. encadré).

Parallèlement, dans la région, 62 Dispositifs d'Accompagnement vers la Qualification ont été déployés par les académies (38 pour Aix-Marseille et 24 pour Nice) afin de permettre à 1 400 jeunes (909 pour Aix-Marseille et 500 pour Nice) de reprendre un cursus de formation adapté en lycée professionnel. Ces jeunes sont des décrocheurs essentiellement détectés en amont des listes RIO-SIEI, sollicités par les responsables FOQUALE.

Les 1 600 élèves de Troisième Segpa (1 000 pour Aix-Marseille et 600 pour Nice) ont fait l'objet d'un dispositif d'orientation accompagnée vers l'entrée en CAP, afin de limiter le taux d'abandon (entre 20 et 30 %) de ces jeunes particulièrement fragiles.

Enfin, un Lycée Nouvelle Chance pour un public de 18-24 ans repéré par les missions locales sera créé à la rentrée prochaine à Marseille. L'objectif est d'amener ces jeunes à l'obtention d'un baccalauréat professionnel grâce à une alternance École/Entreprise et une pédagogie innovante intégrant le numérique. L'Académie de Nice dispose d'un micro-lycée qui accueille des jeunes qui ont interrompu leur scolarité et qui préparent le baccalauréat grâce à un accompagnement personnalisé.

[1] Origine des décrocheurs en 2012-2013 dans les académies d'Aix-Marseille et de Nice

Origine des décrocheurs	Académie d'Aix-Marseille	Académie de Nice
Collèges	19%	23%
LP	53%	42%
LGT	23%	28%
Dispositifs d'insertion	5%	7%

Source : Rectorats d'Aix-Marseille et Nice

[2] Situation des décrocheurs en 2012-2013 dans les académies d'Aix-Marseille et de Nice

Académie	Nombre de potentiels décrocheurs	Nombre de réels décrocheurs – après expertise de leur situation	déjà suivis par les missions locales	à contacter par les plates-formes
Aix-Marseille	11 823	8 422	3 192	5 230
Nice	7 460	5 508	2 057	3 451
<b>Paca</b>	<b>19 283</b>	<b>13 930</b>	<b>5 249</b>	<b>8 681</b>

Source : Rectorats d'Aix-Marseille et Nice

[3] Décrocheurs contactés par les plates-formes de suivi et d'appui pour l'année scolaire 2012-2013 dans les académies d'Aix-Marseille et de Nice

Académie	Contactés par les plates-formes (*)	Avaient déjà une solution	Pris en charge	Échappent aux plates-formes (**)
Aix-Marseille	4 426	1 415	931	2 080
Nice	3 460	1 316	977	1 067
<b>Paca</b>	<b>7 886</b>	<b>2 731</b>	<b>1 908</b>	<b>3 147</b>

Source : Rectorats d'Aix-Marseille et Nice

(\*) Le pourcentage de jeunes contactés approche les 100 % dans les départements alpins, 90 % en Vaucluse et 80 % dans les Bouches-du-Rhône (les effectifs à contacter sont évidemment plus élevés dans ce dernier département). Le pourcentage de jeunes contactés est de 100 % dans le Var et de 99,6 % dans les Alpes-Maritimes. Dans la région, parmi les 8 681 décrocheurs, 7 886 ont été effectivement contactés.

(\*\*) Parmi les décrocheurs contactés par les plates-formes, certains sont injoignables, n'ont pas répondu aux sollicitations ou refusent la prise en charge

[4] Décrocheurs pris en charge par les plates-formes de suivi et d'appui pour l'année scolaire 2012-2013 dans les académies d'Aix-Marseille et de Nice

Académie	Décrocheurs pris en charge		
	Issus de la liste nationale (*)	Hors liste nationale	Total
Aix-Marseille	931	1 226	2 157
Nice	977	1 008	1 985
<b>Paca</b>	<b>1 908</b>	<b>2 234</b>	<b>4 142</b>

Source : Rectorats d'Aix-Marseille et Nice

(\*) il s'agit de la liste des décrocheurs potentiels fournie au niveau national par le système interministériel d'échanges d'informations (liste RIO-SIEI)

### **Le dispositif FOQUALE (Objectif Formation Qualification Emploi)**

Ce dispositif s'appuie sur :

- un inventaire des places disponibles en lycée (général et technologique ou professionnel) à transmettre mensuellement aux responsables des plates-formes ;
- l'appui technique de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) pour la création de dispositifs de raccrochage ;
- l'observatoire de prévention des ruptures scolaires (90 % des établissements des deux académies en sont dotés) ;
- le développement de micro-lycées et de lycées de la seconde chance.

### **Plusieurs axes d'amélioration pour la prévention du décrochage scolaire et l'accompagnement vers la qualification et l'insertion**

- Favoriser la fluidité des parcours entre formation en lycée professionnel et apprentissage ;
- Rendre les plates-formes destinataires des offres d'emplois recensées par les agences locales de Pôle emploi ;
- Développer à la demande des employeurs des formations courtes pour l'accès rapide à l'emploi des jeunes décrocheurs ;
- Rendre compatible différents statuts pour les élèves inscrits dans des dispositifs de raccrochage (statut scolaire / stagiaire de la formation continue / emploi d'avenir / service civique...). Le portage par un Greta serait un élément facilitateur ;
- Accentuer le travail de prévention au sein des établissements scolaires ;
- Désignation d'un référent décrochage dans tous les établissements scolaire et développement des groupes de prévention du décrochage ;
- Améliorer le « raccrochage des néo-décrocheurs ».



*160 200 étudiants sont recensés en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2008. Parmi eux, 133 000 y résidaient déjà cinq ans plus tôt. Études supérieures et mobilité vont souvent de pair. Mobilité interrégionale tout d'abord puisque la région échange de nombreux étudiants avec Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et Île-de-France. Mobilité interne à la région ensuite qui bénéficie surtout à Marseille - Aix et Avignon. Mobilité quotidienne enfin : un étudiant sur trois ne réside pas dans la commune où il poursuit sa formation. À l'instar des autres régions très urbaines, plus d'un étudiant sur deux réside chez ses parents, souvent en périphérie des grands centres urbains où se concentre l'essentiel des sites d'enseignement.*

En 2008, 795 800 jeunes de 16 à 29 ans résident en Paca ; parmi eux, 160 200 sont **étudiants**. Un peu moins des deux tiers sont inscrits dans un cycle universitaire classique, les autres se partagent entre les Sections de Techniciens Supérieurs (STS), les IUT, les écoles de commerce et d'ingénieurs et les nombreux établissements d'enseignement supérieur spécialisés. La région est ainsi, derrière Île-de-France et Rhône-Alpes, la 3<sup>ème</sup> région de France en termes de nombre d'étudiants résidents [1].

Études et mobilité vont souvent de pair. Parmi les 160 200 étudiants de Paca en 2008, 133 000 y résidaient cinq ans plus tôt (83 %), 20 360 habitaient une autre région et 6 870 vivaient en dehors de la France métropolitaine. Parallèlement, 28 190 jeunes avaient quitté la région et poursuivaient leurs études dans une autre région de la métropole. Ces échanges d'étudiants en cours d'études avec Paca concernent principalement l'Île-de-France, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées. Au sein de la région, les étudiants se déplacent peu entre les aires urbaines. En particulier, les bacheliers de Nice poursuivent rarement leurs études à Marseille - Aix-en-Provence (13 %), Toulon (4 %) ou Avignon (1 %). De la même façon, ceux de Marseille - Aix se rendent encore moins souvent à Nice (4 %), Toulon (4 %) ou Avignon (4 %).

Concernant les jeunes qui étudient en Paca en 2008 mais qui n'y résidaient pas cinq ans plus tôt, c'est l'aire urbaine de Marseille - Aix qui bénéficie le plus de ces arrivées d'étudiants en provenance des autres régions françaises (58 % des entrées). Néanmoins, proportionnellement au nombre d'étudiants scolarisés, l'aire urbaine d'Avignon est la plus attractive vis-à-vis des territoires voisins.

Au total, dans ses échanges migratoires, Paca perd des étudiants : 7 800 en cinq ans. Si cette situation concerne

15 des 22 régions métropolitaines, les régions très peuplées et largement équipées de sites d'enseignement supérieur majeurs comme l'Île-de-France, Rhône-Alpes ou Nord-Pas de Calais, en sont quant à elles bénéficiaires. Ce déficit d'étudiants se réalise en dehors de l'université. Les universités régionales sont en effet excédentaires dans leurs échanges, de l'ordre de 3 700 étudiants en faveur de Paca en 2008. Ce sont donc les autres formations de l'enseignement supérieur, notamment les grands établissements (grandes écoles, Normale Sup...) et les écoles d'ingénieurs à recrutement national sélectif, peu présents en Paca, qui expliquent ce déficit : les jeunes en classes préparatoires aux grandes écoles, nombreuses dans la région, quittent mécaniquement la région pour poursuivre leurs études.

En Paca comme en Île-de-France ou Nord-Pas-de-Calais, plus d'un étudiant sur deux vit chez ses parents, souvent en périphérie des grands centres urbains. Ils sont moins de quatre sur dix en Rhône-Alpes ou Languedoc-Roussillon et moins d'un sur trois en Midi-Pyrénées. L'urbanisation de la région éclaire cette cohabitation tardive : d'une part la densité et la diversité de l'offre de formation des grandes aires urbaines multiplient les possibilités d'études sans déménager ; d'autre part, le développement de sites diversifiés d'enseignement supérieur dans les aires urbaines intermédiaires permet aux jeunes bacheliers de poursuivre leurs études à proximité.

Plus d'un étudiant de Paca sur trois ne réside pas dans la commune où il poursuit sa formation. L'importance de ces études à distance génère de nombreux déplacements domicile-lieu d'études et contribue à une polarisation croissante du territoire. Avignon en particulier est au centre de nombreux trajets en provenance de son agglomération : cela concerne 6 000 jeunes, soit plus de 60 % de ceux qui y étudient.

Enfin, Paca n'apparaît pas plus mal dotée en logements étudiants que les autres régions comparables. En revanche, les étudiants de la région ont relativement peu accès aux logements HLM.

---

Travail issu de la publication « En Provence-Alpes-Côte d'Azur, un étudiant sur deux habite chez ses parents », Insee Paca Analyse n°33, en partenariat avec le Conseil Régional, juin 2013.

[1] En Paca, l'université forme près des deux tiers des jeunes inscrits dans l'enseignement supérieur

Nombre d'étudiants et répartition selon les filières à la rentrée 2008	Nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur	Part relative des différentes filières (en %)						Total
		Universités publiques et privées (y/c IUFM)	Sections de Technicien Supérieur et IUT	Établissements spécialisés <sup>(1)</sup>	Écoles de commerce (bac +2 à bac +5)	Classes Préparatoires aux Grandes Écoles	Grands établissements et écoles d'ingénieurs	
Île-de-France	617 300	56	10	14	6	4	9	100
Rhône-Alpes	244 871	58	15	11	5	3	7	100
Nord-Pas-de-Calais	159 196	61	16	11	4	3	4	100
Provence-Alpes-Côte d'Azur	157 372 <sup>(2)</sup>	63	15	10	7	4	2	100
Midi-Pyrénées	113 611	59	16	9	4	3	9	100
Languedoc-Roussillon	93 065	67	16	9	4	2	2	100

Source : MESR - Atlas régional de l'enseignement supérieur

(1) Établissements spécialisés : para-médical, social, sciences juridiques, arts et culture, etc.

(2) Les données issues du Recensement de la population diffèrent légèrement de celles issues de l'Atlas de l'enseignement supérieur. Au sens du Recensement de la population, un étudiant est une personne de 16 à 29 ans qui a déclaré être titulaire au moins du baccalauréat et être inscrite dans un établissement d'enseignement.

Au sens de l'Atlas de l'enseignement supérieur, un étudiant est une personne effectivement inscrite dans un établissement de l'enseignement supérieur, sans considération d'âge ni de diplôme.

*En Provence – Alpes – Côte d'Azur, 29 % des 15-29 ans ont acquis un diplôme de l'enseignement supérieur. Dans le même temps, 24 % des jeunes de cette classe d'âge sont sans qualification. Dans le contexte global de raréfaction de l'emploi qui entraîne des difficultés d'insertion importantes pour tous, la formation professionnelle initiale ou continue, par la voie de l'apprentissage ou par la voie scolaire, joue un rôle de plus en plus prégnant dans l'insertion et la sécurisation des parcours professionnels. Quel que soit le dispositif de formation professionnelle continue mobilisé, les moins de 30 ans représentent la majorité des bénéficiaires.*

En France, la formation professionnelle est un droit qui doit pouvoir s'exercer tout au long de la vie. Elle s'adresse aux jeunes en formation initiale, aux salariés et aux personnes privées d'emploi. En effet, la qualification demeure un atout indéniable pour s'insérer et sécuriser les parcours professionnels.

En 2011-2012 en Paca, près de 130 500 jeunes, scolaires, étudiants ou apprentis, préparaient un diplôme professionnel dans l'enseignement secondaire ou supérieur. Les deux tiers préparaient un diplôme de l'enseignement secondaire (niveaux V et IV) et le tiers restant étaient inscrits dans l'enseignement supérieur (niveaux III, II et I) [1].

Les parcours de formation *a priori* plus favorables aux femmes ne se traduisent pas forcément par une meilleure insertion sur le marché du travail. L'orientation scolaire, encore fortement empreinte de stéréotypes, en est une des raisons, même si de nombreux efforts sont fournis dans ce domaine, notamment grâce à la formation des acteurs de l'orientation. Les filles restent concentrées dans un petit nombre de filières de formation, amenant une plus forte concurrence entre elles une fois sur le marché du travail, comme le révèle la répartition sexuée des élèves en formation professionnelle initiale [2].

Parmi les 130 500 personnes préparant un diplôme professionnel en formation initiale, près d'un quart le fait en apprentissage, soit 31 000 formés. Plus d'un apprenti sur deux vise l'obtention d'une certification de niveau V, près de trois sur dix un diplôme de niveau IV et moins de deux sur dix sont dans l'enseignement supérieur. En région, l'apprentissage reste concentré sur les premiers niveaux de qualification. Il reste également une voie d'accès à la qualification très masculine puisque les hommes représentent les deux tiers des apprentis, cette proportion est identique au niveau national. La concentration des filles sur un petit nombre de filières de formation est encore plus marquée au sein de l'apprentissage.

Outre l'apprentissage, il est possible de suivre une formation en alternance grâce au contrat de professionnalisation. En 2011, près de 13 700 contrats de professionnalisation ont été signés avec des entreprises de la région qui, dans le même temps, ce sont également engagées dans 21 400 nouveaux contrats d'apprentissage (un contrat pouvant être signé pour plusieurs années, le nombre de signatures annuel est inférieur au nombre d'apprentis). Près de neuf contrats de professionnalisation sur dix sont signés par des moins de 30 ans. Deux études régionales sur les contrats en alternance ont été récemment publiées par la Direccte Paca (Théma n°32 et n°34, respectivement sur les contrats de professionnalisation de 2011 et d'apprentissage de 2011). Elles montrent que les entreprises n'ont pas recours de la même manière à ces deux types de contrats : 18 % des contrats de professionnalisation sont signés par des entreprises relevant de l'industrie ou de la construction alors qu'elles sont à l'origine de 37 % des contrats d'apprentissage. A l'inverse, les salariés des contrats de professionnalisation sont embauchés dans 82 % des cas par des entreprises des services, alors que c'est le cas à 61 % chez les apprentis.

La formation professionnelle continue distingue les salariés des demandeurs d'emploi. Les salariés peuvent consolider leur qualification via les plans de formation des entreprises et des organismes paritaires collecteurs agréés (Opca). Toutefois à ce jour, le système d'information, très éclaté, ne permet pas de quantifier le nombre de personnes formées via ces dispositifs. Ceux qui sont au chômage relèvent de la formation professionnelle continue des demandeurs d'emploi, compétence confiée aux Régions par les lois de décentralisation. En Paca, la Région a développé un Service public régional de formation permanente et d'apprentissage (SPRFPA) qui propose des formations continues répondant à différents besoins : qualification, pré-qualification, professionnalisation, accès aux premiers savoirs.

En 2011, la Région a financé 13 450 formations longues visant l'obtention d'une qualification professionnelle. Parmi ces stagiaires de la formation, les moins de 30 ans représentent les deux tiers des formés, soit 8 380 personnes [3]. Ils préparent dans neuf cas sur dix une certification de niveaux V ou IV, ces premiers niveaux de formation facilitant l'insertion sur le marché du travail. Les formations pré-qualifiantes et les formations professionnalisantes permettent l'acquisition rapide des connaissances complémentaires ou de travailler sur des aptitudes professionnelles. Toutefois pour certains jeunes sortis de formation initiale sans diplômes, ces formations sont inappropriées. C'est également le cas pour certains actifs pour lesquels la maîtrise ou la consolidation des

savoirs de base est un préalable nécessaire à l'acquisition d'une première qualification. Ainsi en 2011, 7 000 personnes ont accédé à une formation aux premiers savoirs, 80 % d'entre eux ont moins de 30 ans, soit près de 5 700 personnes [3]. Tous ces types de formations maillent l'ensemble du territoire régional.

L'État utilise également le levier formation dans le cadre de ses politiques en faveur de l'emploi en sollicitant Pôle emploi pour mettre en œuvre des formations. En 2011, 12 200 demandeurs d'emploi ont ainsi été formés en région (tous dispositifs et tous types de formation confondus, selon le rapport d'activité 2011).

Malgré cela, parmi les 15-29 ans en 2008 en région, la part des non-diplômés est de 24 %, soit un taux inférieur au niveau national (20 %) alors que la part des diplômés de l'enseignement supérieur y est plus faible (29 % contre 32 % en France). En Paca comme en France, les femmes sont plus nombreuses à s'inscrire en formation supérieure que les hommes, à en être diplômées, et moins nombreuses à finir leurs études sans qualification [4] et [5].

### Le lien formation et métier

Si la formation reste essentielle pour trouver un emploi et sécuriser un parcours professionnel, elle ne prédestine pas à un métier précis. En effet, pour les trois quarts des personnes en emploi en Paca, le lien entre la formation qu'ils ont suivie et l'emploi qu'ils occupent est considéré comme faible. Cela signifie qu'une personne formée dans une filière de formation donnée pourra exercer différents métiers et, qu'à l'inverse, il existe plusieurs manières d'accéder à un même métier. Les personnes recrutées pour un même poste sont issues de filières de formation très diverses. Ce cas de figure, le plus fréquent, s'observe sur des postes aussi bien d'ouvriers que de dirigeants, dans l'industrie ou dans les services.

Quelques métiers font exceptions et se caractérisent par un lien très fort entre la formation et l'emploi, c'est le cas des professions dont l'accès est réglementé (médecins, infirmiers, professionnels du droit,...), des métiers de l'artisanat (bouchers, charcutiers, coiffeurs,...) ou encore de métiers de l'industrie nécessitant des compétences très spécifiques (techniciens de l'électricité et de l'électronique ou ouvriers qualifiés de la sidérurgie,...).

Toutefois cette configuration reste rare, et dans la majorité des cas, il n'existe pas d'adéquation entre la spécialité de formation et l'emploi. Toutes les personnes n'exercent pas le métier pour lequel elles ont été formées (certaines sont recrutées sur d'autres postes, d'autres choisissent de ne pas se porter sur le marché du travail). Ainsi déterminer un nombre de personnes à former à partir de besoins exprimés par des employeurs n'est pas si aisé. D'autant qu'avec l'expérience professionnelle, ce lien continue à se distendre.

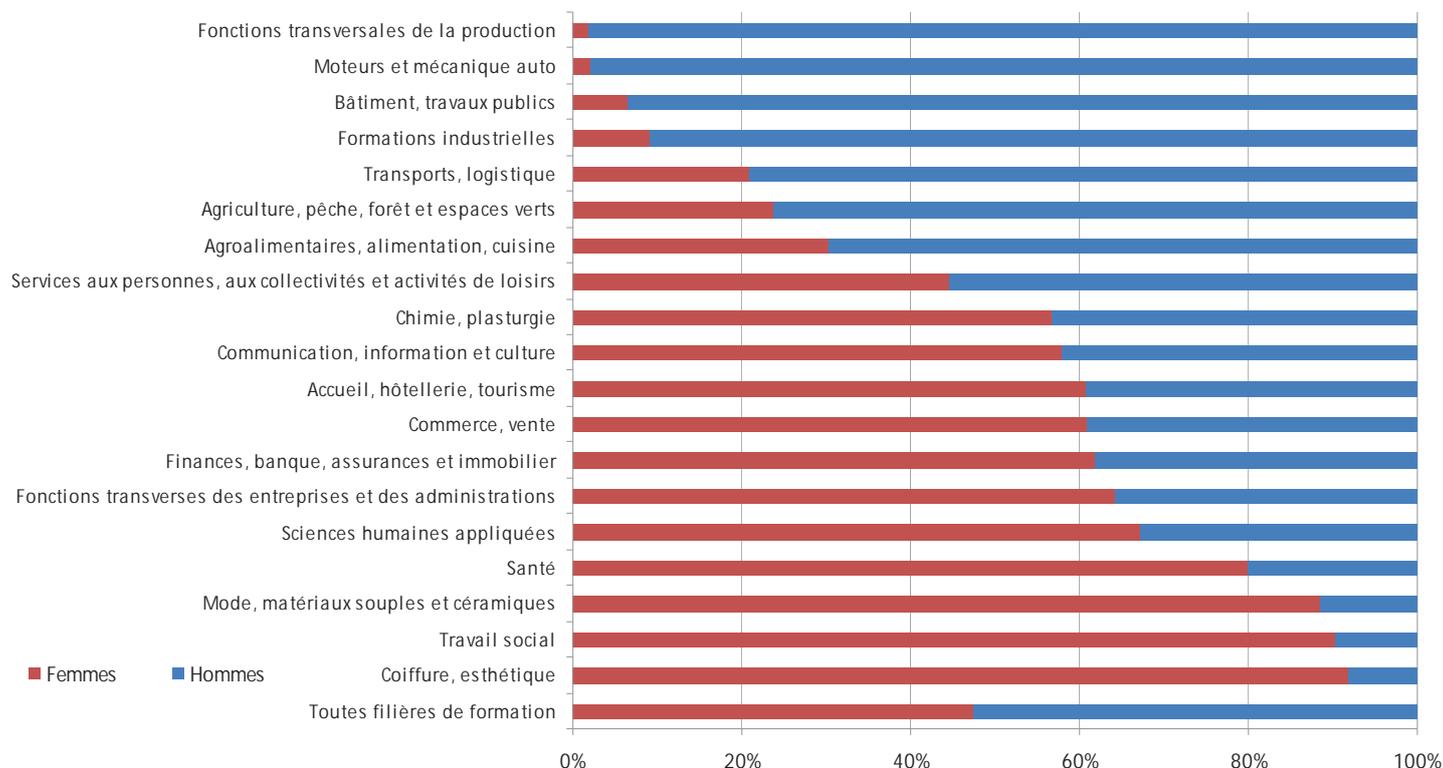
Deux publications récentes ont étudié le lien entre formation et emploi en région. La première propose pour chaque métier de caractériser la nature de ce lien, précise les filières de formation les plus fréquentes des actifs, donne des indications sur les conditions d'exercice du métier et sur les profils des professionnels occupant ces postes (Novella S., Plazaola J.-P. de, « Emploi, métier et formation en Paca », Insee études, n°5, 2011). La seconde dresse un panorama plus général de ce lien et contribue à éclairer d'une manière plus approfondie la relation emploi-formation en alimentant la réflexion globale des professionnels de l'emploi et de la formation (Gay-Fragneaud P., Salord A., Métiers-formations ; quelles relations en Provence – Alpes – Côte d'Azur ?, ORM, « En quelques chiffres », n°11, 2013).

### [1] La formation professionnelle initiale en région Paca en 2011-2012

Diplôme professionnel	Nombre de personnes formées	Répartition des niveaux	Part des filles par niveau
Master 2 pro	5 900	4,5 %	56,6 %
Licence pro, Master 1 pro	4 500	3,5 %	54,4 %
BTS, DUT	35 600	27,3 %	56,8 %
Bac pro	50 400	38,6 %	43,3 %
CAP-BEP	34 100	26,1 %	41,6 %
<b>Total</b>	<b>130 500</b>	<b>100,0 %</b>	<b>47,5 %</b>

Source : Ministère de l'Éducation nationale – DEPP BCP et Draaf Paca (inscrits en 2011-2012), Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – DFA (apprentis au 31.12.2011), Drees – Enquêtes Écoles (inscrits en 2011) – Traitement ORM.

### [2] La répartition sexuée des effectifs en formation professionnelle initiale par filières de spécialités en Paca



Source : Ministère de l'Éducation nationale – DEPP BCP et Draaf Paca (inscrits en 2011-2012), Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – DFA (apprentis au 31.12.2011), Drees – Enquêtes Écoles (inscrits en 2011) – Traitement ORM

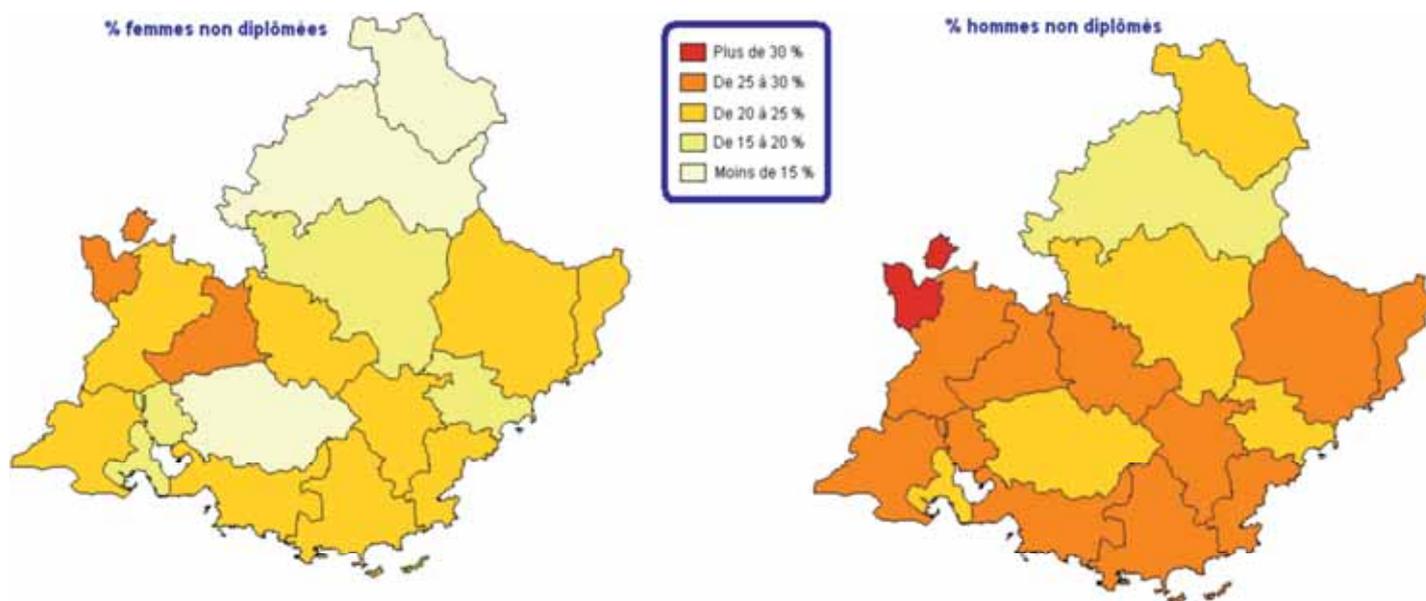
### [3] La répartition des stagiaires en formations aux premiers savoirs (Etap) et en formations qualifiantes (Etaq) des moins de 30 ans par département en 2011

	Nombre de stagiaires Etaps	Nombre de stagiaires Etaq	Total stagiaires	Part des stagiaires Etaps	Part des stagiaires Etaq
Alpes-de-Haute-Provence	200	330	530	37,7 %	62,3 %
Hautes-Alpes	120	400	520	23,1 %	76,9 %
Alpes-Maritimes	1 270	1 270	2 300	44,8 %	55,2 %
Bouches-du-Rhône	2 430	4 110	6 540	37,2 %	62,8 %
Var	1 050	1 330	2 380	44,1 %	55,9 %
Vaucluse	840	940	1 780	46,9 %	53,1 %
<b>Paca</b>	<b>5 670</b>	<b>8 380</b>	<b>14 050</b>	<b>40,3 %</b>	<b>59,7 %</b>

Source : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – PRF (stagiaires entamant une formation en 2011) – Traitement ORM

#### [4] Part des non diplômés parmi les 15-29 ans par zone d'emploi en 2008

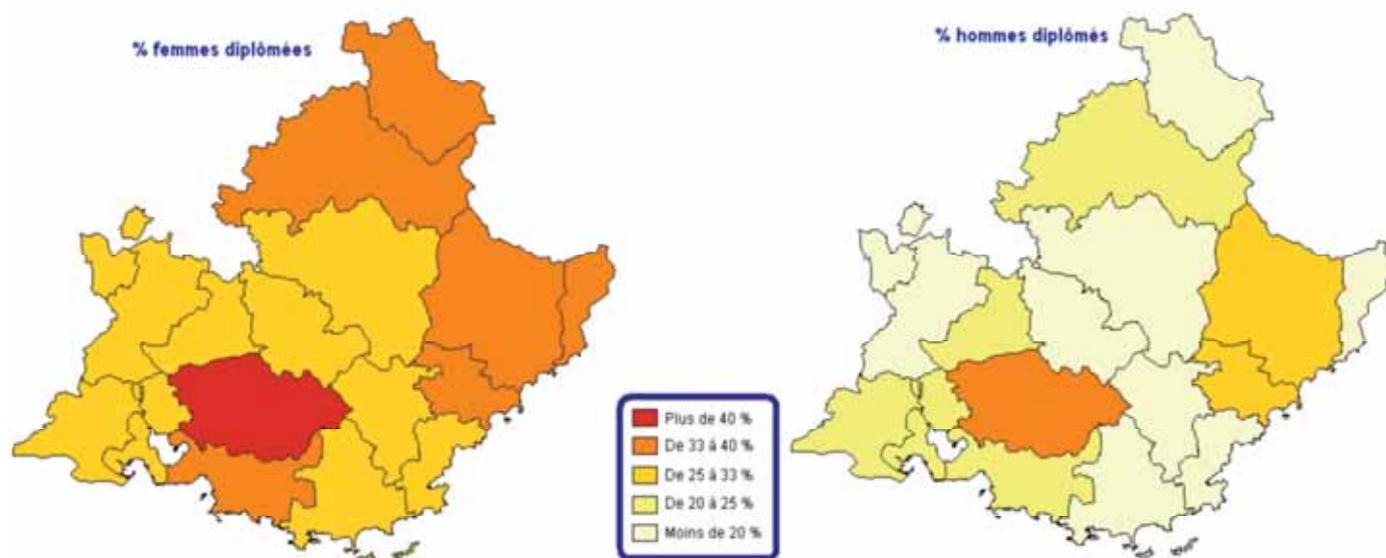
La comparaison des deux cartes illustre des réalités bien différentes entre les femmes et les hommes concernant la part des non-diplômés. Si 26 % des hommes entre 15 et 29 ans ne sont titulaires d'aucun diplôme, ce n'est le cas que pour 21 % des femmes de la même tranche d'âge. Par ailleurs, on observe de fortes disparités territoriales. Les zones d'emploi où la part des jeunes non diplômés est la plus préoccupante, pour les femmes comme pour les hommes, sont Apt-Cavaillon et Orange. À l'inverse, c'est dans la zone d'emploi de Gap que se concentre le moins de non-diplômés, femmes et hommes confondus. Les zones d'emploi d'Aix-en-Provence et de Briançon ont des taux de non-diplômés relativement faibles chez les femmes alors qu'ils sont plus importants chez les hommes.



Source : Insee, Recensement de la Population 2008 – Traitement ORM

#### [5] Part des diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 15-29 ans par zone d'emploi en 2008

La comparaison des deux cartes illustre la différence de niveau de formation entre les femmes et les hommes. En effet, si 35 % des femmes de 15 à 29 ans non scolarisées sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, ce n'est le cas que pour 23 % des hommes de la même classe d'âge. Par ailleurs, on observe de fortes disparités territoriales. Les zones d'emploi d'Aix-en-Provence, de Cannes-Antibes et de Nice ont les parts de diplômés de l'enseignement supérieur les plus importantes chez les femmes et chez les hommes.



Source : Insee, Recensement de la Population 2008 – Traitement ORM

*En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 7 % des jeunes de 16 à 29 ans connaissent des difficultés préoccupantes face à l'écrit, à l'instar de l'ensemble des jeunes de France métropolitaine. Dans la région, 5 % des jeunes sont en situation d'illettrisme. Les jeunes sont moins confrontés à ces difficultés que leurs aînés. Au plan national, le taux de jeunes en situation préoccupante face à l'écrit tend à diminuer.*

En Paca, 59 000 jeunes de 16 à 29 ans rencontrent des difficultés préoccupantes pour lire ou écrire un mot, ou encore pour comprendre un texte simple, selon l'enquête IVQ 2011 (encadré). Ils représentent 7 % des 16-29 ans, une proportion similaire à celle de la France métropolitaine [1].

Parmi ces jeunes en situation préoccupante face à l'écrit, 36 000 sont ou ont été scolarisés en France : ils sont en situation d'illettrisme. En Paca comme en France, 5 % des jeunes de 16 à 29 ans sont concernés [1].

Les autres (23 000 jeunes) sont en situation préoccupante face à l'écrit mais n'ont pas été scolarisés en France.

Par ailleurs, 11 % des jeunes de la région sont en situation préoccupante en compréhension orale. Ce résultat est conforme à la moyenne nationale. À l'inverse, en calcul, les jeunes de Paca obtiennent des résultats inférieurs : 16 % d'entre eux sont en situation préoccupante, contre 12 % en France métropolitaine. Cet écart est spécifique aux jeunes : tous âges confondus, il n'y a pas de différence entre Paca et le niveau national [1].

En Paca comme en France métropolitaine, les plus jeunes sont moins souvent en difficultés que les plus âgés, que ce soit face à l'écrit, en calcul ou en compréhension orale.

À l'écrit, les personnes en situation préoccupante représentent 10 % de la population générale et 12 % des 40-49 ans (7 % pour les 16-29 ans). En compréhension orale, cette part atteint 14 % tous âges confondus et 18 % des 50-65 ans (11 % parmi les jeunes) [1].

Les données disponibles ne permettent pas de comparer la situation régionale en 2004 - date de la précédente enquête - et en 2011. Toutefois, au niveau national, il est possible d'établir certains constats (1). Tout d'abord, les performances à l'écrit se resserrent entre les générations, en raison d'une amélioration des résultats des tranches d'âge supérieures à 50 ans. La part de jeunes en situation préoccupante diminue également. Par ailleurs, les performances en calcul diminuent pour la plupart des classes d'âges, notamment pour les plus jeunes. L'usage de plus en plus répandu d'outils micro-informatiques dans la vie quotidienne (ordinateur, calculatrice, smartphone...) amoindrit sans doute chez les plus jeunes l'intérêt de maîtriser parfaitement les règles de base du calcul.

### Bibliographie

(1) « Pour les générations les plus récentes, les difficultés des adultes diminuent à l'écrit, mais augmentent en calcul », Insee Première n°1426, décembre 2012.

(2) « Un adulte sur dix en situation préoccupante face à l'écrit », Analyse Insee Paca n°30, mai 2013.

### L'enquête IVQ 2011

L'enquête IVQ (Information et Vie Quotidienne), réalisée fin 2011, permet d'évaluer les compétences des adultes âgés de 16 à 65 ans face à l'écrit, en calcul et en compréhension orale. Les exercices sont fondés sur des supports de la vie quotidienne comme le programme de télévision, un plan ou l'écoute d'un bulletin météo.

L'enquête oriente les personnes vers des exercices simples ou plus complexes qui appréhendent les trois domaines de compétences. Lorsqu'une personne obtient moins de 60 % de réussite aux exercices simples liés à un domaine de compétences, on considère qu'elle est en situation préoccupante dans ce domaine.

Par définition, le terme « illettrisme » s'applique aux personnes en situation préoccupante face à l'écrit qui ont été scolarisées en France.

En Paca, 2 000 questionnaires ont été exploités. Les données collectées ne permettent toutefois pas d'analyser finement certains résultats.

## Lieu de naissance et scolarité sont déterminants sur les performances face à l'écrit (2)

Les risques d'être en situation préoccupante face à l'écrit peuvent être étudiés à la lumière de certaines caractéristiques des personnes. Toutes choses égales par ailleurs, une personne née à l'étranger et arrivée en France après l'âge de 15 ans a un risque six à sept fois plus important d'être en situation préoccupante face à l'écrit qu'une personne née en France. La scolarisation a une influence essentielle sur le niveau des compétences face à l'écrit. Pour les scolarisés à l'étranger, la langue de scolarisation est déterminante : une scolarité à l'étranger en langue étrangère présente près de trois fois plus de risque qu'une scolarité à l'étranger en langue française. La situation professionnelle joue également un rôle déterminant. Ainsi, les inactifs (hors élèves, étudiants, retraités, personnes en formation ou en stage non rémunéré) ont un risque 1,8 fois plus élevé d'être en situation préoccupante qu'un employé. Par ailleurs, à caractéristiques identiques, hommes et femmes sont à égalité en Paca alors qu'au niveau national, un homme a 1,8 fois plus de risque d'être en situation préoccupante qu'une femme.

Extrait de Barret C., Chauvot N. (Insee), Meyer V. (Direccte), Analyse Insee Paca n°30, « Un adulte sur dix en situation préoccupante face à l'écrit », mai 2013.

### [1] Les jeunes sont moins souvent en difficultés que les plus âgés

<i>Les performances par âge</i>	En situation préoccupante face à l'écrit		Scolarisés en France en situation d'illettrisme		En situation préoccupante en calcul		En situation préoccupante en compréhension orale	
	Paca	France métropolitaine	Paca	France métropolitaine	Paca	France métropolitaine	Paca	France métropolitaine
16 – 29 ans	7	6	5	5	16	12	11	12
30 – 39 ans	11	10	7	6	13	12	13	14
40 – 49 ans	12	11	6	7	19	19	14	15
50 – 65 ans	11	16	6	11	21	24	18	21
<b>Ensemble des 16 – 65 ans</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>18</b>	<b>17</b>	<b>14</b>	<b>16</b>

Source : Insee, enquête Information et Vie Quotidienne, 2011

## *Éducation artistique et culturelle : une politique volontariste de mutualisation et de partenariat – Académies d'Aix-Marseille et Nice et Drac Paca*

Chantal Ohanessian (Académie d'Aix-Marseille - Daac)

*La région Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose d'un patrimoine artistique et culturel particulièrement dense et diversifié. En dépit de cette offre culturelle importante, de nombreux publics en restent encore éloignés. L'accès à la culture pour tous est une priorité pour les pouvoirs publics, qui s'adressent notamment aux jeunes afin de renforcer les liens entre les populations et les lieux culturels. L'éducation artistique et culturelle représente historiquement dans ce contexte un enjeu majeur.*

La région Paca recouvre un vaste territoire très contrasté, réparti entre les académies d'Aix-Marseille (Alpes-de-Haute-Provence, Bouches-du-Rhône, Hautes-Alpes, Vaucluse) et de Nice (Alpes-Maritimes, Var). L'Académie d'Aix-Marseille en particulier rassemble majoritairement des publics scolaires désignés comme prioritaires, tant en zone urbaine que rurale, et compte un élève sur quatre inscrit en réseau de réussite scolaire (RRS) et réseau ÉCLAIR. Cette réalité a orienté très tôt les choix des politiques culturelles académiques mises en œuvre sur ce territoire en considérant l'ouverture à l'art et à la culture comme un enjeu spécifique.

Ceci s'est historiquement concrétisé par un engagement significatif dans une politique partenariale d'éducation artistique et culturelle (EAC) dynamique, visant d'abord à favoriser l'implication culturelle et l'expression artistique des élèves les plus démunis ou éloignés d'une offre culturelle de qualité, que ce soit pour des raisons sociales, économiques ou géographiques. Une attention particulière est portée à la sensibilisation des jeunes à l'art contemporain et à l'acte de création. Ainsi en 2012-2013, plus de 205 000 élèves du secondaire de l'Académie d'Aix-Marseille (dont 70 % relevant des publics scolaires prioritaires) [1] ont été impliqués dans des dispositifs culturels en partenariat exigeants et impulsant des dynamiques de projets fédérateurs de territoire, inter-cycles et inter-niveaux. 47 000 élèves se sont investis dans des dispositifs liés à l'événement « Marseille Provence 2013 – capitale européenne de la culture », dont 65 % relevant des publics scolaires en RRS et ÉCLAIR (chiffres enregistrés en juillet 2013).

Afin d'accompagner l'élève dans un parcours culturel qualitatif de la maternelle jusqu'à l'université, la capacité de la communauté éducative à construire collectivement la stratégie culturelle du projet d'établissement, en s'appuyant sur une cohérence globale de son action et en intégrant les spécificités locales, est devenu un défi primordial. Le renforcement des relations entre les académies et leurs différents partenaires institutionnels, la mise en cohérence et en synergie des actions et

ressources disponibles ont favorisé son ancrage nécessaire dans un contexte de territorialité.

La politique éducative et culturelle conduite en région Paca a été pionnière en la matière, étant très tôt inscrite dans une démarche volontariste de mutualisation des compétences et de contractualisation. L'Académie d'Aix-Marseille a d'ailleurs été la première en France à signer dès 2006 une convention culturelle académique tripartite (Académie – Préfecture de Région [Drac] – Région Paca), devenue depuis quadripartite en intégrant la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf). Selon les mêmes objectifs, ce type de convention a ensuite également été établi entre l'Académie de Nice et les partenaires précédemment cités.

Les actions conjointes conduites en direction des publics scolaires veulent remédier aux inégalités d'accès à la culture en s'adressant à l'ensemble des jeunes. Dans la région, près de 500 structures ou services culturels sont partenaires de l'État pour l'éducation artistique et culturelle. L'objectif poursuivi est de développer chez les enfants et les jeunes la capacité à poser un regard personnel sur le monde et à s'approprier les ressources culturelles de leur territoire. En appui et en cohérence avec les enseignements, la mise en place de dispositifs en partenariat permet aux jeunes de s'engager dans des démarches de projet où l'exigence en terme de posture, de compétences associées, d'interaction entre investissement individuel et collectif jouent un rôle déterminant dans le positionnement de chacun au sein de la société.

Si l'éducation artistique et culturelle s'inscrit historiquement dans le cadre des établissements scolaires pour toucher un large public et l'ensemble des catégories sociales, elle s'étend désormais au-delà du temps scolaire. Dans cette optique, l'un des enjeux prioritaires demeure le développement de collaborations entre les milieux éducatifs, sociaux-éducatifs, artistiques et culturels. L'action menée par le Conseil Régional dans le cadre du dispositif « Pass Culture + » (cf. encadré) destiné aux jeunes de 15 à 25 ans (sous certaines conditions) et des « conventions de vie lycéenne et d'apprentis » contribue activement à cette dynamique [2].

La dynamique de mutualisation impulsée dans la région entre les différents partenaires (Région, Département, Communautés de communes, villes) depuis douze ans a eu un impact considérable sur le développement de démarches concertées et la mise en œuvre de nombreux projets fédérateurs de territoire. L'ensemble des publics visés et des acteurs de l'éducation artistique et culturelle

est ainsi rassemblé autour de problématiques communes adaptées aux situations locales. Ainsi, des outils spécifiques sont déclinés, comme par exemple : le comité de suivi académique EAC, les comités EAC territoriaux de bassins et les formations conjointes territoriales / inter-catégorielles inscrites au plan académique de formation de l'Académie d'Aix-Marseille ou les Commissions Territoriales d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC) mises en place dans chaque bassin de formation dans l'Académie de Nice. Lieux de rencontre et de débats entre tous les acteurs de l'éducation artistique et culturelle, ces différentes instances permettent de comprendre et de connaître les problématiques et les besoins spécifiques de chaque territoire pour construire une stratégie concertée. Des groupes de travail s'organisent progressivement pour harmoniser le temps scolaire et le hors temps scolaire et pour accompagner, au sein des établissements scolaires, la mise en place de

parcours culturels structurés tout au long de la scolarité des élèves. Dans ce contexte, l'installation en 2014 de nouveaux comités territoriaux académiques de pilotage en faveur de l'éducation artistique et culturelle doit permettre de continuer à progresser dans ce sens.

Les divers exemples présentés dans les encarts ci-après témoignent de l'impact de cette politique de co-construction particulièrement active dans les lycées professionnels, les réseaux d'éducation prioritaire et les zones rurales isolées.

#### [1] Nombre d'élèves du second degré impliqués dans des dispositifs culturels en partenariat – Académie d'Aix-Marseille

	Alpes-de-Haute-Provence	Hauts-Alpes	Bouches-du-Rhône	Vaucluse	Académie Aix-Marseille
Musique et chant choral	756	2 330	26 046	4 764	33 896
Arts visuels	2 846	2 872	39 433	10 672	55 823
Lecture, écriture	494	110	3 056	3 200	6 860
Patrimoine	1 762	1 952	15 063	2 734	21 511
Culture scientifique, technique et industrielle	3 803	5 329	13 064	6 585	28 781
Théâtre	294	882	2 198	3 898	7 272
Danse	70	50	2 756	438	3 314
AA-Design	48	0	642	156	846
MP2013			47 000		47 000
<b>Total</b>	<b>10 073</b>	<b>13 525</b>	<b>149 258</b>	<b>32 447</b>	<b>205 303</b>

Nombre d'élèves de ZEP-RRS : moyenne de 60 %.

Nombre d'élèves relevant de publics prioritaires : moyenne de 70 %.

Source : Académie Aix-Marseille - Daac

#### [2] Conventions de vie lycéenne et d'apprentis 2013

Axes	Nombre de projets	Nombre d'établissements	Nombre total de lycéens et apprentis concernés
Éducation à la citoyenneté	64	47	
Éducation à l'environnement durable	62	52	
Coopération décentralisée	1	1	
Éducation artistique et culturelle	374	149	76 585
Information sur les métiers	32	27	
Engagement citoyen	87	67	
Bien manger au lycée et au CFA	16	16	

Source : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

**La « Parade des lumières » - projet participatif pour l'ouverture de « Marseille Provence 2013 capitale européenne de la culture » a rassemblé 1 015 jeunes de Marseille Nord : écoliers en RRS, collégiens en réseau ÉCLAIR, lycéens professionnels et apprentis (partenariat MP2013, collectivités/écoles et établissements scolaires/structures culturelles)**

Dans le cadre de la fête d'ouverture à Marseille de l'événement Marseille Provence 2013, Capitale européenne de la culture, l'association « Marseille-Provence 2013 » en partenariat avec l'Académie d'Aix-Marseille (Daac) a proposé aux écoliers, collégiens, lycéens et apprentis de Marseille Nord de participer à la conception et réalisation de cet événement majeur. Autour d'un projet éducatif et culturel, les jeunes ont développé et approfondi leurs compétences propres et leurs pratiques artistiques en participant à la construction et à l'habillage de la Parade des lumières pour les lycéens professionnels et apprentis, à la Clameur des collégiens et au Défilé des mécanos pour les écoliers.

Grâce au partenariat avec la Région Paca, la Drac, le centre national des arts de la rue et des ateliers Sud Side, près de 600 lycéens professionnels et apprentis ont réinvesti leurs compétences spécifiques (métiers de maintenance véhicule, mécanique, carrosserie, peinture, enseigne lumineuse et signalétique, plomberie, productique et mode) dans le cadre d'une démarche de création artistique qu'ils ont assumée jusqu'au bout en participant au défilé. Chacun des témoignages recueillis auprès de ces jeunes adultes montre l'impact de cette entreprise partagée : la découverte de transformation d'un geste professionnel en geste artistique, le ressenti quant à la confiance placée en eux dans le cadre de cette réalisation et dans leur potentiel de créativité, l'engagement dans une démarche de projet participatif et d'ampleur exceptionnelle, autant de facteurs déterminants dans la construction de la personne.

**« Périphéries urbaines : territoires, objets, pratiques de l'espace » un programme intergénérationnel dans le programme ÉCLAIR de l'école au BTS design d'espace (projet candidat au Prix de l'Audace Artistique et Culturelle 2013)**

Les programmes ÉCLAIR placent au centre de leurs préoccupations l'idée d'une perspective d'études et de réussite scolaire basée sur la rencontre, les échanges et le décloisonnement en proposant des actions inter-établissements. Les réseaux d'établissements des écoles primaires et collèges Rosa Parks et Belle de mai à Marseille développent des projets inter-degrés et interdisciplinaires avec une dynamique particulière autour du volet culturel du projet d'établissement. Ils ont trouvé un nouveau développement dans leur collaboration avec le Lycée Diderot en appui sur l'enseignement des arts appliqués. Le projet « périphéries urbaines », qui fédère plusieurs niveaux d'approche autour de la question du design urbain, s'inscrit dans ce programme. Dans ces quartiers de Marseille excentrés et peu valorisés, la sensibilisation des élèves à leur environnement quotidien permet de développer une vision constructive de ce que pourrait être la ville de demain. Dans le cadre de la dynamique liée à l'événement Marseille Provence 2013, les écoliers, collégiens, lycéens et étudiants en BTS d'arts appliqués – design ont été invités ensemble à rêver la ville, tant dans des fictions qu'au travers d'observations pragmatiques à partir de six thématiques différentes proposées par les élèves eux-mêmes : station-nature - dynamique urbaine - ville et mythologie - abri bus - place intergénérationnelle - mur comme espace de communication.

Sur la base des propositions des plus jeunes, les étudiants en BTS design d'espace ont opéré des synthèses pour proposer des ébauches de solutions. Des formations académiques conjointes inter-catégorielles ont jalonné le projet : autour de la thématique de la rue en 2011 et avec l'intervention d'un designer et d'un ethnologue à la rentrée 2012. Une journée d'échanges a rassemblé à la fin du mois de mai 2012 les différents acteurs du projet, au cours de laquelle élèves et étudiants ont proposé, sous forme de tables rondes, de partager leurs créations. Ce travail, qui s'inscrit pleinement dans les grandes lignes de Marseille Provence 2013, a été prolongé en 2013 au travers de diverses pistes visant à donner une nouvelle ampleur au projet. Ceci a abouti à une présentation / débats argumentés impliquant tous les élèves participants (de l'école au BTS) et à une exposition des productions des étudiants au Frac. Jusqu'ici en partenariat avec la Maison de l'architecture et de la ville (MAV), le festival Images de ville et la participation de l'architecte - écrivain - marcheur Nicolas Mémain (GR 2013), ce projet a vocation à s'élargir en 2014 en s'ouvrant à de nouveaux partenariats du territoire et en renforçant l'articulation du travail dans et hors temps scolaire avec les familles et les acteurs sociaux culturels du territoire.

## Pass Culture +

Le Pass Culture + est destiné aux jeunes de 15 à 25 ans révolus, selon des critères précis d'éligibilité, et domiciliés ou scolarisés dans la région Paca. Il se présente sous forme d'un chéquier nominatif d'une valeur totale de 50 € permettant l'achat de trois natures de biens ou de prestations culturels. Ces chèques sont utilisables auprès d'un réseau de 650 partenaires (librairies, cinéma, lieux de diffusion culturelle) réparti sur l'ensemble du territoire régional.

*Nombre de remboursements de Pass Culture +*

	Remboursements de Pass Culture
Livre	43 935
Cinéma	58 484
Spectacle	518
<b>Total</b>	<b>102 937</b>

Source : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

## Une sensibilisation volontariste des jeunes aux enjeux sociaux, économiques et culturels de l'architecture : pour une réflexion autonome et la mise en jeu du libre arbitre

La mobilisation des jeunes autour de questionnements liés au vécu de leur environnement de proximité et à leur capacité d'action positive et de force de proposition est considérée comme prioritaire. Dans le cadre des partenariats institutionnels engagés, le dispositif ARCHI-MED proposé par la région Paca dans la dynamique de MP2013 et de la mutation du paysage portuaire de Marseille a permis à 2 650 jeunes issus de vingt lycées techniques et généraux, onze CFA, un lycée agricole et 21 lycées professionnels hors Marseille de bénéficier de parcours de visites couplées de la villa Méditerranée et du MuCEM, du Frac, du J1 ou de la Friche belle de mai. Cette initiative, articulée avec d'autres dispositifs culturels académiques existants tels que « Vive mon collègue : une architecture à vivre » ou « Archicollège Hautes-Alpes » dans l'Académie d'Aix-Marseille, en partenariat avec le Frac, les CAUE et les Conseils Généraux respectifs, permet d'envisager le développement d'actions culturelles et intergénérationnelles de sensibilisation aux enjeux sociaux, économiques et culturels de l'architecture sur l'ensemble du territoire Paca.

## « Mes mains ont la parole, spectacle vivant en lycée professionnel » : projet finaliste du Prix de l'Audace Artistique 2013 (partenariat collectivité/ établissement scolaire/ structures culturelles)

Le projet culturel du lycée professionnel Hutinel de Cannes-la Bocca s'adresse à tous les élèves et au personnel du lycée sur toute une année scolaire. Les élèves qui intègrent cet établissement sont issus le plus souvent de catégories socio - professionnelles défavorisées, ils ont souvent une image dévalorisée d'eux-mêmes. Ne cernant pas les enjeux et les possibilités que propose l'enseignement professionnel, ils ont parfois tendance à abandonner en cours d'année. La construction de ce projet permet de mieux lutter contre le décrochage scolaire.

Un parcours progressif d'Éducation Artistique et Culturelle est construit à travers des ateliers de pratique : La classe de Troisième, la classe d'Ulis (Unités pour l'Inclusion Scolaire) et toutes les classes de Seconde bénéficient d'ateliers de pratique cirque (au Centre Régional des arts du Cirque Piste d'Azur – école de cirque), et marionnettes (Centre de formation et compagnie Arketal).

Des classes de Première développent un projet danse. Ces ateliers sont mis en œuvre et coordonnées par la Ville.

Les Terminales bénéficient d'atelier théâtre des élèves comédiens de l'École Régionale d'Acteurs de Cannes sous deux formes :

- atelier d'écriture puis travail sur la prise de parole et l'investissement corporel qu'elle nécessite ;
- travail d'improvisation à partir de la lecture de textes.

L'école du spectateur comprend la fréquentation de spectacles, des rencontres avec des professionnels, des initiations aux métiers techniques, des répétitions. Le « Trophée Hutinel » (conçu et fabriqué par les élèves en métallerie) distingue chaque année un spectacle ou une compagnie de la programmation.

*Par convention, la demande d'emploi et le chômage des jeunes sont décrits selon un intervalle d'âge de 15 à 24 ans, encore en vigueur dans les systèmes d'informations statistiques nationaux et européens. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le nombre de jeunes âgés de 15 à 24 ans s'élève à 577 182 en 2010.*

*À la fin du premier semestre de l'année 2013, on compte 60 912 jeunes demandeurs d'emploi résidant en Paca et tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi. Parmi ceux-ci un sur quatre travaille.*

*Les jeunes ont subi de plein fouet la crise économique de 2008-2010. Néanmoins, sur la période 2008-2013, le nombre de jeunes demandeurs d'emploi a augmenté moins vite que celui des plus âgés.*

*Les jeunes demandeurs d'emploi ont un niveau de formation plus faible que l'ensemble, tous âges confondus, et présentent une durée moyenne d'inscription à Pôle emploi plus courte. Les jeunes privilégient les métiers de l'économie présentielle en Paca : ils effectuent en priorité leurs recherches dans les secteurs du commerce et de l'hôtellerie-restauration.*

*Si on prend en compte l'ensemble des jeunes de 15 à 24 ans (actifs et inactifs), un sur dix était au chômage en Paca en 2010.*

Fin juin 2013, 60 912 demandeurs d'emploi de moins de 25 ans de catégories A, B, C sont inscrits à Pôle emploi en Paca. Parmi ceux-ci, près d'un jeune sur quatre exerce une activité rémunérée à temps partiel tout en recherchant activement un autre emploi. Depuis juin 2008, la progression du nombre de ces jeunes demandeurs d'emploi qui travaillent par ailleurs est bien plus rapide en Paca qu'en France [1]. Elle reflète une situation de sous-emploi et la prédominance des contrats courts pour les jeunes qui s'insèrent sur le marché du travail<sup>1</sup>. Ces formes particulières d'emploi sont principalement alimentées par le secteur des services, très présent en région.

Au mois de juin 2013, les jeunes demandeurs d'emploi représentent 15 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi, tous âges confondus (16 % en France). Selon ce ratio, Paca se classe au 2<sup>ème</sup> rang des régions métropolitaines. C'est en partie, un reflet de la structure par âge de la population plus âgée que la moyenne des autres régions.

De juin 2008 à l'automne 2010, le nombre de jeunes demandeurs d'emploi de catégorie A augmente bien plus fortement en région que celui de leurs aînés : les jeunes subissent en premier les conséquences de la crise sur le

marché du travail. Tout comme au niveau national, la tendance s'est modérée à partir de la fin 2010 : depuis cette date, l'accélération du nombre de demandeurs d'emploi de 25 ans et plus est plus importante que celle des jeunes [2].

Au final, depuis l'entrée en crise, la progression du nombre de demandeurs d'emploi est moins rapide chez les jeunes de moins de 25 ans (+ 53 %) que chez les plus âgés (+ 62 %).

Par ailleurs, en cinq ans, le nombre de jeunes demandeurs d'emploi de catégorie A a augmenté beaucoup plus rapidement pour les hommes que pour les femmes : respectivement + 63 % et + 42 % en Paca.

Débutant leur vie active, les jeunes demandeurs d'emploi sont logiquement moins nombreux à avoir atteint un niveau de formation de l'enseignement supérieur (bac +2 et plus) que les demandeurs d'emploi de 25 ans et plus : leur part est respectivement de 14 % et 24 % en juin 2013, en Paca (pour les catégories A, B, C). En revanche, seulement 11 % des jeunes demandeurs d'emploi sont non diplômés contre 20 % des demandeurs d'emploi de 25 ans et plus. In fine, les niveaux de formation les plus fréquents des jeunes demandeurs d'emploi sont les niveaux V CAP/BEP (45,5 %) et IV baccalauréat (29 %) [3]. La répartition par niveau de formation est similaire au niveau national.

Les jeunes demandeurs d'emploi présentent naturellement une faible ancienneté sur le marché du travail. Plus d'un jeune sur deux est inscrit à Pôle emploi depuis moins de six mois et leur nombre décroît régulièrement avec le temps contrairement aux seniors. En juin 2013, en Paca, la durée moyenne d'inscription des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C de moins de 25 ans est de 7,2 mois tandis que pour ceux de 25 ans et plus, elle s'élève à 16,6 mois. La part des demandeurs d'emploi de très longue durée (deux ans et plus) n'est que de 3,9 % chez les 16-24 ans, contre 32 % pour les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus [4].

En juin 2013, les métiers les plus recherchés par les jeunes demandeurs d'emploi en Paca de catégories A, B, C relèvent essentiellement du commerce (25 %), de l'hôtellerie-restauration (13,5 %), de la construction (12 %) et des services à la personne et à la collectivité (11 %). Pour les demandeurs d'emploi de 25 ans et plus, ce sont les métiers relatifs aux services à la personne et à la collectivité (21 %) qui sont privilégiés tandis que les métiers de commerciaux sont deux fois moins recherchés que pour les jeunes (14 %).

La notion administrative de demandeurs d'emploi n'épuise pas la notion de chômage. En effet, tous les

<sup>1</sup> Accéder à un emploi stable : un défi pour les moins de 25 ans.  
[http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=5&ref\\_id=16281](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=5&ref_id=16281)

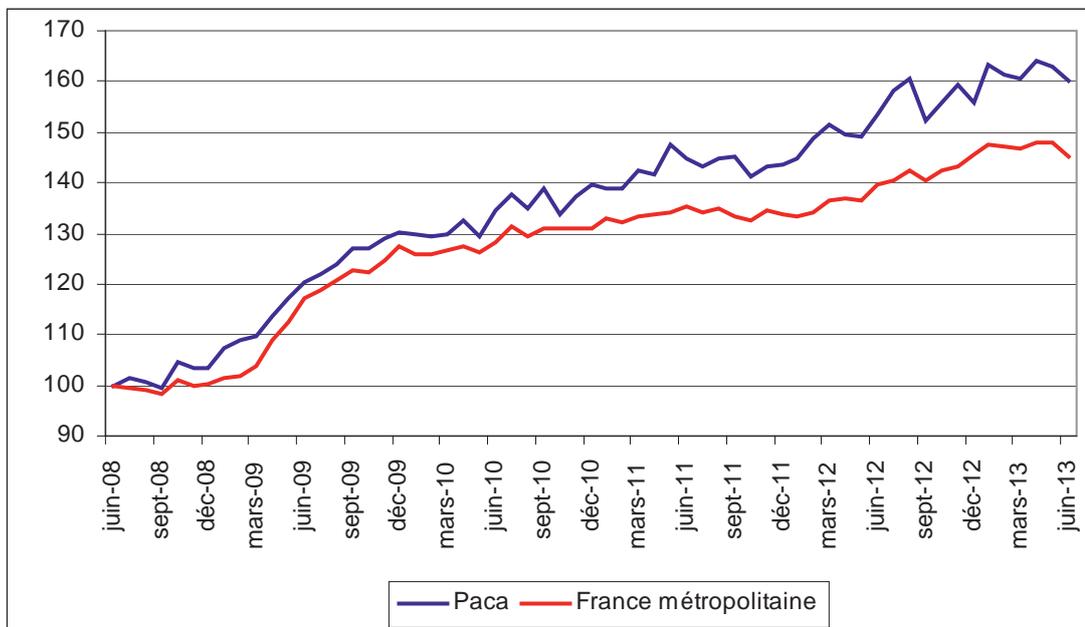
jeunes chômeurs ne sont pas inscrits à Pôle emploi et certains, comme leurs aînés, le sont tout en travaillant. Les données de Pôle emploi sont tributaires des conventions qui le régissent et ne permettent pas de calculer un taux de **chômage au sens du BIT**.

Ratio très médiatisé, voire fétichisé, le taux de chômage des jeunes est trompeur.

Nombreux à poursuivre leurs études et donc faiblement actifs (le taux d'activité des 15-24 ans est de 42 % en

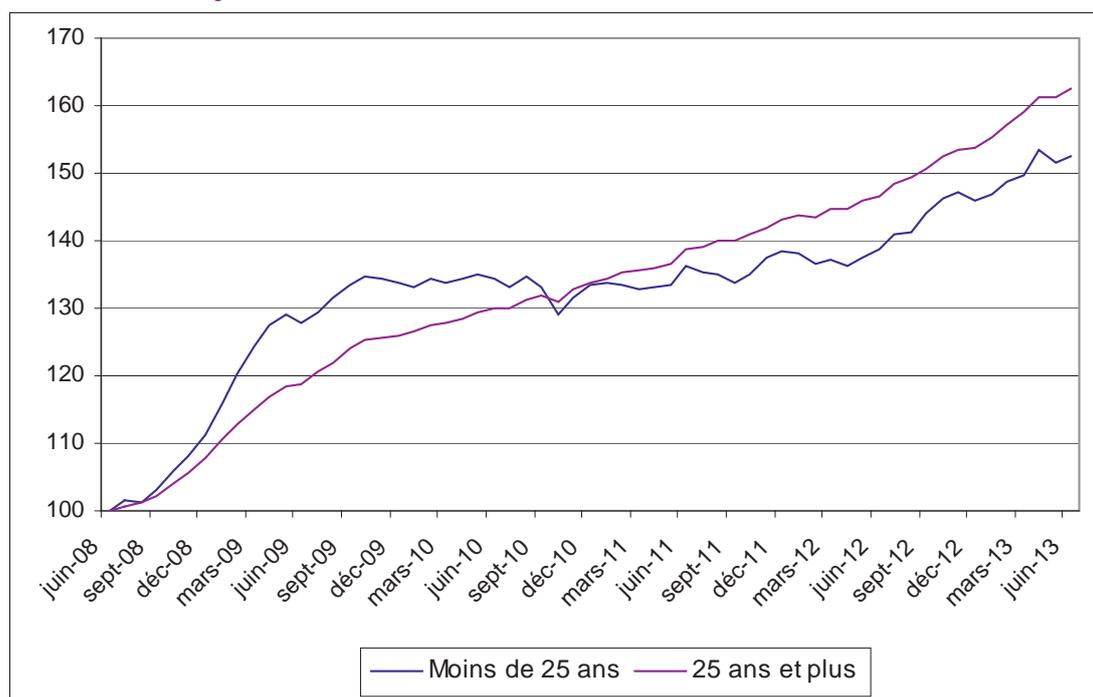
Paca), la part des jeunes au chômage est bien plus faible que l'insinue le taux de chômage calculé en proportion des seuls actifs. Seulement mesuré par Eurostat au niveau régional en moyenne annuelle<sup>2</sup>, celui-ci s'établit à 24 % en 2010 pour Paca. La part estimée des jeunes au chômage dans l'ensemble des 15-24 ans (actifs et inactifs) est en revanche de 10 %, soit un point de plus qu'en France entière.

[1] Nombre de jeunes demandeurs d'emploi exerçant une activité réduite en Paca et en France métropolitaine (base 100 au 31/06/2008, données corrigées des variations saisonnières, catégories B et C)



Source : Statistiques du Marché du Travail-Pôle emploi / Direccte-SESE

[2] Progression du nombre de demandeurs d'emploi (base 100 au 31/06/2008, données corrigées des variations saisonnières, catégorie A)



Source : Statistiques du Marché du Travail-Pôle emploi / Direccte-SESE

[3] Niveau de formation des demandeurs d'emploi (juin 2013, données brutes, catégories A, B, C)

<i>En %</i>		Niveaux I et II (bac +3 et plus)	Niveau III (bac +2)	Niveau IV (bac pro., brevet pro.)	Niveau V (CAP/BEP)	Niveaux V bis et VI (sans qualification)	Total
Paca	Moins de 25 ans	4,9	9,2	29,0	45,5	11,3	100
	25 ans et plus	12,5	11,4	19,8	36,2	20,0	100
	<b>Ensemble</b>	<b>11,5</b>	<b>11,1</b>	<b>21,1</b>	<b>37,5</b>	<b>18,9</b>	<b>100</b>
France métropolitaine	Moins de 25 ans	5,3	9,9	30,5	42,8	11,5	100
	25 ans et plus	12,9	11,1	19,0	37,9	19,1	100
	<b>Ensemble</b>	<b>11,8</b>	<b>10,9</b>	<b>20,7</b>	<b>38,7</b>	<b>17,9</b>	<b>100</b>

Source : Statistiques du Marché du Travail-Pôle emploi / Direccte-SESE

[4] Ancienneté d'inscription à Pôle emploi (juin 2013, données brutes, catégories A, B, C)

<i>En %</i>	Moins de six mois	De six mois à moins d'un an	De un à moins de deux ans	Deux ans et plus	Total
Moins de 25 ans	52,1	30,4	13,7	3,9	100
25 – 49 ans	36,9	24,3	21,0	17,8	100
50 ans et plus	24,8	19,9	23,1	32,2	100
<b>Ensemble</b>	<b>36,2</b>	<b>24,2</b>	<b>20,5</b>	<b>19,2</b>	<b>100</b>

Source : Statistiques du Marché du Travail-Pôle emploi / Direccte-SESE



*Dans un contexte économique difficile marqué par la récurrence des crises dans les filières maraîchères et arboricoles, les jeunes dirigeants font preuve d'un certain dynamisme tout en sécurisant leurs installations. Celles-ci se font plus fréquemment sous forme sociétaire, dans des filières rémunératrices (viticulture) ou dans un cadre familial (élevage). Leurs exploitations sont plus grandes et plus créatrices d'emplois que celles de leurs aînés.*

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, près de 4 100 dirigeants d'exploitations agricoles sont âgés de moins de 40 ans en 2010, soit 16,5 % des exploitants [1]. Cette part d'agriculteurs dits « jeunes » est légèrement plus faible que la moyenne nationale (19 %) du fait d'une plus forte propension des agriculteurs âgés de la région à conserver des terres (en oliviers, vignes, ...). La part des femmes dans cette population se situe à 23 %.

On estime à 310 en moyenne le nombre de jeunes agriculteurs qui s'installent chaque année, soit un rythme de renouvellement par les jeunes du tissu productif agricole de 1,2 % par an en moyenne. Au cours de la décennie 2000-2010, les moins de 40 ans ont été à l'origine de la moitié des installations agricoles. Si la dynamique d'installation agricole est un peu plus rapide en Paca qu'au plan national, elle ne compense pas les cessations d'activités et la chute rapide de l'emploi agricole (11 800 équivalents temps plein perdus entre 2000 et 2010 par l'agriculture régionale).

Les jeunes dirigeants d'exploitations agricoles sont globalement plus diplômés que la moyenne des jeunes de 20 à 39 ans de la région : 34 % des jeunes agriculteurs sont titulaires d'un diplôme du supérieur et 33 % sont titulaires d'un baccalauréat. Ainsi, deux sur trois ont au moins le baccalauréat et seulement 10 % n'ont aucun diplôme [2]. La région compte cependant un nombre non négligeable de jeunes (37 %) qui s'installent en agriculture sans disposer d'une formation agricole. En outre, moins d'un jeune installé sur deux (43 %) est titulaire d'un baccalauréat professionnel agricole, alors même que ce niveau est requis pour bénéficier de l'aide à l'installation « Dotation jeune agriculteur (DJA) » [3].

Dans la région, seuls 35 % des jeunes dirigeants ont bénéficié de la DJA au moment de leur installation, beaucoup moins qu'en France métropolitaine où ce taux atteint 56 %. La faible proportion des jeunes éligibles à la DJA explique en partie cet écart. Cependant, au sein même des jeunes qui pourraient potentiellement prétendre à ces aides, seuls 63 % en bénéficient. Certaines orientations productives, la viticulture, le maraîchage, l'horticulture, l'oléiculture, très présentes

dans la région, se caractérisent par de faibles taux de DJA : moins de 30 % des jeunes installés en bénéficient.

Les jeunes dirigeants d'exploitations agricoles sont à la tête de plus de 3 800 exploitations. Près d'un jeune chef ou coexploitant sur trois (31 %) s'installe en viticulture, orientation phare de la région et 22 % d'entre eux s'installent en élevage [4].

Ces deux orientations connaissent des restructurations importantes qui expliquent en grande partie les différences observées entre les exploitations des moins de 40 ans et celles de leurs aînés. Les jeunes exploitent en effet une surface moyenne presque deux fois plus élevée (43 hectares) que leurs aînés et leurs exploitations sont potentiellement deux fois plus productives. Parallèlement, les jeunes s'installent plus fréquemment dans des structures sociétaires : seulement 57 % des jeunes agriculteurs s'installent en exploitations individuelles, alors que ces dernières sont plus largement majoritaires en région (76 %).

Les moins de 40 ans sont à la tête d'un quart des exploitations agricoles moyennes et grandes [5]. Par ailleurs, ils sont pluriactifs pour 25 % d'entre eux, installés en circuits courts pour 37 %. Les exploitations dirigées ou co-dirigées par les jeunes emploient en moyenne au moins deux fois plus de main-d'œuvre que celles de leurs aînés. Elles concentrent 21 % de l'emploi régional agricole [6].

Les jeunes dirigeants d'exploitations agricoles de Paca montrent donc un certain dynamisme et participent au renouvellement de la population agricole, qui remplit un triple rôle : rôle économique, rôle socio-territorial et rôle environnemental.

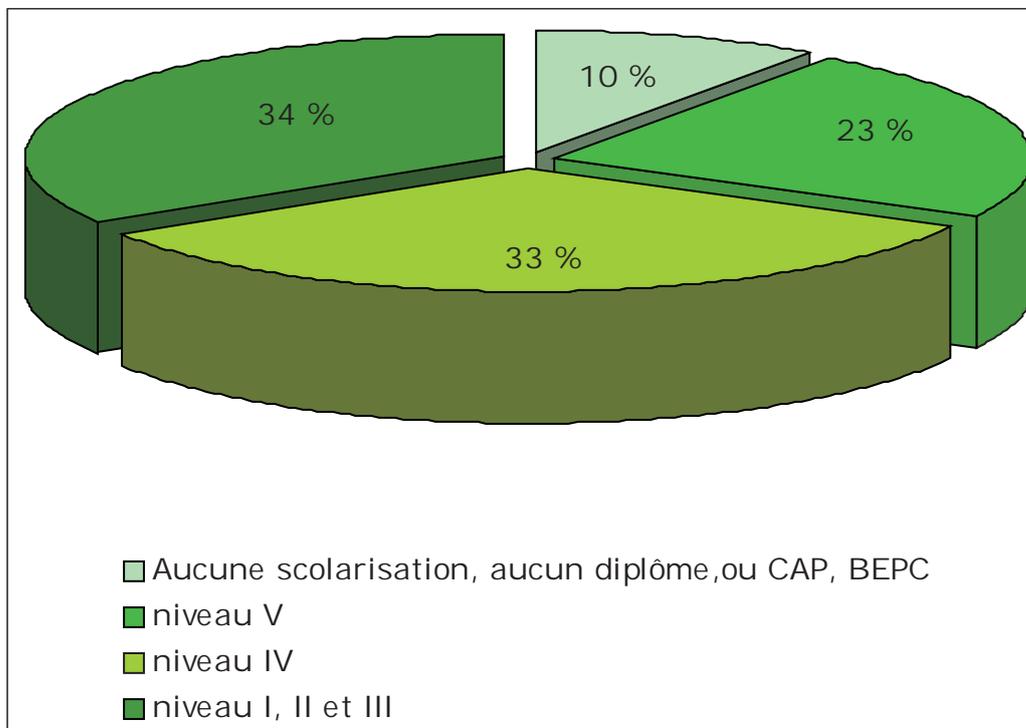
## [1] Les jeunes dirigeants d'exploitation agricole

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca
<b>Ensemble des dirigeants d'exploitations agricoles</b>	2 546	2 159	1 996	5 379	5 850	6 902	24 832
<i>Part des femmes parmi les dirigeants</i>	27 %	24 %	29 %	27 %	32 %	30 %	29 %
<b>dont jeunes dirigeants (moins de 40 ans)</b>	476	495	216	871	805	1 234	4 097
<i>Part des jeunes parmi les dirigeants</i>	18,7 %	22,9 %	10,8 %	16,2 %	13,8 %	17,9 %	16,5 %
<i>Part des femmes parmi les jeunes dirigeants</i>	24 %	19 %	27 %	23 %	26 %	21 %	23 %
<b>dont jeunes dirigeants ayant reçu l'aide « Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) »</b>	245	321	32	234	187	421	1 440
<i>Part des jeunes dirigeants ayant reçu l'aide DJA</i>	51,5 %	64,8 %	14,8 %	26,9 %	23,2 %	34,1 %	35,1 %

Source : Agreste - Recensement agricole 2010.

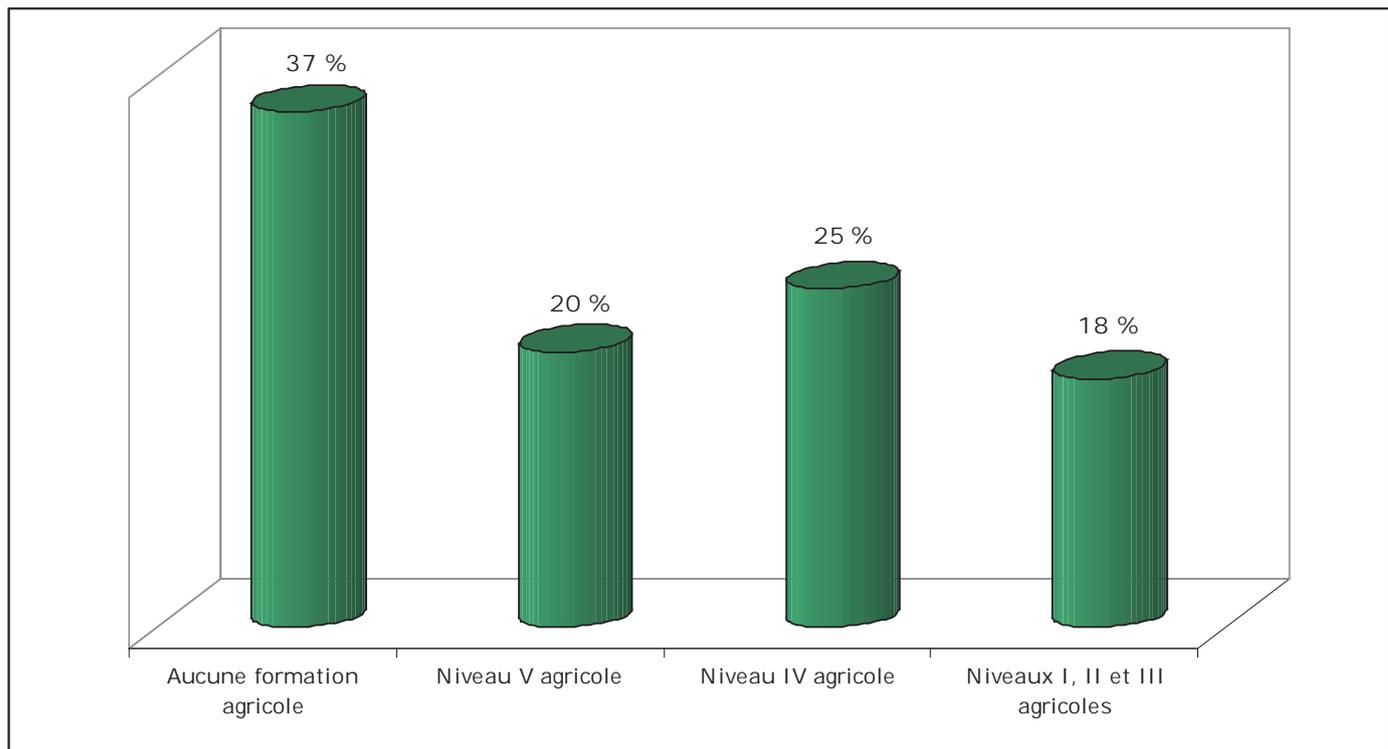
Lecture : Dans la région Paca, les jeunes dirigeants d'exploitations agricoles sont au nombre de 4 097, soit 16,5 % de l'ensemble des dirigeants d'exploitations agricoles.

## [2] La formation des jeunes dirigeants d'exploitations agricoles



Source : Agreste - Recensements agricoles de 2000 et 2010.

### [3] Répartition des jeunes dirigeants par niveau de formation agricole



Source : Agreste - Recensements agricoles de 2000 et 2010.

### [4] Les orientations économiques des exploitations

	Jeunes chefs et coexploitants	en %	Part des jeunes chefs ayant une DJA	en %
Exploitations spécialisées en céréaliculture et en culture de plantes oléagineuses et protéagineuses	153	4 %	43	28 %
Exploitations spécialisées en autres grandes cultures	306	7 %	107	35 %
Exploitations spécialisées en culture de légumes	320	8 %	77	24 %
Exploitations spécialisées en culture de fleurs et horticulture diverse	261	6 %	66	25 %
Exploitations spécialisées en viticulture	1 272	31 %	402	32 %
Exploitations spécialisées en cultures fruitières et autres cultures permanentes	496	12 %	136	27 %
<i>dont exploitations oléicoles spécialisées</i>	143	3 %	19	13 %
Exploitations spécialisées en élevages divers	897	22 %	450	50 %
Autres exploitations	392	10 %	159	41 %
<b>Total</b>	<b>4 097</b>	<b>100 %</b>	<b>1 440</b>	<b>35 %</b>

Source : Agreste - Recensements agricoles de 2000 et 2010.

[5] Les moins de 40 ans sont à la tête d'un quart des exploitations agricoles moyennes et grandes

	Taille économique de l'exploitation agricole		Ensemble
	<i>Petite exploitation</i>	<i>Exploitation moyenne ou grande</i>	
<b>Ensemble des exploitations agricoles</b>	10 369	11 734	22 103
<i>dont dirigées ou co-dirigées par un exploitant de moins de 40 ans</i>	948	2 869	3 817
<i>Part</i>	9,1 %	24,5 %	17,3 %

Source : Agreste - Recensement agricole 2010.

Lecture : 22 103 exploitations agricoles sont en activité en Provence-Alpes-Côte d'Azur dont 3 817 (soit 17,3 %) sont dirigées (ou co-dirigées dans le cas de sociétés) par un exploitant de moins de 40 ans. Parmi les exploitations de petite taille économique, la part de dirigeants de moins de 40 ans est de 9,1 %.

[6] Caractéristiques des exploitations agricoles dirigées par des jeunes

	Chefs et coexploitants de moins de 40 ans	Chefs et coexploitants de 40 ans et plus
SAU (hectare)	43,56	24,23
Potentiel de production (euros)	119 586	76 451
Emploi agricole (nombre d'UTA)	2,4	1,6
Part des exploitations dont l'un au moins des dirigeants est pluriactif	25 %	21 %
Part des exploitations pratiquant le circuit court	37 %	28 %

Source : Agreste - Recensement agricole 2010.

*Le projet « Entrées dans la vie active et discriminations à l'embauche » (EVADE), mené par le Céreq en 2011, a permis de mettre en avant certaines discriminations à l'embauche au sein de la région Paca. Ainsi, les jeunes sortant de BTS qui possèdent un nom à consonance maghrébine ont plus tendance à être mis à l'écart lors du processus de recrutement.*

La question des discriminations à l'embauche est depuis quelques années une préoccupation des pouvoirs publics et a fait l'objet d'une mise en forme juridique qui rend ces pratiques condamnables. Mais si la loi est claire quant à ce qui relève ou non de la discrimination, son application pratique l'est beaucoup moins. En effet, la frontière est mince entre la sélection de candidats par des critères discriminatoires, donc punis par la loi, et des critères de sélection légalement acceptés. Le projet EVADE mené par le Céreq en 2011 avait pour objectif d'analyser les multiples dimensions et facteurs de la discrimination à l'embauche de jeunes sortis du système éducatif en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le Céreq a choisi de mettre en œuvre un protocole d'observation et de mesure des discriminations potentielles lors de l'accès au premier emploi, associant un *testing*, une analyse des pratiques de recherche d'emploi et une analyse des pratiques de recrutement. Le public-cible était constitué d'élèves sortant d'un diplôme professionnel de niveau intermédiaire, le brevet de technicien supérieur (BTS). Les classes ont été choisies de façon à pouvoir conduire des analyses différenciées selon le type de spécialisation suivie en BTS et, en particulier, selon que les métiers visés soient en relation avec le public ou non.

Deux questionnaires Internet ont été renseignés par les populations de 80 classes, soit environ 1 700 élèves, à six mois d'intervalle. 40 élèves ont fait l'objet d'un suivi qualitatif de leurs démarches de recherche d'emploi. 30 employeurs ont été rencontrés. En parallèle, un *testing* sur 1 000 couples de CV (variation du patronyme, à formation initiale équivalente) a été réalisé par envoi de couples de CV fictifs.

Le *testing* a permis une objectivation des discriminations en montrant que les jeunes sortant de BTS de la région Paca qui possèdent un nom à consonance maghrébine ont plus tendance que ceux pourvus d'un patronyme français à être mis à l'écart lors du processus de recrutement. Ce phénomène est plus nettement marqué lorsqu'il s'agit d'emplois en relation avec la clientèle, particulièrement les fonctions commerciales. Les jeunes titulaires de qualifications pointues dans le secteur industriel, où les techniciens sont recherchés, sont ainsi nettement moins victimes de discriminations à l'embauche. Les risques juridiques sur les discriminations semblent être intégrés par les employeurs, en tout cas dans les discours. Les faits

apparaissent cependant parfois contredire ces discours, et certains critères de sélection laissent transparaître un flou dans la frontière entre choix objectivés et discriminations. Les recruteurs justifient en effet ces pratiques par des arguments qui leur semblent légitimes bien qu'ils soient souvent fondés sur des stéréotypes. Il peut bien sûr s'agir de stéréotypes sociaux relatifs aux « jeunes des quartiers » (qui peuvent d'ailleurs s'avérer positifs comme négatifs), mais on note également la prégnance dans les pratiques de recrutement des stéréotypes sexués, qui viennent s'ajouter à l'important phénomène de ségrégation sexuée au sein des différentes spécialités de formation.

Ce constat est renforcé par des pratiques non qualifiées juridiquement comme étant discriminatoires mais qui entraînent une sélection par défaut. Ainsi, l'importance de la mobilisation des réseaux constatée lors d'une recherche d'emploi marque de fait l'importance de l'origine sociale et du capital social qui en découle. Cette sélection est d'autant plus handicapante que, en tant que jeune sortant du système scolaire, le réseau professionnel est peu développé et ne peut se référer qu'à son entourage personnel.

De fait, les informations recueillies, par questionnaire comme par entretien auprès des jeunes, montrent que leur recherche d'emploi débute souvent par la mobilisation d'un réseau interpersonnel, et prend place dans une aire géographique restreinte. Ce type de démarche étant peu propice à la valorisation d'une qualification spécifique comme celle que confère le BTS, les premiers emplois occupés à l'issue de la formation sont souvent des « petits boulots », ou des emplois d'été qui se prolongent, obtenus par l'intermédiaire de l'entourage immédiat. Au fil du temps, les jeunes ne renoncent pas pour autant à obtenir un emploi correspondant à leur spécialité de formation, mais ils se heurtent alors à la barrière de leur absence d'expérience, souvent ressentie comme un lourd handicap. Bien qu'il s'agisse là d'une difficulté qui, inhérente au statut de jeune diplômé, concerne l'ensemble des jeunes, certains manquent plus que d'autres de ressources pour y remédier. De plus, l'impact des réseaux qui se révèlent efficaces apparaît susceptible de produire des effets en cascade puisque, comme le révèle le *testing*, l'accumulation précoce d'expérience(s) d'emploi, même précaire(s), conduit à valoriser le profil des jeunes débutants. Cela augmente de façon substantielle leurs chances de réussite dans leurs démarches, y compris quand ils utilisent des canaux qui ne sollicitent plus leurs réseaux de connaissances.

Parfois victimes des représentations des employeurs du fait de leur sexe, de leur origine supposée ou de leur lieu

de résidence, les jeunes d'origine populaire peuvent dans le pire des cas se trouver dépourvus des moyens matériels de recherche d'emploi : si certains vont jusqu'à évoquer un dénuement tel qu'ils ne peuvent se rendre à un entretien, beaucoup se trouvent en attente de l'obtention d'un permis de conduire (attente de plus en plus longue et coûteuse) pour pouvoir occuper un emploi.

Enfin, un certain nombre de ces jeunes se trouvent en quelque sorte « par défaut » sur le marché du travail : souhaitant poursuivre leurs études en alternance, ils ont

dû y renoncer faute d'employeur prêt à signer un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Si les employeurs se montrent souvent, dans leur discours, favorables à l'alternance, ils ne semblent pas pour autant la mettre souvent en pratique.

L. Chaintreuil, T. Couppié, D. Épiphanie et E. Sulzer, rapport d'évaluation Fej, Céreq, 2012.

L. Chaintreuil, S. Landrier et S. Inthavong, les discriminations en question, ORM, 2013.

### Un taux de réussite au baccalauréat moins important chez les jeunes de nationalité étrangère

Les données chiffrées de la Base centrale de pilotage (BCP) du ministère de l'Éducation nationale distinguent les jeunes de nationalité étrangère (nés en France ou l'étranger) des jeunes de nationalité française. Les jeunes immigrés ou descendants d'immigrés sont répartis dans l'une ou l'autre catégorie selon qu'ils ont la nationalité française (de naissance ou par acquisition) ou non.

En 2011, 50 982 jeunes se sont présentés à l'examen du baccalauréat (général, technologique ou professionnel) en région Paca. Parmi eux, 1 504 n'avaient pas la nationalité française, soit 3 % des candidats. La région se classe au 3<sup>ème</sup> rang en termes de nombre de jeunes étrangers présentés au baccalauréat après l'Île-de-France (7 954 jeunes) et Rhône-Alpes (1 662). Parmi les jeunes étrangers en Paca, on dénombre une majorité de filles (56 % des effectifs alors qu'elles ne sont que 51 % parmi les jeunes de nationalité française). On observe également cette sur représentation au niveau national mais elle est moins marquée (différentiel de deux points).

Globalement, les jeunes de nationalité étrangère réussissent moins bien au baccalauréat que les autres. Ce constat diffère selon le type de baccalauréat puisque l'écart n'est que de trois points pour les baccalauréats généraux, de cinq points pour les baccalauréats technologiques et de six points pour les baccalauréats professionnels.

Nationalement, les résultats vont dans le même sens mais l'écart global des taux de réussite entre jeunes de nationalité étrangère et française est plus marqué (neuf points au niveau national alors qu'il n'est que de six points en Paca). Les filles connaissant une scolarité globalement meilleure que les garçons, on peut émettre l'hypothèse selon laquelle la plus forte présence de filles de nationalité étrangère en région contribue à une meilleure réussite au baccalauréat des jeunes étrangers par rapport à la France.

*Taux de réussite au baccalauréat par type et série de baccalauréat selon la nationalité*

	Taux de réussite des étrangers	Taux de réussite des français
<b>Bac général</b>	<b>86 %</b>	<b>89 %</b>
Bac économique et social	88 %	89 %
Bac littéraire	91 %	87 %
Bac scientifique	80 %	89 %
<b>Bac professionnel</b>	<b>71 %</b>	<b>77 %</b>
Bac professionnel production	69 %	75 %
Bac professionnel services	73 %	78 %
<b>Bac technologique</b>	<b>78 %</b>	<b>83 %</b>
Bac techniques de la musique et de la danse	0 %	0 %
Bac hôtellerie	100 %	92 %
Bac sciences et techno. de la gestion	78 %	84 %
Bac sciences et techno. de la santé et du social	75 %	80 %
Bac sciences et technologies de labo	93 %	91 %
Bac sciences et technologies industrielles	72 %	82 %
<b>Ensemble</b>	<b>78 %</b>	<b>84 %</b>

Source : Éducation nationale Depp – BCP, effectifs présentés au baccalauréat en 2011 (hors diplômes agricoles) en région Paca – Traitement ORM

*Les jeunes se rendent majoritairement sur leur lieu d'études à pied. Les transports en commun sont moins utilisés que la voiture pour ce type de déplacements. Cependant, les jeunes restent les principaux utilisateurs des transports collectifs comparativement au reste de la population. Les trajets des scolaires et étudiants sont globalement plus courts que ceux des actifs.*

Les résultats présentés dans ce document sont issus d'enquêtes ménages-déplacements (EMD), réalisées dans les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes en 2009, et l'aire toulonnaise en 2008<sup>1</sup>. Une EMD est le "recensement de la mobilité" des résidents d'un territoire. Elle est réalisée tous les dix ans environ, à l'initiative des collectivités locales.

La méthodologie de l'EMD est nationale, coordonnée par le Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (Certu), afin d'assurer la qualité des résultats et une comparabilité entre agglomérations. Elle comprend des enquêtes en face à face ou par téléphone, associées à des comptages de circulation et de fréquentation des transports en commun.

La catégorie "jeunes" dans les EMD est ici assimilée aux catégories "Scolaires" et "Étudiants" et ne correspond donc pas à une classe d'âge précise et homogène.

Dans les Bouches-du-Rhône, les trajets pour se rendre à l'école et à l'université représentent 12 % des déplacements. Ils se font majoritairement à pied (44 %), puis en voiture (31 %) et en transports collectifs (TC) urbains (22 %). Parmi les étudiants, la voiture est le premier mode utilisé (34 %, soit une part en baisse par rapport à la précédente enquête de 1997). Suivent la marche (30 %), les TC urbains (27 %) et les TC non urbains (6 %).

Dans le Var, les déplacements des scolaires et étudiants représentent 6 % des déplacements. Les déplacements "école" se font à parts égales en voiture et à pied.

Dans les Alpes-Maritimes, les déplacements se font majoritairement à pied (42 %). Viennent ensuite la voiture (30 %), et les TC urbains (24 %). 36 % des scolaires pratiquent la multimodalité, alors qu'à l'inverse, 57 % des actifs ont un usage exclusif de la voiture.

Les jeunes sont les principaux utilisateurs des transports collectifs.

Dans les Alpes-Maritimes, ils représentent la première catégorie d'usagers avec 38 %, soit un poids dans la clientèle des TC deux fois plus fort que leur poids dans la population.

Dans les Bouches-du-Rhône, ils représentent 26 % de la clientèle des TC (20 % pour les écoliers, 6 % pour les étudiants), alors que, à titre de comparaison, les actifs ayant un emploi constituent le tiers de la clientèle.

Dans l'aire toulonnaise, la clientèle des TC est composée à 37 % de jeunes (30 % pour les TC urbains et 58 % pour les TC non urbains).

Une large part des scolaires ne sont pas motorisés, d'où l'importance des déplacements effectués à pied (et également le poids des déplacements pour motif "accompagnement", qui sont, eux, effectués majoritairement en voiture).

Dans les Bouches-du-Rhône, 13 % des déplacements effectués à pied sont le fait de scolaires. Cette part est de 18 % dans les Alpes-Maritimes où, toutefois, les plus de 65 ans sont ceux qui se déplacent le plus à pied (30 % des déplacements, pour un poids de 28 % dans la population totale).

En règle générale, les déplacements des scolaires et des étudiants sont nettement plus courts (en temps et surtout en distance) que ceux des actifs. Une des raisons est que la carte scolaire a pour effet de garantir la proximité du domicile et du lieu d'études.

En fait, la longueur moyenne des déplacements augmente de l'école au collège, puis du collège au lycée. Au final, les déplacements liés aux études supérieures sont parmi les plus longs, avec des distances à peine inférieures à celles des trajets domicile-travail, et des temps de trajet plus longs du fait d'un usage plus fréquent des transports collectifs.

Ainsi dans les Bouches-du-Rhône, si la distance moyenne parcourue dans la journée est de 23 km pour l'ensemble de la population, elle est de 12 km pour les scolaires et de 29 km pour les étudiants.

<sup>1</sup> Publications des agences d'urbanisme sur les EMD :

AGAM : <http://www.agam.org/fr/etudes/deplacements/observatoire-des-deplacements.html>

ADAAM :

[http://www.adaam06.fr/observatoires\\_travaux/transports\\_et\\_deplacements/emd\\_2009](http://www.adaam06.fr/observatoires_travaux/transports_et_deplacements/emd_2009)

AUDAT : <http://www.audat.org/pages/production.html>

Documentation du Certu sur les EMD :

<http://www.certu.fr/enquetes-sur-les-deplacements-r199.html>

## La carte Zou

La Région Paca a lancé en septembre 2011 la nouvelle tarification *ZOU !*, dont les principales mesures sont destinées aux jeunes de moins de 26 ans : la tarification jeunes (carte *ZOU ! Études* et carte *ZOU ! 50 / 75 %*) représente un coût pour la Région d'environ 17 M€ pour les réseaux Train Express Régional et Lignes Express Régionales.

Sur une année, près de 60 000 jeunes de moins de 26 ans sont titulaires d'une carte *ZOU !* sur le réseau TER et près de 6 700 sur le réseau LER. Cette gamme s'adresse aussi aux collégiens (dont l'âge est inférieur à 15 ans). Sur le réseau des chemins de fer de Provence, ce sont plus de 1 100 jeunes de moins de 26 ans qui possèdent une carte *ZOU !*. Parmi les 66 700 jeunes titulaires d'une carte *ZOU !* sur les réseaux TER et LER, 47 400 possèdent la tarification *ZOU ! Études* (42 000 sur le réseau TER et 5 400 sur le réseau LER) et 18 500 la tarification *ZOU ! 50 / 75 %* (17 200 pour les TER et 1 300 pour les LER).

- La carte *ZOU ! Études* permet aux collégiens, lycéens, étudiants, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle de bénéficier de la gratuité des trajets domicile – lieu d'études sur les trois réseaux de transports régionaux et 50 % de réduction sur tous les autres trajets en Région Paca. Elle est valable un an au prix de 15 €. Depuis septembre 2012, les jeunes apprentis, stagiaires de la formation professionnelle et les élèves de la filière sanitaire et social, bénéficient également de la gratuité entre leur domicile et lieu de stage (modifiable jusqu'à cinq fois par an).
- La carte *ZOU ! 50 / 75 %* permet d'obtenir 75 % de réduction sur un trajet préférentiel et 50 % sur l'ensemble du réseau. Trois accompagnants peuvent également bénéficier de 50 % de réduction sur le même trajet. Pour les moins de 26 ans, elle est au tarif de 15 € pour l'année. Elle est également accessible pour les plus de 26 ans.

Source : Conseil Régional

## La mobilité des jeunes actifs

À l'échelle du territoire d'observation de l'EMD des Bouches-du-Rhône, la voiture est en 2009 le mode de déplacement privilégié par les 18-24 ans pour se rendre sur leur lieu de travail (70 %), à une fréquence toutefois un peu moins importante que pour l'ensemble des actifs (75 %). Les jeunes recourent plus souvent au co-voiturage (15 % contre 5 % pour tous les actifs) et aux transports en commun (16 % contre 11 % pour tous les actifs).

L'utilisation de la voiture pour se rendre sur son lieu de travail varie selon les secteurs d'activités. Ainsi, 83 % des jeunes travaillant dans l'Industrie utilisent la voiture pour aller travailler, 76 % dans la Construction, ou encore 70 % dans le Transport-Logistique. L'accès à ces emplois, fortement ouverts aux jeunes, mais plutôt localisés en périphérie, semble conditionné à la possession du permis de conduire et/ou d'un véhicule personnel.

Les conditions de mobilité des jeunes se sont dégradées entre 1997 et 2009 selon les EMD réalisées à ces dates. Le taux de possession du permis de conduire des 18-24 ans a reculé (passant de 69 % à 57 %), alors que dans le même temps la part d'utilisation de la voiture dans les déplacements domicile-travail a progressé (+ 2 points). De surcroît, les emplois occupés par les jeunes semblent s'éloigner des centres urbains (la part des jeunes dans les pôles d'emploi " périphériques " étant passée de 16,5 % à 19,8 %) et le budget mobilité a augmenté. Le développement de la mobilité des jeunes actifs apparaît constituer un enjeu important pour le territoire métropolitain.

Source : AGAM

*En Provence-Alpes-Côte d'Azur, un jeune de 16 à 29 ans sur cinq vit sous le seuil de pauvreté, contre une personne sur six dans la population totale. Paca est la 4<sup>ème</sup> région la plus touchée. Parmi ces jeunes, les familles monoparentales et les isolés sont les plus exposés à la pauvreté. Certains jeunes travaillent mais leurs revenus d'activité ne leur permettent pas toujours de sortir de la précarité.*

En France, le seuil de pauvreté calculé par l'Insee s'établit à 977 € par mois pour une personne seule en 2011. Cette même année en Paca, près de 19 % des jeunes de 18 à 29 ans vivent sous ce seuil, plaçant la région au 4<sup>ème</sup> rang des régions les plus touchées par la pauvreté des jeunes. Au sein de la tranche d'âge des 18-29 ans, ce sont les jeunes de 20 à 24 ans qui sont les plus touchés, avec un taux de pauvreté s'élevant à 21 %. Au niveau régional, c'est dans le Vaucluse que le taux de pauvreté est le plus élevé chez les 18-29 ans, atteignant 22 %. Avec les Bouches-du-Rhône, ce sont les deux départements où ce taux est supérieur au taux régional. À l'inverse, le taux de pauvreté le plus faible est enregistré par les Hautes-Alpes, où il est de 16 % [1] (données Insee).

Les données des Caf permettent, sur le champ de leurs allocataires, d'avoir des données plus récentes à un niveau territorial plus fin (1).

Ainsi, au 31 décembre 2012, plus de 341 000 jeunes âgés de 16 à 29 ans en Paca sont connus des Caf, car il vivent dans un foyer **allocataire** d'au moins une prestation sociale et/ou familiale. Cela représente 43 % des jeunes de la région.

Parmi eux, 168 000 sont eux-mêmes allocataires et perçoivent directement ces prestations. Ces jeunes allocataires vivent avec un **revenu médian** de 894 € par mois pour une personne seule. Ce revenu est inférieur au **seuil de bas revenus** qui s'établit en 2012 à 1 001 € (par mois et pour une personne seule). Au sein de la région, le revenu médian des jeunes allocataires est supérieur à ce seuil uniquement dans les Hautes-Alpes (1 029 €) tandis qu'il est le plus faible dans les Bouches-du-Rhône (825 €)[2].

Par ailleurs, parmi les 341 000 jeunes connus des Caf, 152 000 vivent sous le seuil de bas revenus, dont plus de

2 000 sont à la tête du foyer [3]. Le revenu médian par **unité de consommation** de ces jeunes à bas revenus s'établit à 654 € par mois en région. Le département des Bouches-du-Rhône se situe toujours en dessous du niveau régional (avec 646 €) mais peu d'écart s'observent entre les autres départements [2].

Près de la moitié des foyers de jeunes allocataires avec enfants (monoparents et couples) vit sous ce seuil (respectivement 29 % et 18 %).

La plupart des jeunes à bas revenus ne vivent pas en couple (77 %). En effet, 52 % vivent seuls et 25 % sont des familles monoparentales [4]. Parmi ces jeunes isolés, la majorité (63 %) sont des femmes, à l'instar de la population d'allocataires. La plus grande partie des foyers de jeunes à bas revenus ne compte pas d'enfants (59 %).

Près de 38 000 jeunes vivent dans une situation plus critique encore avec un revenu inférieur à 667 € par mois, **seuil de très bas revenus** en 2012. C'est dans les départements de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône que ce taux est le plus important [2]. Chez ces jeunes, le revenu médian au niveau régional est de 435 € par mois.

Alors que les jeunes allocataires vivant au-dessus du seuil de bas revenus sont en majorité des **actifs occupés** (65 %), les jeunes vivant sous ce seuil sont majoritairement inactifs (41 %) [5] (cf. encadré).

Pour les jeunes qui travaillent, plus de 22 000 vivent avec des revenus d'activité qui ne leur permettent pas de passer au-dessus du seuil de bas revenus [2]. Ils représentent près de 3 % des jeunes de la région. Ces jeunes **travailleurs pauvres** sont présents au moins six mois dans l'année sur le marché du travail et ont travaillé au moins un mois au cours de cette période.

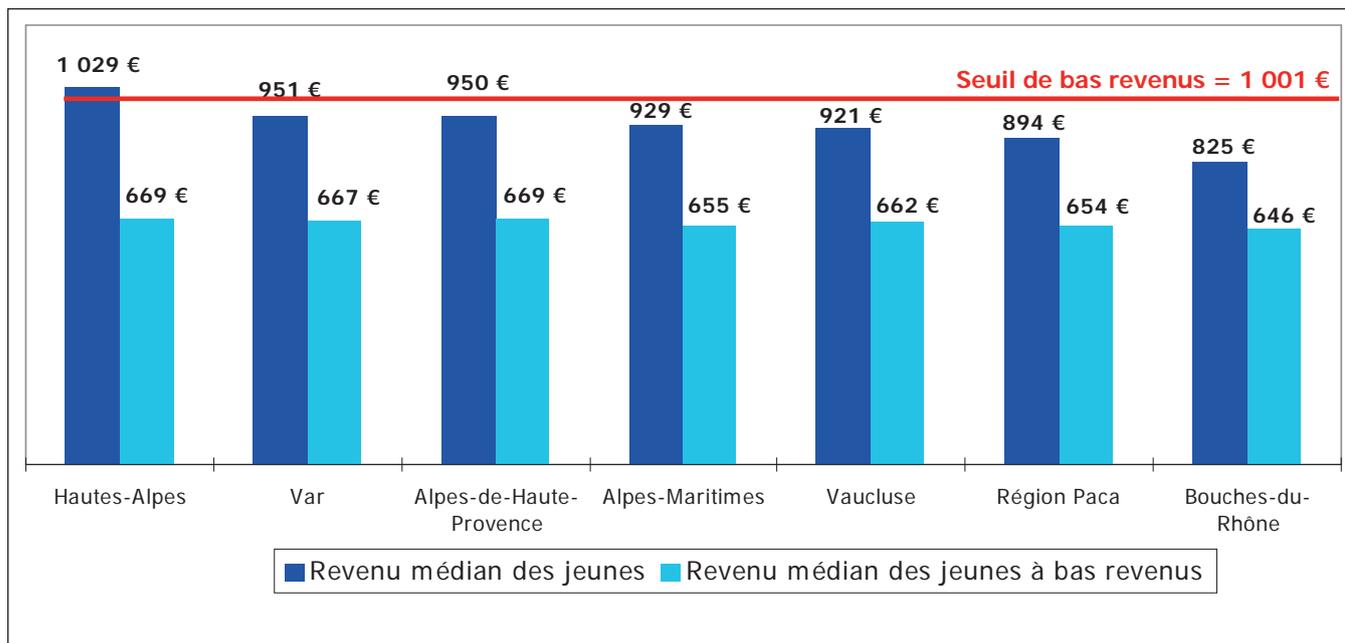
D'autres jeunes travailleurs, appelés « **travailleurs fragiles** », passent au-dessus du seuil de bas revenus uniquement du fait des prestations sociales et familiales versées par les Caf. Ils sont près de 11 000 en région Paca fin décembre 2012.

### Bibliographie

(1) Atlas Social 2013 du Dros (Note méthodologique).



[2] Revenu médian des jeunes (revenus mensuels pour une personne seule, jeunes connus des Caf âgés de 16 à 29 ans, au 31 décembre 2012, en Paca)



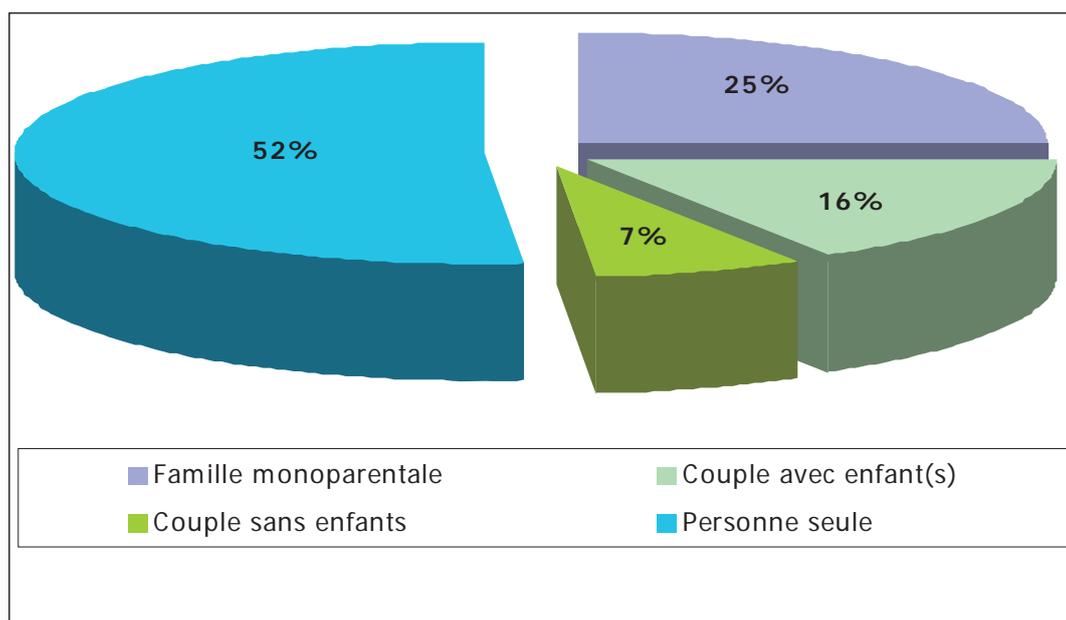
Source : Caf Paca – Traitement Dros

[3] Les jeunes à bas revenus en région Paca (jeunes âgés de 16 à 29 ans, au 31 décembre 2012)

Départements	Nombre de jeunes allocataires à bas revenus	Nombre de personnes vivant dans un foyer de jeunes allocataires à bas revenus	Nombre de jeunes allocataires à très bas revenus	Nombre de jeunes allocataires travailleurs pauvres
Alpes-de-Haute-Provence	2 145	4 053	1 037	778
Hautes-Alpes	1 595	2 803	768	664
Alpes-Maritimes	12 845	23 514	6 662	4 063
Bouches-du-Rhône	33 547	62 885	18 220	9 413
Var	13 177	24 925	6 584	4 401
Vaucluse	8 966	17 754	4 536	3 026
<b>Paca</b>	<b>72 275</b>	<b>135 934</b>	<b>37 807</b>	<b>22 345</b>

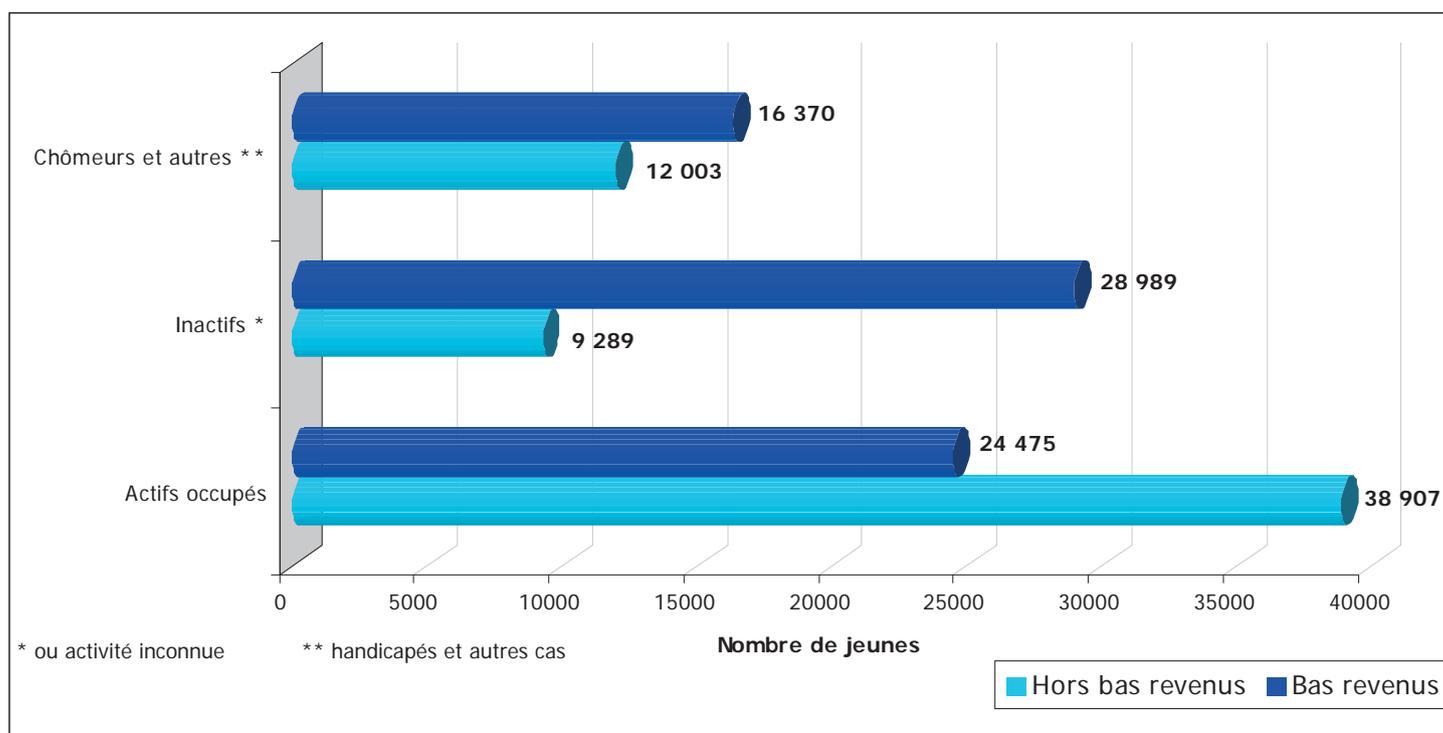
Source : Caf Paca – Traitement Dros

[4] Situation familiale des jeunes à bas revenus (jeunes âgés de 16 à 29 ans, au 31 décembre 2012, en Paca)



Source : Caf Paca – Traitement Dros

[5] Activité des jeunes allocataires (jeunes âgés de 16 à 29 ans, au 31 décembre 2012, en Paca)



Source : Caf Paca – Traitement Dros

*En 2012, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur abrite près de 800 000 jeunes âgés de 16 à 29 ans, parmi lesquels près de 170 000 (soit 21 %), ont recours à au moins une prestation sociale et/ou familiale versées par les Caisses d'allocations familiales. Les aides au logement sont celles auxquelles recourent le plus souvent ces jeunes. Les jeunes allocataires d'une aide au logement consacrent en moyenne 26 % de leur budget à leur dépense logement. Les jeunes allocataires ont ensuite recours à la prestation d'accueil du jeune enfant, puis au revenu de solidarité active. Le montant médian des aides versées par jeune s'élève à 266 € par mois en 2012.*

En 2012, près de 791 000 jeunes âgés de 16 à 29 ans vivent en région Paca. 21 % d'entre eux ont recours à au moins une prestation sociale et/ou familiale versée par les Caf, soit près de 170 000 jeunes de la région. C'est dans les départements des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse que le taux de jeunes connus des Caf est le plus élevé (22 %). À l'inverse, le département du Var est celui où les jeunes ont le moins recours aux prestations des Caf, avec un taux de bénéficiaires de 19 % [1]. Comme pour l'ensemble de la population allocataire des Caf, la majorité d'entre eux sont des femmes (66 %) et près de 56 % d'entre eux vivent seuls. Un peu plus d'un tiers de ces jeunes sont parents, dans la majorité des cas d'un seul enfant (64 %).

Les jeunes recourent majoritairement aux **aides individuelles au logement**. En 2012, 68 % des jeunes allocataires des Caf perçoivent une des aides au logement (APL, ALF et ALS confondues). Ils représentent 14 % des jeunes de la région (soit 114 000 jeunes). Ils sont en majorité locataires de leur logement (92 %) [2] et vivent dans 90 % des cas dans le parc privé. Le **taux d'effort** médian de ces jeunes s'établit à 26 % [3].

Les jeunes de la région ont également recours à la **prestation d'accueil du jeune enfant** (Paje). Celle-ci permet de subvenir aux nouveaux besoins liés à l'arrivée d'un enfant dans le foyer. En 2012, 6 % des jeunes de la région en bénéficient (soit près de 50 000 personnes).

En 2012, le **revenu de solidarité active** (RSA) est versé à environ 44 000 jeunes âgés de 16 à 29 ans en Paca, soit 6 % des jeunes de la région. Il permet de garantir aux personnes disposant de faibles ressources un revenu minimum, ainsi qu'un accompagnement à l'emploi. Le montant médian du RSA versé aux jeunes s'établit à 418 € par mois en Paca. La majorité des jeunes allocataires du RSA sont des femmes isolées [4]. Près des trois quarts des jeunes bénéficiaires du RSA perçoivent le « RSA socle seul » [5], et 25 % bénéficient du RSA majoré au titre de parent isolé.

L'**allocation aux adultes handicapés** (AAH) est versée en région Paca à près de 9 500 jeunes en 2012. Cela représente environ 6 % des jeunes allocataires Caf de la région, et 1 % de l'ensemble de la population régionale de jeunes. Cette allocation permet d'assurer un revenu minimum aux personnes dont le taux d'incapacité contraint leur accès à l'emploi et dont les ressources annuelles sont inférieures à 9 482 €. Plus de la moitié des bénéficiaires perçoivent son montant maximum, soit 777 € par mois.

Dans la région, 20 % des jeunes allocataires ont des ressources composées à 100 % de prestations sociales et familiales versées par les Caf en 2012. Ces jeunes sont principalement des étudiants, du fait qu'ils déclarent des revenus nuls. Chez les jeunes qui perçoivent au moins une prestation versée par les Caf, le montant médian de l'ensemble de ces prestations versées s'élève chaque mois à 266 € au niveau régional. Au niveau départemental, c'est dans le Var que ce montant est le plus élevé (311 € par mois) [6].

## La Garantie Jeunes

La Garantie jeunes a été annoncée dans le cadre du Plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Ce dispositif a pour but de venir en aide aux jeunes qui sont hors du système scolaire, sans emploi et sans formation. Elle serait ainsi ouverte en priorité aux 18 – 25 ans dont les ressources sont inférieures au plafond du RSA.

Le principe consiste à proposer un accompagnement renforcé vers l'emploi, avec une allocation d'un montant équivalent au RSA pendant les périodes sans emploi ni formation. La Garantie jeunes doit reposer sur une base contractuelle : le jeune signe avec une mission locale un contrat annuel et renouvelable.

L'allocation prendrait fin :

- par l'accès à un emploi dont le revenu d'activité est supérieur aux conditions de ressources posées pour l'attribution de l'allocation,
- par l'entrée en formation qualifiante ou par le retour en formation initiale,
- aux 26 ans du jeune,
- en raison du non respect des engagements du contrat par l'une des parties.

Expérimenté à partir de l'automne 2013 sur dix territoires pilotes (urbains ou ruraux), le dispositif devrait être généralisé à l'ensemble du territoire national d'ici 2016, pour atteindre 100 000 bénéficiaires par an. En Paca, il est expérimenté dans les Bouches-du-Rhône (territoire Marseille-Provence Métropole) et le Vaucluse.

Source : [www.vie-publique.fr](http://www.vie-publique.fr) – [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

## Les fonds d'aide aux jeunes (FAJ)

Créés en 1989, les fonds d'aide aux jeunes constituent avant tout des aides de derniers recours pour lutter contre l'exclusion des jeunes de moins de 25 ans. L'objectif est de favoriser l'insertion sociale ou professionnelle des jeunes en difficulté, et de les aider à faire face à des besoins urgents. Ils se distinguent nettement du **RSA jeunes** par le versement d'aides financières ponctuelles et facultatives.

Le financement et la gestion des FAJ sont délégués aux Conseils généraux depuis 2005. Différents organismes sont toutefois habilités à instruire les demandes de FAJ, notamment les missions locales et les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO).

En 2011, plus de la moitié des aides attribuées au titre du FAJ ont servi à couvrir un besoin alimentaire. Les autres attributions ont été relatives au transport, à la formation, au logement, à la recherche d'emploi, à l'attente d'un versement de salaire ou d'un paiement d'un organisme, et à la santé.

Au niveau national, près de 90 % des demandes de FAJ ont été acceptées en 2011, soit environ 139 000 aides attribuées. 9 % d'entre elles ont été distribuées en région Paca, soit plus de 12 000. Elles recouvrent un nombre plus faible de bénéficiaires (environ 98 000 sur l'ensemble de la France), plusieurs aides pouvant être attribuées à une même personne au cours de l'année. Cela représente une moyenne française de 1,4 aide individuelle par bénéficiaire.

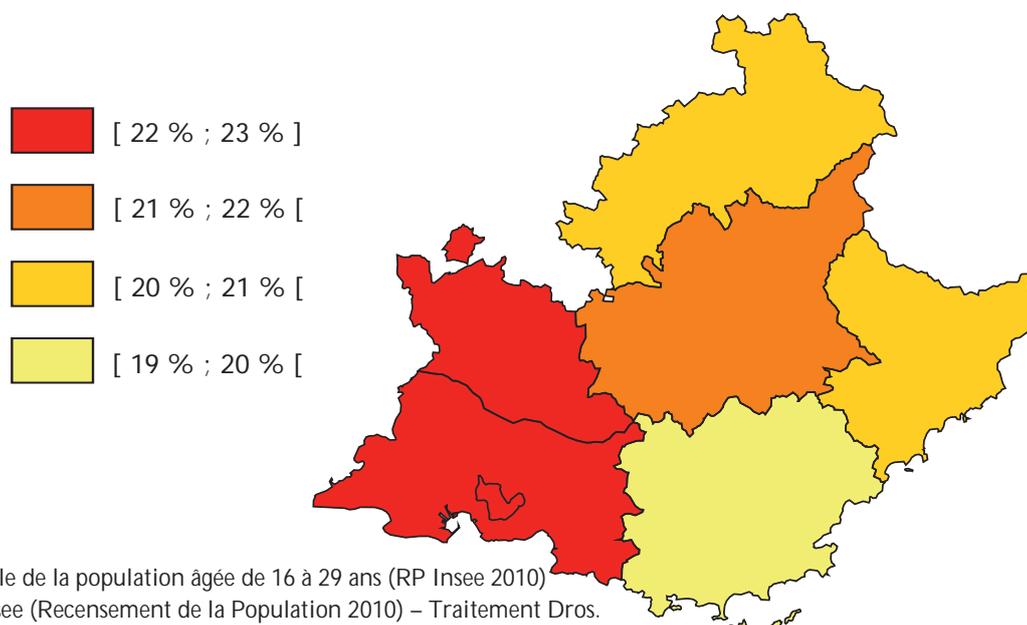
En 2011, le montant moyen par aide s'élève à 205 € sur l'ensemble du territoire français. En Paca, il est un peu au-dessus de la moyenne nationale avec 216 €. C'est dans le département des Bouches-du-Rhône que ce montant est le plus élevé, atteignant 392 €.

### *Les aides financières individuelles attribuées au titre du FAJ en 2011*

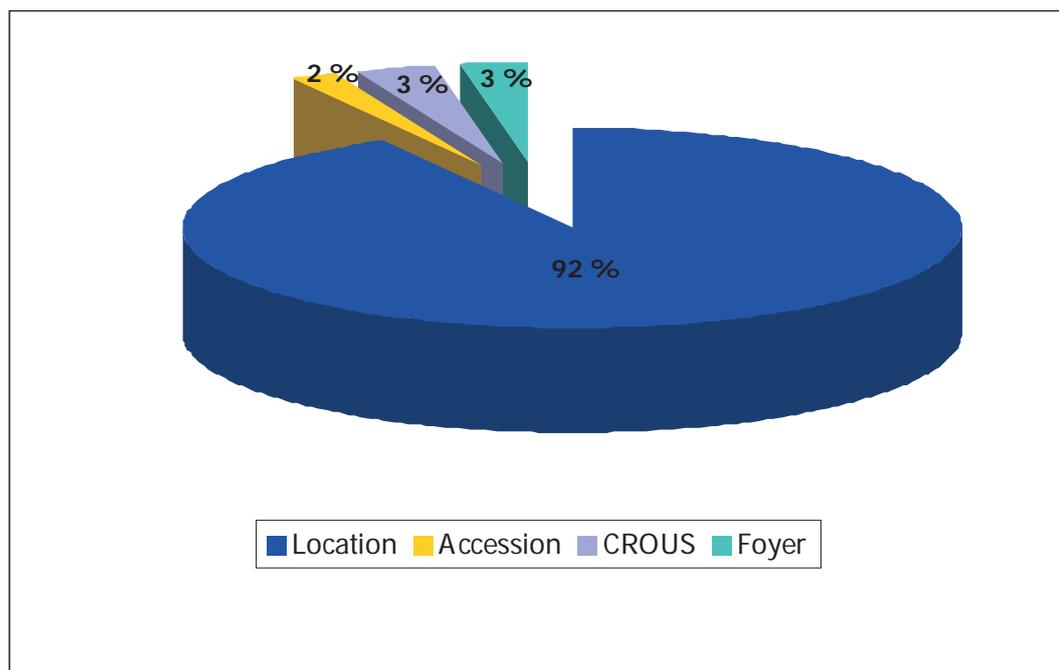
Département	Nombre d'aides attribuées	Montant moyen par aide
Alpes-de-Haute-Provence	212	208 €
Hautes-Alpes	171	194 €
Alpes-Maritimes	2 506	108 €
Bouches-du-Rhône	3 224	392 €
Var	4 264	159 €
Vaucluse	2 192	237 €
<b>Paca</b>	<b>12 569</b>	<b>216 €</b>
<b>France entière</b>	<b>139 000</b>	<b>205 €</b>

Source : Drees

## [1] Taux de jeunes bénéficiant d'au moins une prestation Caf (\*) (Jeunes âgés de 16 à 29 ans, au 31 décembre 2012, en Paca)

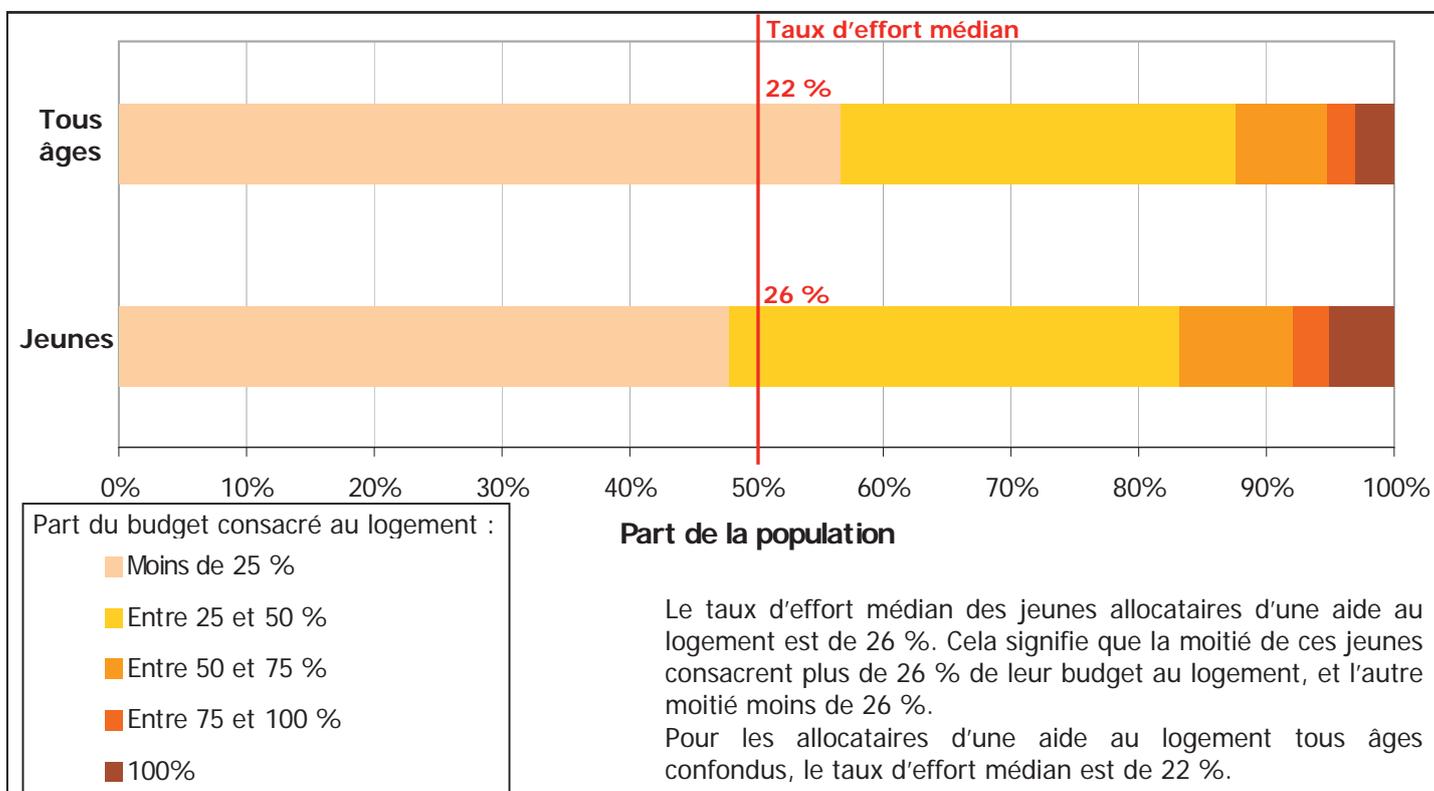


[2] Type de logement des jeunes bénéficiaires d'une aide au logement (jeunes âgés de 16 à 29 ans, au 31 décembre 2012, en Paca)



Source : Caf Paca – Traitement Dros

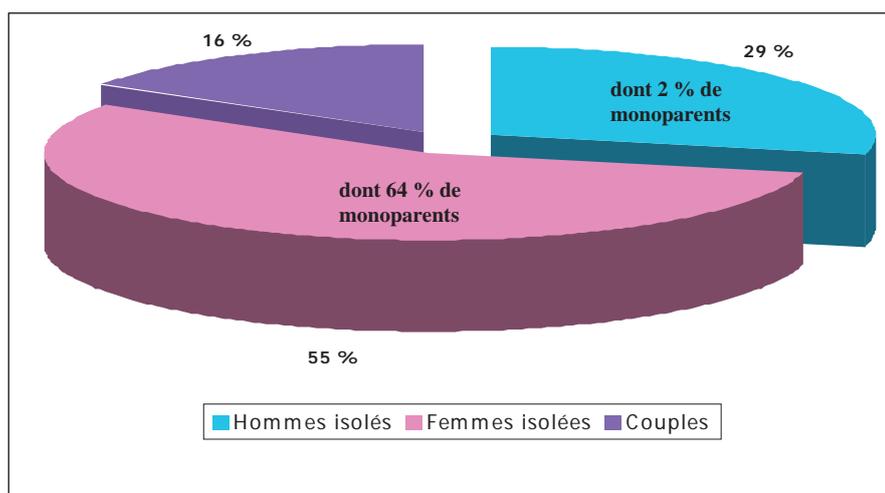
[3] Part du budget consacré au logement (\*) (tous âges et jeunes âgés de 16 à 29 ans, au 31 décembre 2012, en Paca)



(\*) Pour les bénéficiaires d'une aide au logement

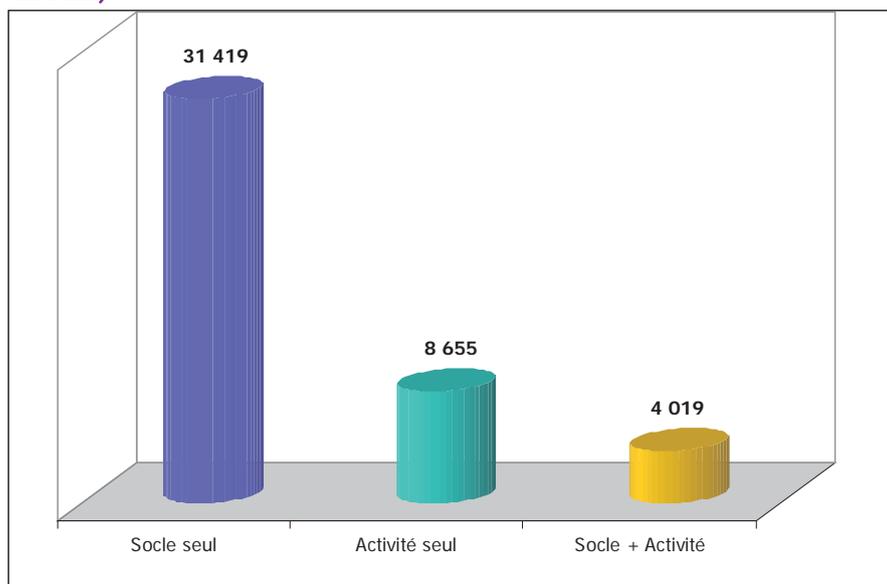
Source : Caf Paca – Traitement Dros

[4] Situation familiale des jeunes allocataires du RSA (jeunes âgés de 16 à 29 ans, au 31 décembre 2012, en Paca)



Source : Caf Paca – Traitement Dros

[5] Répartition des jeunes allocataires dans les composantes du RSA (jeunes âgés de 16 à 29 ans, au 31 décembre 2012, en Paca)



Source : Caf Paca – Traitement Dros

[6] Les prestations versées par les Caf aux jeunes (jeunes âgés de 16 à 29 ans, au 31 décembre 2012, en Paca)

Département	Allocataires d'une aide au logement		Allocataires de la Paje		Allocataires du RSA		Allocataires de l'AAH		Montant total des prestations (**)
	Nombre	% (*)	Nombre	% (*)	Nombre	% (*)	Nombre	% (*)	
Alpes-de-Haute-Provence	3 136	14,7	1 591	7,4	1 007	4,7	231	1,2	265 €
Hautes-Alpes	2 641	14,2	1 320	7,1	739	4,0	240	1,3	251 €
Alpes-Maritimes	24 005	14,4	8 788	5,3	6 546	3,9	2 164	1,3	257 €
Bouches-du-Rhône	54 086	15,4	20 947	6,0	22 707	6,5	3 965	1,1	266 €
Var	17 117	11,6	10 309	7,0	8 241	5,6	1 825	1,2	311 €
Vaucluse	13 198	15,3	6 618	7,7	4 853	5,6	1 085	1,3	292 €
<b>Paca</b>	<b>114 183</b>	<b>14,4</b>	<b>49 573</b>	<b>6,3</b>	<b>44 093</b>	<b>5,6</b>	<b>9 540</b>	<b>1,2</b>	<b>266 €</b>

(\*) Part dans l'ensemble de la population âgée de 16 à 29 ans (RP Insee 2010) (\*\*) Montant médian de l'ensemble des prestations Caf versées chaque mois.

Source : Caf Paca, Insee (Recensement de la Population 2010) – Traitement Dros

*Le logement des jeunes est souvent réduit au logement étudiant. Or les jeunes ne constituent pas un ensemble homogène : ces derniers peuvent certes être étudiants mais également lycéens, jeunes actifs en contrats précaires, en formation, apprentis, sans emploi voire même à la rue... À cette diversité de profils correspondent des besoins en logement très différents. Pour autant, l'accès au logement constitue pour tous une problématique importante et une étape clé vers l'accès à l'autonomie. Outre la tension du marché en Paca, les jeunes sont confrontés à des problèmes spécifiques pour lesquels les réponses apportées par les partenaires institutionnels et locaux sont variables d'un territoire à l'autre.*

La quasi totalité des 16-17 ans vivent au domicile de leurs parents (95,2 %)<sup>1</sup>. Néanmoins, nombreux sont les élèves qui ne disposent pas de conditions favorables à leurs études dans leur environnement familial ou qui sont domiciliés trop loin de leur lycée. Face à ce constat, le Conseil Régional s'est engagé à créer, dans le cadre de son précédent [programme prévisionnel des investissements \(PPI\)](#) des places d'internat supplémentaires, portant leur nombre à 13 342 sur les deux académies d'Aix-Marseille et de Nice<sup>2</sup>.

Plus de la moitié des 18-24 ans et 18 % des 25-29 ans vivent au domicile de leurs parents. Ce taux est particulièrement élevé en Paca puisque c'est la région après la Corse où les 16-29 ans vivent le plus chez leurs parents [1]. Parmi eux, les étudiants sont largement majoritaires puisqu'un étudiant sur deux en Paca poursuit ses études sans déménager et vit encore chez ses parents (contre 46 % au niveau national). Comme au niveau national, un étudiant sur dix vit en colocation et un sur quinze en foyer étudiant.

L'accès à l'emploi n'est toutefois pas une condition suffisante pour accéder à un logement autonome. En effet, 45 % des 18-24 ans qui travaillent habitent encore chez leurs parents<sup>3</sup>. Les jeunes actifs commencent en effet souvent leur vie active par des contrats précaires ou à temps partiel qui ne leur permettent pas d'accéder à une autonomie en matière de logement.

Le nombre de jeunes propriétaires de leur logement est très faible : seuls 5 % des ménages de moins de 25 ans sont propriétaires occupants alors que ce statut est majoritaire pour l'ensemble de la population<sup>4</sup> [2].

En revanche, les jeunes sont sur-représentés dans le secteur locatif privé où sont logés 83 % d'entre eux. Le parc locatif

social n'accueille qu'une faible part de jeunes ménages. En 2011, seuls 7 % d'entre eux étaient titulaires d'un contrat de location dans le parc social (deux fois moins que la moyenne nationale), bien que 90 % d'entre eux avaient des ressources qui les rendaient éligibles à un logement social<sup>5</sup>.

D'une façon générale, les logements occupés par les jeunes sont plus anciens et plus petits que ceux occupés par l'ensemble de la population. 35 % de ces logements ont été construits avant 1948 contre 26 % pour l'ensemble de la population.

Quant à la surface moyenne occupée, elle est naturellement plus faible en raison de leur statut familial mais aussi de ressources financières limitées. La majorité (69 %) des moins de 25 ans occupe des logements de type T1 ou T2 alors que ce taux ne s'élève qu'à 33 % tous âges confondus. Seuls 3 % des jeunes habitent un logement dénué de confort ce qui est similaire au taux observé sur l'ensemble de la population.

L'étude sur l'habitat des jeunes en Paca réalisée en 2010<sup>6</sup> a estimé que 100 000 jeunes étaient susceptibles d'être dans une situation problématique en matière de logement. Ce chiffre a été estimé sur la base des hypothèses suivantes : sur les 46 000 personnes de 25 à 30 ans encore logées chez leurs parents, un tiers d'entre elles auraient la volonté de décohabiter si elles en avaient la possibilité. À cela s'ajoutent près de 70 000 jeunes de 16 à 30 ans qui ont un [problème aigu de logement](#). Enfin, parmi les jeunes en logement autonome, environ 15 000 sont logés dans un logement probablement [vétuste](#)<sup>7</sup>. Cet état des besoins estimé à l'échelle des EPCI et des départements met en lumière les fortes disparités entre les territoires.

Dans un contexte régional de tension du marché, les jeunes sont pénalisés par une offre qui leur est peu favorable. La région Paca connaît en effet un déficit de petits logements à des prix abordables.

Dans le privé, le principal obstacle vient du niveau des loyers et des exigences de garanties de la part des propriétaires. Si les loyers sont plus abordables dans le parc social, en revanche l'offre de petits logements est restreinte : les logements de type T1 et T2 représentent respectivement 4 % et 15 % du parc locatif social de la région.

En matière de logement temporaire, on constate un nombre croissant de jeunes logés et l'offre en structures qui

<sup>1</sup> Source Insee, RP 2010

<sup>2</sup> Source Conseil Régional Paca

<sup>3</sup> Source Insee, RP 2010

<sup>4</sup> Source Filocom 2011. Base : ménages fiscaux de moins de 25 ans

<sup>5</sup> Source Filocom 2007. Base : ménages fiscaux de moins de 25 ans

<sup>6</sup> Étude réalisée par le groupement d'études « Habitat et Société », « Fondation des villes », « API Provence », « Didier Roulet consultant »

<sup>7</sup> Source Filocom, 2007

leur est dédiée (foyers de jeunes travailleurs, résidences sociales...) s'avère insuffisante. Tout comme au niveau national, on observe une augmentation du nombre de jeunes majeurs en errance dans divers lieux, et une sur-fréquentation des établissements d'hébergement d'urgence alors même que ces structures ne sont pas toujours adaptées à leurs problématiques.

Quant au logement étudiant, la région Paca est au-dessus de la moyenne nationale avec un ratio de 73 logements pour 1 000 étudiants<sup>8</sup>. En réalité, cette situation s'avère contrastée selon les académies, celle de Nice connaissant une plus forte tension que celle d'Aix-Marseille.

Face à ces constats, l'État et les collectivités mettent en œuvre plusieurs leviers d'actions.

Le renforcement des obligations de la loi relative à la Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) en 2013, implique une sensible augmentation des objectifs de production de logement locatif social.

Sur le parc privé, le dispositif d'encadrement des loyers en zones tendues devrait avoir un impact tout particulier sur les quittances des petits logements.

En matière d'hébergement, les jeunes constituent un des publics prioritaires au titre des Plans Départementaux d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion (PDAHI).

Les plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) prennent en compte partiellement la problématique du logement des jeunes : certains mettent en place des aides spécifiques à destination des jeunes en rupture familiale identifiés comme l'un des publics prioritaires du plan.

La prise en compte du logement des jeunes par les politiques locales est inégale selon les territoires.

La question du logement des jeunes est encore peu prise en compte par les programmes locaux de l'habitat (PLH). Ces derniers ont souvent du mal à évaluer les besoins en logements pour les jeunes sur leur territoire. Certains d'entre eux prévoient malgré tout une part de petits logements et de logements sociaux accessibles aux jeunes, d'autres prévoient une aide soutenue aux associations d'accueil et d'orientation des jeunes pour le logement. Mais peu envisagent un dispositif complet.

Le Conseil Régional intervient dans le cadre de son programme de soutien à l'accès au logement des personnes en difficulté, en soutenant la production de logements spécifiquement dédiés aux jeunes. 220 logements ont ainsi été financés en 2013. Il aide également un tissu associatif (Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes...) dont le rôle d'accompagnement des jeunes vers

le logement est primordial. Plus récemment, la Région a également mis en place un fonds régional de soutien au logement des jeunes destiné à accroître l'offre de logement pour les 16-25 ans : 21 projets ont été retenus dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé en 2013. Ils visent à produire ou capter 200 logements à l'échelle régionale, à destination des jeunes.

Plusieurs projets retenus dans le cadre des programmes d'investissement d'avenir (PIA) cofinancés par l'État et le Conseil Régional, visent à améliorer le logement des jeunes, notamment celui des apprentis. Pour exemple, les projets de l'Université Régionale des Métiers à Marseille et du Campus Régional d'Apprentissage à Nice, prévoient la construction de résidences sociales jeunes d'une centaine de places chacune. Le fonctionnement de ces résidences sociales jeunes se veut particulièrement innovant puisqu'il vise à répondre à la diversité des situations de ces jeunes, particulièrement mobiles, en offrant la possibilité de les héberger pour une durée pouvant aller d'une nuit à plusieurs mois.

#### **Appel à projet DIHAL « innovation sociale dans le champ de l'hébergement et de l'accès au logement » : le projet expérimental d'habitat pour les jeunes « De la rue au logement »**

Le projet expérimental d'habitat pour les jeunes « De la rue au logement » est l'un des vingt projets retenus dans le cadre de l'appel à projets « innovation sociale dans le champ de l'hébergement et de l'accès au logement » lancé par la DIHAL en avril 2013. Porté par un collectif de douze associations présentes dans les Bouches-du-Rhône, il s'adresse à des jeunes majeurs de 18 à 25 ans, hommes ou femmes, en situation de rupture familiale, de grande précarité sociale ou de souffrance psychique. Il consiste à mobiliser sept logements dans le centre ville de Marseille destinés à ce public. Chaque jeune bénéficiera d'un logement, d'un soutien matériel et d'un accompagnement social personnalisé. Il sera le fruit d'une coopération entre les différents partenaires et concernera également le domaine de la santé et de l'accès aux soins. Dans un premier temps le jeune est en sous location, mais à terme l'objectif étant qu'il devienne locataire direct par un glissement de bail ou puisse contracter un bail dans un autre logement. Ce projet démarrera fin 2013 et se déroulera sur une période de 18 mois.

<sup>8</sup> Source rapport Anciaux, janvier 2008. Données : parc géré par le Crous en septembre 2007.

## Le projet « Autonomie Logement » dans le Vaucluse

« Autonomie Logement » est une expérimentation à destination des jeunes de 18 à 25 ans résidant dans le territoire de vie de Carpentras. Il s'agit de proposer l'accès à un logement en contrepartie d'une inscription dans un processus de formation, un apprentissage, voire un emploi. Les logements sont captés par l'association Soligone ([agence immobilière à vocation sociale](#) intervenant dans le Vaucluse). L'accompagnement social au sein du logement est réalisé par l'association Cap Habitat (association avignonnaise d'[intermédiation locative](#)).

Ce projet sera mené sur une année auprès de 50 jeunes identifiés par la Mission Locale et le SIAO. Sous la responsabilité du Sous-préfet de Carpentras, le projet associe quatre communes ainsi que le Conseil Régional, le Conseil Général, l'ARS, la DDCS, la Direccte et le Pôle emploi.

## Les différentes offres locatives accessibles aux jeunes selon leur catégorie

### Logement social ordinaire (non meublé) :

- Logement autonome dans une résidence HLM
- Bail glissant auprès d'un bailleur social
- Logement conventionné dans le parc privé

### Logement social temporaire (meublé) :

- Logement social ordinaire (logements)
- Logement social : sous-location d'une partie du logement par le locataire en place (chambres)
- Logement social en sous-location par intermédiation locative (logements)
- Résidence sociale tout public ou spécifique jeunes
- Foyer de jeunes travailleurs (logements ou chambres)

### Hébergement temporaire d'urgence :

- C.H.R.S. (hébergement collectif ou individuel)
- Logement d'urgence (logements)
- Hôtel social (chambres)
- Pension de famille (chambres ou logements)
- Résidence hôtelière à vocation sociale (logements)
- Auberge de jeunesse (en dortoirs ou chambres de trois à quatre lits)
- Camping : location de mobil-home

### Logement spécifique pour étudiants (meublé) :

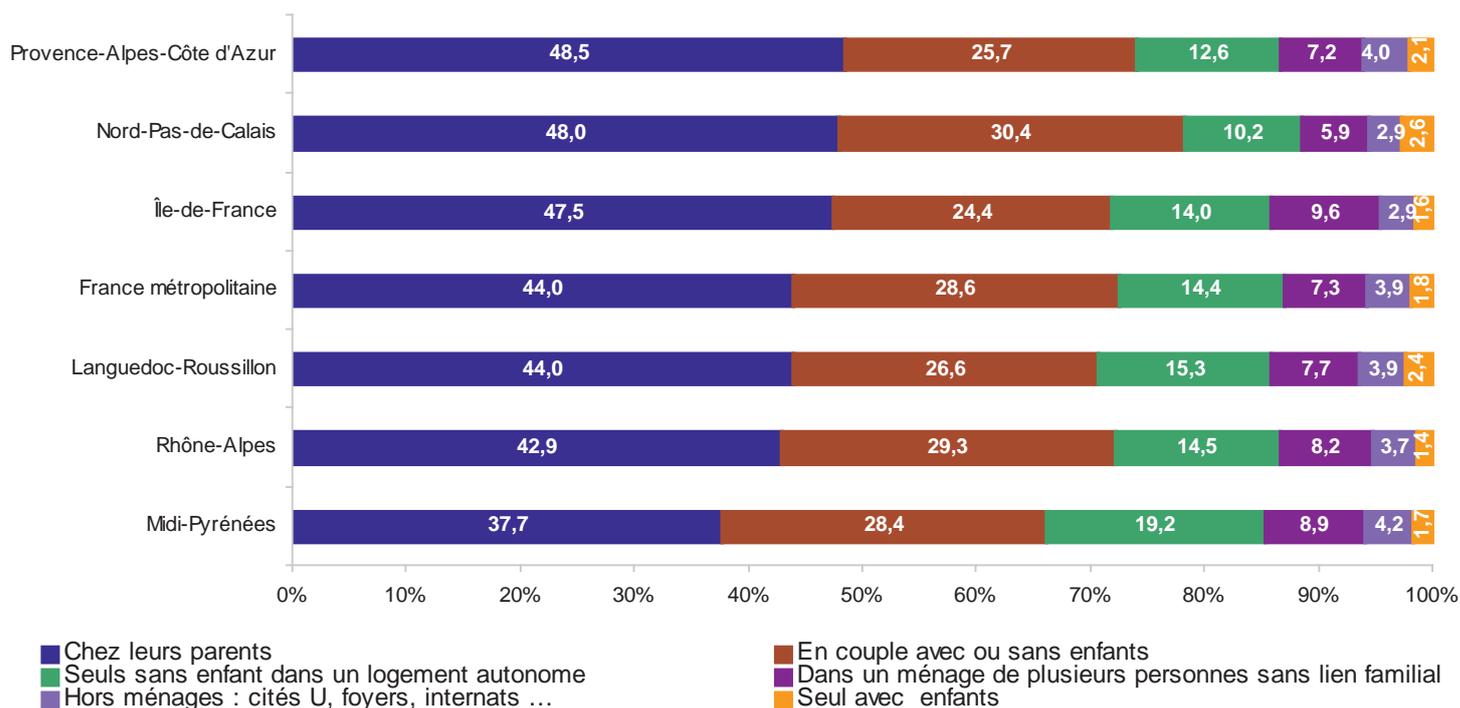
- Résidence du Crous (chambres ou logements)
- Résidence privée pour étudiants (logements)
- Location de chambre chez l'habitant
- Colocation d'un logement privé

### Location dans le secteur libre (non meublé) :

- Location d'un logement dans le parc privé
- Sous-location d'un logement privé et bail glissant

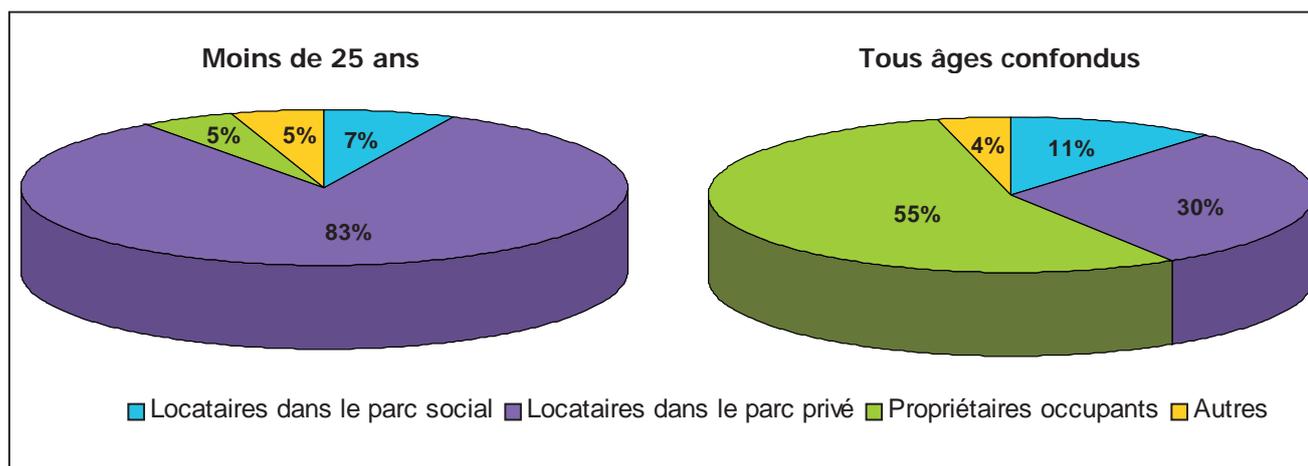
**Cohabitation intergénérationnelle** : cohabitation solidaire et intergénérationnelle (chambres)

[1] Part des 16-29 ans selon le mode de cohabitation en 2010 (en %)



Source : Insee, Recensement de la Population 2010

[2] Les statuts d'occupation des ménages en Paca



Source : Filocom, 2011

*En 2012 en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 3 % des jeunes âgés de 10 à 19 ans ont commis un ou plusieurs délits. Avec ce taux, Paca est la 4<sup>ème</sup> région française où la délinquance des mineurs est la plus élevée. C'est dans les départements des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes que ce taux est le plus élevé au sein de la région. Le type de délits les plus fréquents sont les vols. Le nombre d'incarcérations est particulièrement important dans la région.*

---

L'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante modifiée à de nombreuses reprises, la dernière datant du 7 août 2013, est le texte législatif qui encadre la délinquance des mineurs. Elle affirme qu'en tant qu'enfant, le mineur doit bénéficier d'une justice spécifique basée sur le principe fondamental de la primauté de l'éducation. Le juge des enfants est le magistrat compétent pour traiter des affaires de mineurs. Juge spécialisé, il est compétent de l'instruction (sauf affaires complexes où un juge d'instruction est désigné) au jugement (en cabinet ou en réunissant le tribunal pour enfants) et jusqu'à l'application des peines.

Le Parquet, qui le saisit, peut classer sans suite (environ 5 % des procédures), ordonner une mesure alternative aux poursuites pénales (54 %), telles le rappel à la Loi par le Délégué du Procureur, la mesure de réparation pénale, le stage de citoyenneté, ou engager des poursuites pénales.

Des mesures peuvent être ordonnées à tous les stades de la procédure soit en milieu ouvert (dans la famille), soit dans divers établissements de placement (foyers, lieux de vie, établissements de placement éducatif, centres éducatifs renforcés, centres éducatifs fermés). Parfois des mesures simultanées de milieu ouvert et de placement peuvent coexister. Décidées dans le cadre de la contrainte pénale, elles ont toutes une vocation éducative.

Le nombre de mineurs mis en cause en Paca (un même mineur peut être impliqué dans plusieurs dossiers et être compté plusieurs fois) augmente jusqu'en 2009, où il s'élève à 21 567, puis diminue. En 2012, ils sont 17 716.

Au sein de la région, c'est dans les départements des Alpes-Maritimes et des Bouches-du-Rhône que le taux de mineurs mis en cause est le plus important (3,1 % de la population des 10-19 ans). En revanche, le département des Hautes-Alpes est celui qui est le moins touché (2,4 %). En France, la région Paca se classe parmi les régions où le taux de mineurs mis en cause est le plus important (supérieur à 3 % de la population des 10-19 ans) [1].

En proportion, le nombre de mineurs en Paca représentant 7,44 % de la France, la délinquance est plus

importante (8,80 %) ; les vols y sont plus nombreux au contraire des crimes et délits contre les personnes [2].

L'activité des Parquets est, selon les dernières données disponibles (2010) de 13 056 procédures traitées. Le taux de poursuite pénale, en hausse, est de 94 % réparti entre des mesures alternatives et des poursuites pénales. Les classements sans suite sont au nombre de 1 038 (5,22 % des mineurs mis en cause la même année).

Le nombre de mesures reçues par les services passe de 10 000 en 2004 à 15 401 en 2010, puis à plus de 15 700 en 2012 (+ 56 %). Elles s'adressent pour 86 % à des garçons et pour 81 % à des plus de 16 ans.

Au vu du nombre de mineurs en Paca (7,44 % de la France) et du nombre de mineurs mis en cause (8,80 % de la France), le nombre d'incarcérations (15,47 % de la France au 1<sup>er</sup> janvier 2013) est particulièrement important dans la région. Il serait à analyser finement sur un plan qualitatif pour déterminer s'il est la conséquence de délits d'une particulière gravité, de politiques pénales spécifiques, du refus ou de l'échec des mesures éducatives ou de l'insuffisance de solutions alternatives suffisamment contenantantes pour répondre aux attentes des magistrats.

L'augmentation des poursuites comme celle du nombre de mesures peuvent s'analyser, au vu de la baisse des mineurs mis en cause, comme la volonté de lutter contre

- le sentiment d'impunité pour les mineurs ;
- le sentiment d'insécurité pour les victimes ou le public.

---

### La convention Justice-Région

Un partenariat exemplaire a été construit avec le Conseil Régional dès le contrat de plan État-Région 2000-2006. La convention actuelle couvre la période 2013-2016.

Trois axes ont été définis :

- L'accès au droit et la justice de proximité : cet axe permet notamment à la PJJ de favoriser les relations de travail avec les Maisons de Justice et du Droit ou les antennes, de participer au développement des Points d'Accès au Droit en maisons d'arrêt, de soutenir des actions à la parentalité.
- L'accompagnement des mineurs délinquants en difficulté d'intégration : cet axe est spécifique à la PJJ. Il se concrétise notamment par :
  - l'intervention auprès des mineurs de conseillers des missions locales dans les lieux de détention afin de préparer un projet d'insertion professionnelle ;
  - le cofinancement d'actions d'insertion sociale et professionnelle au sein des Quartiers Mineurs (QM), des Centres Éducatifs Fermés, et en milieu ouvert avec un dispositif spécifique fort de 220 places intitulé Espaces Territoriaux d'Accès aux Premiers Savoirs permettant à près de 700 jeunes par an de reprendre un parcours d'insertion ;
  - la participation aux dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire (classes relais, Établissements de Réinsertion Scolaire, classes passerelles...).
- La réinsertion des personnes sous main de justice pour lutter contre la récidive : cet axe concerne principalement l'Administration Pénitentiaire ; il est commun avec la PJJ pour les QM et permet notamment de développer des actions sportives et culturelles, ainsi que les aménagements de peine.

### La responsabilité pénale

L'âge de la responsabilité pénale coïncide avec l'âge de la majorité pénale, c'est-à-dire 18 ans, mais peut être abaissé à 13 dans certains cas.

Les mineurs délinquants de moins de 13 ans peuvent faire l'objet de " mesures de protection, d'assistance, de surveillance et d'éducation ".

L'article 122-8 du code pénal prévoit le prononcé de condamnations pénales à l'encontre des mineurs âgés de plus de 13 ans « lorsque les circonstances et la personnalité du délinquant » le justifient.

La détention provisoire durant la phase d'instruction du dossier est possible dès 13 ans en matière criminelle, à partir de 16 ans en matière délictuelle.

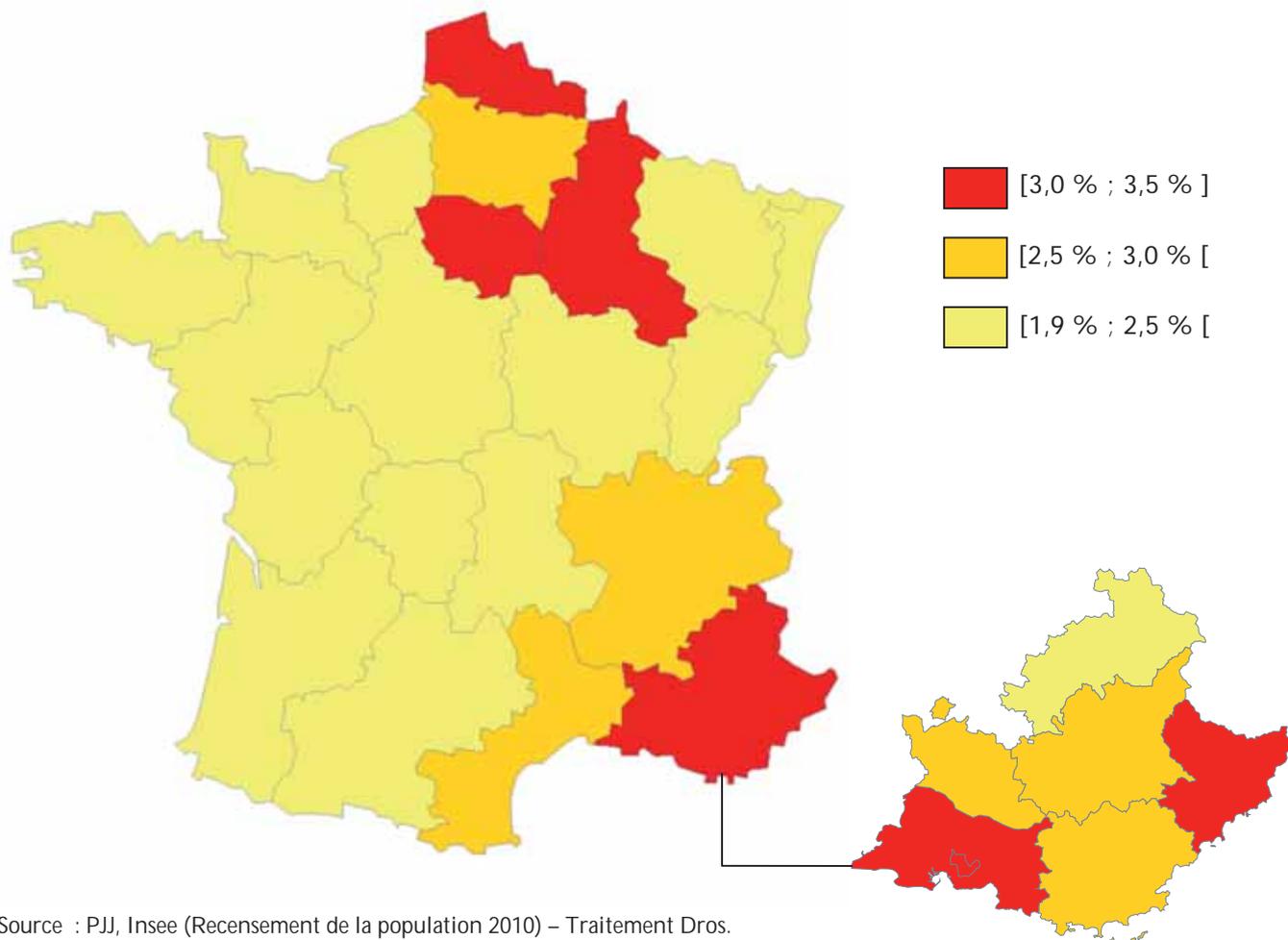
#### *La peine d'emprisonnement*

Les peines privatives de liberté prononcées à l'encontre de mineurs de plus de 13 ans ne peuvent être supérieures à la moitié de la peine encourue par un majeur pour la même infraction.

Toutefois, en cas d'extrême gravité, la peine infligée à un mineur entre 16 et 18 ans peut être la même que celle infligée à un majeur.

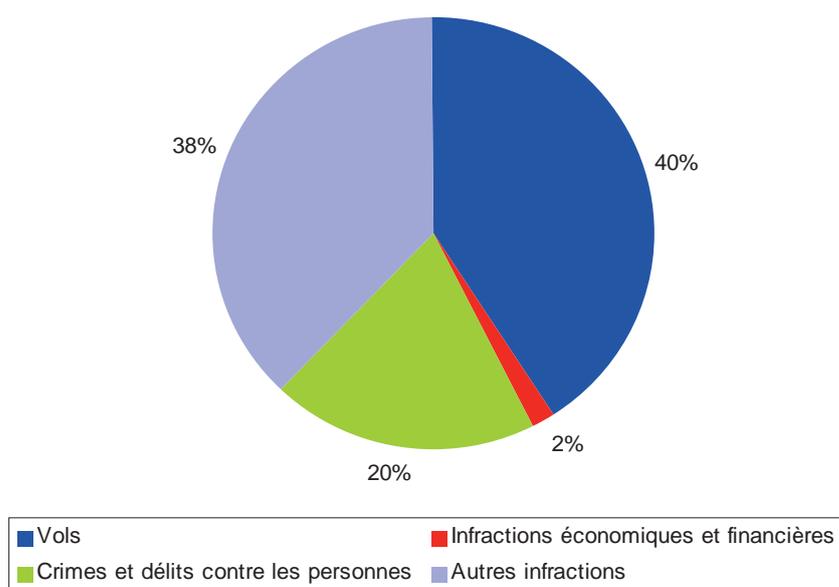
Les mineurs effectuent leur peine dans des établissements spécialisés habilités à les recevoir, ou dans des quartiers séparés des maisons d'arrêt.

[1] Taux de mineurs mis en cause en 2012 (part de la population 10-19 ans au RP 2010)



Source : PJJ, Insee (Recensement de la population 2010) – Traitement Dros.

[2] Répartition du type de délits commis par les mineurs en Paca en 2012



Source : PJJ



*En 2011, chez les jeunes de 17 ans, l'usage régulier de cannabis était plus fréquent en Provence-Alpes-Côte d'Azur qu'en France. En 2010, 38 % des femmes de 18-24 ans ont eu recours à la contraception d'urgence et 9,3 % des femmes de moins de 30 ans ont déclaré avoir eu recours à une IVG. Parmi les étudiants de 18-24 ans, 8,9 % des filles et 14 % des garçons étaient en surpoids ou obèses. Parmi les jeunes de 15-25 ans de la région, 12 % ont présenté un épisode dépressif caractérisé en 2010 (8 % en France) ; parmi eux, 34,5 % ont consulté un professionnel de santé.*

## Comportements de santé

### Usages d'alcool, de tabac et de cannabis

En 2010, lors du Baromètre santé de l'Inpes, chez les jeunes de 15-25 ans de la région, 25 % des garçons (29 % en France) et 7,5 % des filles (13 % en France) ont déclaré des ivresses répétées ( $\geq 3$  fois par an). Cet indicateur reflète des problèmes comportementaux et sociaux (1). Le taux d'ivresses répétées et celui d'ivresses régulières ( $\geq 10$  fois par an) sont restés stables en Paca entre 2008 et 2011 chez les jeunes de 17 ans (estimations OFDT) [1] ; ils sont plus faibles en Paca qu'en France. En 2010, la part des jeunes de 15-25 ans ayant une consommation d'alcool considérée à risque était de 40 % (46 % en France) (1). Les comportements d'alcoolisation chez les jeunes sont fortement liés à la sociabilité (fréquence des sorties dans les bars ou soirées entre amis). Mais des ressources financières limitées constituent un frein à la consommation d'alcool des jeunes (2).

En 2010, chez les jeunes de 15-25 ans en Paca, 35 % des garçons et 33 % des filles ont déclaré fumer quotidiennement (respectivement 35 % et 31 % en France). Chez les filles uniquement, le pourcentage de fumeurs quotidiens à 17 ans en Paca est passé de 27,8 % en 2008 à 34,1 % en 2011 (estimations OFDT) [1]. Cette consommation et son évolution sont similaires à celles observées en France. Cette forte progression de l'usage quotidien de tabac chez les jeunes femmes souligne l'urgence de mesures spécifiques en direction de ce public au niveau national et en Paca.

En 2010, la prévalence de l'usage régulier de cannabis ( $\geq 10$  fois par mois) chez les 15-25 ans était de 5,5 % en Paca (5,2 % en France) (1). Cet indicateur a baissé entre 2008 et 2011 en Paca chez les garçons de 17 ans uniquement. Toutefois, cette consommation reste significativement plus fréquente en Paca qu'en France, chez les garçons comme chez les filles (estimations OFDT) [1].

### Sexualité des jeunes

En 2010, parmi les jeunes de 15-29 ans de la région qui ont eu au moins un rapport sexuel au cours des douze

derniers mois, 43 % l'ont eu avec un nouveau partenaire (cela concerne plus d'un garçon sur deux et une fille sur trois).

Parmi ces derniers, 14,5 % n'ont alors pas utilisé le préservatif de manière systématique lors du premier rapport (3). Près de neuf femmes de moins de 30 ans sur dix utilisent une méthode contraceptive pour éviter une grossesse, au moment de l'enquête d'après le Baromètre santé de l'Inpes. Malgré cette bonne couverture contraceptive, 46 % des filles âgées de 15-17 ans ayant eu un rapport sexuel au cours de leur vie ont déclaré avoir déjà eu recours à la contraception d'urgence et 38 % parmi celles de 18-24 ans. L'amélioration de l'accès à la contraception d'urgence fait partie des objectifs de la politique de santé publique de la loi du 9 août 2004. Le souci d'assurer la meilleure efficacité possible à cette méthode de rattrapage pour éviter le recours à une IVG a conduit à aménager un circuit simple et facile d'accès à la pilule du lendemain en région Paca (cf. encadré).

En 2010, 9,3 % des femmes de moins de 30 ans déclarent avoir eu recours à une IVG. La région Paca est la région ayant le plus fort taux d'IVG en France avec la Corse. En 2011, un taux de 13,9 IVG pour 1 000 femmes de 15-17 ans était enregistré en Paca (4). Les échecs contraceptifs peuvent être liés à la gestion quotidienne de la pilule dont les conditions de prise sont contraignantes : heures fixes, sans oubli ni décalage d'horaire. L'inadéquation entre les méthodes contraceptives et les conditions de vie des femmes joue aussi un rôle important (changement de partenaire, longue période sans relation amoureuse, situations de fragilité...).

### Alimentation et activité physique

Le dernier Baromètre santé nutrition et son extension régionale en Paca en 2008 montrent que les jeunes adultes de 18-34 ans ont une alimentation moins équilibrée que leurs aînés : consommation fréquente de snacks (43 % en ont consommé la veille de l'enquête contre 12 % des 55-75 ans), charcuterie, soda (20 % en ont consommé au moins deux fois la veille contre moins de 2 % des 55-75 ans) (5). Leurs repas sont par ailleurs moins fréquents (notamment le petit-déjeuner : 89 % des 18-34 ans en ont pris un la veille contre la quasi-totalité des 55-75 ans) et plus simples (19 % des 18-34 ans n'ont pris qu'un plat lors du déjeuner de la veille contre 9 % des 55-75 ans par exemple). Chez les étudiants de 18-24 ans de première année d'université, en Paca, en 2005-2006, 8,9 % des filles étaient en surpoids ou obèses et 15,5 % étaient maigres ; 43,3 % ont déclaré essayer de maigrir et 23 % faire un régime amaigrissant. Pour les garçons, 14 % étaient en surpoids ou obèses, 16,7 % ont déclaré essayer de maigrir et 17,7 % faire un régime amaigrissant. Sur le plan de l'activité physique, les jeunes sont plus nombreux que leurs aînés à pratiquer une

activité physique intense, mais ils sont également plus nombreux à passer plus de 4h par jour en position assise ou allongée.

#### Accidents de la circulation

Les accidents de la route constituent la 1<sup>ère</sup> cause de mortalité chez les jeunes de 15-24 ans en Paca (36,1 % de l'ensemble des décès dans cette tranche d'âge<sup>1</sup>) comme en France. Sur la période 2008-2010, chez les jeunes de 15-24 ans, le taux de mortalité par accident de la route en Paca était de 15,1 décès pour 100 000 personnes ; ce taux était 3,5 fois plus élevé chez les garçons que chez les filles. En 2011, en Paca, le taux de tués et de blessés chez les 15-24 ans était 1,6 fois plus élevé que chez les 25-44 ans et 2,8 fois plus élevé que chez les 45-64 ans (6). Chez les 15-24 ans, il existe un sur-risque d'être victime (blessure ou décès) d'un accident de la route en région Paca par rapport à la France (6). Ce sur-risque est lié aux accidents de motocyclettes dont l'usage chez les jeunes est plus fréquent en Paca qu'en France (6,5 motocyclettes pour 100 voitures de tourisme en Paca contre 4 en France).

#### **Santé mentale**

##### Détresse psychologique et épisode dépressif caractérisé

La souffrance psychologique correspond à la présence de symptômes anxieux et/ou dépressifs, plus ou moins intenses et durables, qui peuvent être réactionnels à des situations éprouvantes et à des difficultés existentielles ou résulter d'un trouble psychiatrique. En 2010, en Paca, 14,7 % des jeunes âgés de 15-25 ans ont présenté une souffrance psychologique dans les quatre semaines précédant l'enquête du Baromètre santé de l'Inpes (14 % en France métropolitaine) (7). Cette souffrance psychologique était deux fois plus fréquente chez les femmes (20 %) que les hommes (9 %) au sein de cette classe d'âge.

La dépression constitue un des troubles psychiatriques les plus fréquents et un des principaux facteurs de risque de suicide. En 2010, 12 % des jeunes âgés de 15-25 ans en Paca ont présenté un **épisode dépressif caractérisé** (EDC), soit un taux plus élevé qu'en France métropolitaine (8 %) (7). Dans sept cas sur dix, la dépression était de sévérité faible à modérée. La fréquence des EDC était cinq fois plus élevée chez les filles (19,5 %) que chez les garçons (4 %). En Paca, parmi les jeunes présentant un EDC, seuls 34,5 % ont consulté un professionnel de santé ou un service de soins (urgences, Centre-Médico-Psychologique, hôpital de jour...) en raison de ces symptômes (50 % en population générale). Chez les étudiants de première année d'université, en Paca, en 2005-2006, la prévalence sur douze mois des EDC était de 8,9 %.

##### Idées suicidaires et tentative de suicide

En Paca, en 2010, 3,1 % des 15-25 ans ont déclaré avoir eu des idées suicidaires dans les douze mois précédant l'enquête du Baromètre santé de l'Inpes (3,2 % en France métropolitaine) (7). Parmi les jeunes ayant déclaré avoir déjà pensé au suicide, plus de neuf sur dix ont déclaré avoir imaginé comment se suicider, proportion plus importante que chez les personnes plus âgées. De plus, 2,3 % des 15-25 ans ont déclaré avoir déjà tenté de mettre fin à leurs jours au cours de leur vie (4,5 % en France métropolitaine). La fréquence des tentatives de suicide au cours de la vie était trois fois supérieure chez les femmes que chez les hommes (3,6 % contre 1 %). Dans plus de 85 % des cas, les raisons évoquées pour l'expliquer étaient d'origine sentimentale ou familiale. Les jeunes constituent la classe d'âge la plus à risque de récurrence de tentative de suicide : le taux de récurrence est en effet de 43 % en Paca (31 % toutes classes d'âges confondues en Paca) (7). Ce taux est plus faible chez les jeunes en France métropolitaine (38 %).

##### Suicides

Les suicides représentent la 2<sup>ème</sup> cause de mortalité chez les jeunes de 15-24 ans en Paca en 2008-2010 (13,5 % de l'ensemble des décès dans cette tranche d'âge alors qu'ils ne représentent que 0,7 % de l'ensemble des décès après 65 ans) comme en France. Sur la période 2008-2010, le taux de mortalité par suicide en Paca chez les 15-24 ans est de 5,7 décès pour 100 000 personnes (6,6 en France). Ce taux est plus élevé chez les jeunes hommes que chez les jeunes femmes. Le taux de mortalité par suicide chez les 15-24 ans tend globalement à décroître depuis les années 80 en Paca comme en France [2]. Chez les jeunes femmes, on observe une diminution de 1981-1983 à 1996-1998 puis une stagnation (voire une légère augmentation) sur la période qui suit jusqu'en 2008-2010. Chez les jeunes hommes, des variations sont également observées : un accroissement sur la période 1987-1989 à 1993-1995 suivie d'une diminution jusqu'en 2008-2010. Ces variations restent difficiles à interpréter (variations réelles ou liées à l'enregistrement des décès par suicide ?).

---

L'essentiel des résultats présentés sont issus de l'exploitation de l'extension régionale du Baromètre santé 2010 Inpes<sup>(\*)</sup> dont la méthodologie de l'enquête a été élaborée par l'Inpes. Les analyses ont été réalisées par l'Observatoire Régional de la Santé Paca grâce au soutien financier de l'Agence Régionale de la Santé Paca.

(\*) Beck F., Richard J.-B., dir. Les comportements de santé des jeunes. Analyses du Baromètre santé 2010. Saint-Denis : Inpes, coll. Baromètres santé, 2013: 344.

<sup>1</sup> www.sirsepac.org

## Bibliographie

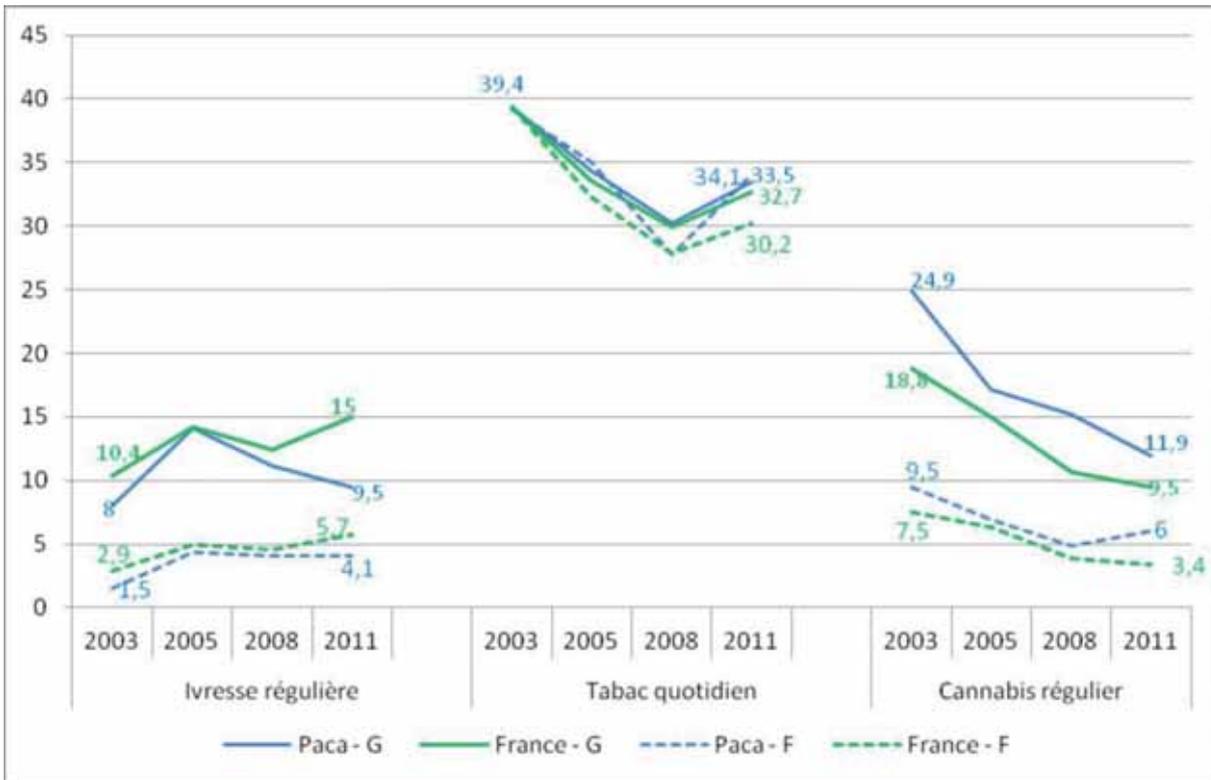
- (1) Cantiteau C, Cortaredona S, Verger P. Usages de tabac, d'alcool et de drogues illicites et pratiques de jeu en région Paca. 2013.
- (2) Guillemont J, Beck F. La consommation d'alcool des jeunes : ce que nous apprennent les enquêtes. Santé de l'homme, 2008. 398.
- (3) Guagliardo V, Cortaredona S, Verger P. Activité sexuelle, contraception et dépistages en région Paca. 2013.
- (4) Drees. Les interruptions volontaires de grossesse en 2011. Études et résultats. 2013. 843.
- (5) Lions, C., A. Bocquier, and P. Verger, Baromètre santé nutrition 2008. Présentation, méthodologie et synthèse en Provence-Alpes-Côte d'Azur. 2010.
- (6) Dreal Paca, Observatoire régional de la sécurité routière. Accidents de la route en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Chiffres clés 2011. 2012.
- (7) Dumesnil H, Cortaredona S, Verger, P. La santé mentale en région Paca. 2012.

### Pass Santé + prévention-contraception

Le Conseil Régional Paca a mis en place un chéquier PASS Santé+ prévention-contraception qui s'adresse aux jeunes âgés de moins de 26 ans, filles-garçons, résidant en région Paca. Ce chéquier, présenté sous forme de neuf coupons, permet d'accéder gratuitement et de façon confidentielle à des prestations de prévention et de contraception telles que des consultations médicales, une analyse biologique et l'achat de contraceptifs pendant un an. La demande de chéquier se fait exclusivement par le biais d'une télé procédure sur le site [generation.regionpaca.fr](http://generation.regionpaca.fr). Lancé le 14 mars 2013, le PASS Santé+ prévention-contraception a été intégré dans le dispositif régional d'accès à la contraception pour tous qui comprend trois volets : la formation-sensibilisation des professionnels de santé et des acteurs-relais auprès des jeunes, la création d'un site web d'informations et d'échanges sur la sexualité ([parlons-ici.org](http://parlons-ici.org)) et l'accès à une contraception gratuite et confidentielle pour les jeunes de moins de 26 ans via le PASS Santé+ prévention-contraception. Un véritable besoin a été couvert par ce nouveau dispositif puisque plus de 1 600 chéquiers ont déjà été distribués mi 2013, sur un objectif fixé à 3 000 chéquiers d'ici décembre 2013. Ce dispositif s'appuie sur un partenariat avec les professionnels de la santé tels que les médecins, gynécologues, sages-femmes, pharmaciens au travers des Conseils de l'Ordre, l'Union Régionale des Professionnels de Santé, le collège des Gynécologues, mais également avec l'Agence Régionale de la Santé, l'Assurance Maladie, l'Éducation Nationale, le Mouvement Français du Planning Familial, le Comité Régional d'Éducation pour la Santé, l'Observatoire Régional de la Santé, etc.

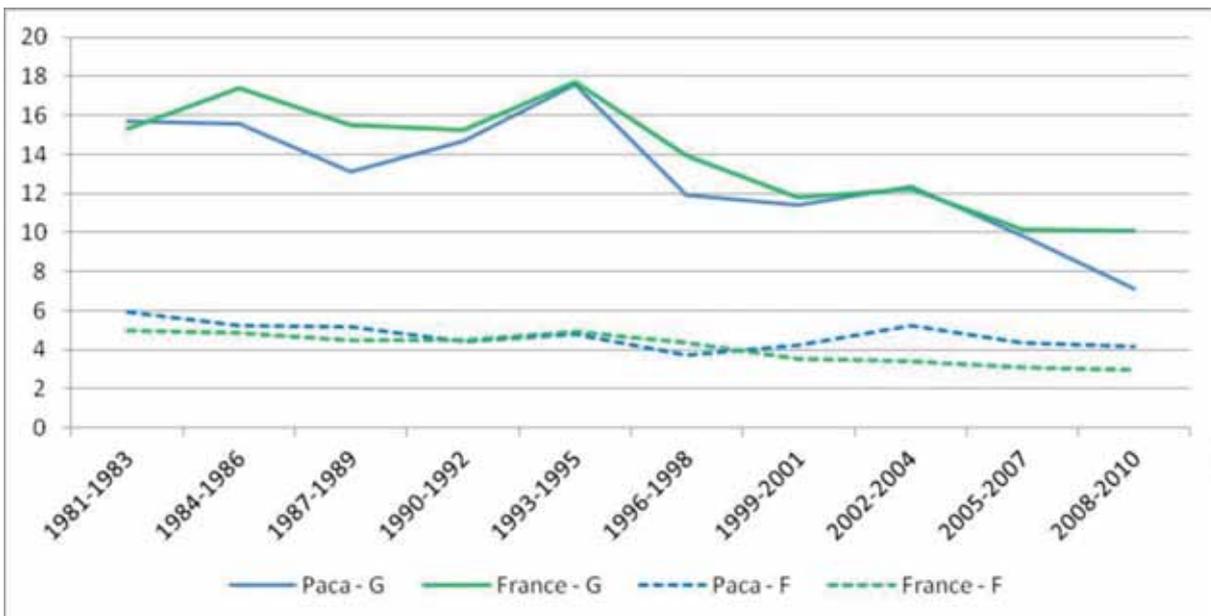
Tél. : 04 88 73 80 00 - DSPRVFSS Service santé Alimentation, PASS Santé+ Prévention contraception Libre réponse 34143, Marseille 2e.

[1] Évolution des consommations d'alcool, de tabac et de cannabis chez les jeunes de 17 ans en Paca et en France entre 2003 et 2011



Source : OFDT

[2] Évolution des taux bruts de mortalité par suicide chez les 15-24 ans en Paca et en France métropolitaine de 1981-1983 à 2008-2010



Source : Inserm CepiDC, Insee, exploitations ORS Paca

*En région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, ce sont près de 200 000 licences qui ont été délivrées aux 15-29 ans en 2012, soit une licence sur cinq. Les sports les plus pratiqués par les jeunes sont le foot, le tennis et l'équitation. Mais les types de pratique varient fortement entre les filles et les garçons et au sein des territoires.*

En 2012, 195 995 licences sportives ont été délivrées aux jeunes de 15 à 29 ans en Paca, représentant ainsi 20,5 % du nombre total de licences délivrées dans la région, contre 22,7 % à l'échelle nationale (cf. encadré méthodologie). Le **taux de licences par habitant** est un peu plus faible en région qu'en France, puisqu'il atteint 23,1 % contre 25,1 %.

De fortes disparités départementales existent. Le taux de licences dans la population des 15-29 ans varie entre les départements de la région : il s'établit à près de 37 % dans les Hautes-Alpes et 30 % dans les Alpes-de-Haute-Provence, contre 20 % dans les Bouches-du-Rhône (taux le plus faible de la région) [1]. Ces disparités s'expliquent en partie par une offre d'équipements sportifs différente (1) et (2). Par exemple, le département des Hautes-Alpes est le département français le mieux équipé pour les sports de nature.

Le football, 1<sup>ère</sup> fédération de France en nombre de licences, est également le sport le plus pratiqué chez les jeunes. En Paca, près de 36 400 licences ont été délivrées en 2012 aux 15-29 ans (soit 37 % du nombre de licences délivrées dans cette fédération dans la région) [2]. Le basketball ainsi que l'équitation sont des sports aussi fortement pratiqués par les jeunes. En effet, bien que le basketball soit la 16<sup>ème</sup> fédération au niveau régional en nombre de licences (et 7<sup>ème</sup> au niveau national), 33 % de celles-ci ont été délivrées aux 15-29 ans. Quant à l'équitation, 3<sup>ème</sup> fédération au niveau régional (et national), la part de licences délivrées aux jeunes représente 26 % des licences de cette fédération.

Au sein de la région, des disparités territoriales dans les pratiques des jeunes apparaissent encore. 3,7 % des jeunes dans les Bouches-du-Rhône ont une licence de foot (contre 5,6 % dans les Alpes-de-Haute-Provence). En matière d'équitation, la proportion de jeunes ayant une licence dans les Bouches-du-Rhône représente la moitié de celle des Alpes-de-Haute-Provence (1,2 % contre 2,5 %).

En outre, certaines fédérations sont 'boudées' par les jeunes. La fédération française de randonnée pédestre est la fédération comprenant le moins de licences délivrées aux 15-29 ans (2 % des licences totales).

À l'inverse, la fédération de Football Américain est la fédération comptabilisant le plus de jeunes (73 %).

Au sein des 15-29 ans, en Paca comme en France, la pratique sportive masculine est plus active : 71 % des licences attribuées aux 15-29 ans sont des licences délivrées à des jeunes hommes.

Les pratiques sportives sont différentes suivant le sexe. En région Paca, les sports les plus « masculins » sont l'aéromodélisme, le football ou le motocyclisme, alors que les jeunes femmes pratiquent plutôt l'équitation et la gymnastique volontaire [3]. Parmi les fédérations sportives les plus importantes en effectif, c'est le football et le rugby qui sont les deux sports comprenant le plus de garçons au sein des 15-29 ans (le taux varie entre 93,5 % et 96,5 % pour le foot selon le département, et entre 95 % et 96 % pour le rugby). Les fédérations dont les proportions de jeunes filles sont les plus importantes sont encore les fédérations d'équitation et d'éducation physique et gymnastique volontaire. Cependant, certaines fédérations enregistrent des taux de licences selon le sexe très disparates en Paca. Par exemple, l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique (9<sup>ème</sup> fédération française) enregistre une pratique masculine plus forte dans les Alpes-Maritimes (81 % des 15-29 ans sont des jeunes hommes contre 56 % dans les Bouches-du-Rhône).

## Bibliographie

- (1) Enquête Pratiques physiques et sportives 2010, CNDS/direction des sports, Insep, MEOS.
- (2) Atlas des équipements sportifs <http://www.paca.drjscs.gouv.fr/Publication-de-l-Atlas-des.html>
- (3) Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire n° 15/2003
- (4) Performance et santé n°16 : Lettre de la protection de la santé des sportifs en région Paca DRJSCS Paca décembre 2012/ janvier-février 2013)

## Méthodologie

Les données analysées et présentées sont issues du recensement des licences attribuées et géo-localisées par les fédérations sportives, et collectées par le ministère des sports. Elles correspondent à une pratique sportive encadrée par un club, et ne reflètent pas le nombre de licenciés mais le nombre de licences délivrées.

Cependant, les recensements en club sont une petite part comparée aux déclarations des jeunes sur leurs pratiques sportives hors club (ou sport libre).

Par ailleurs, seules les données dont le détail par sexe et par tranche d'âge est disponible ont été analysées, hors fédérations scolaires.

[1] Répartition des licences par département en région Paca en 2012

	Nombre total des licences délivrées	Nombre de licences délivrées (15-29 ans)	Taux de licences délivrées (15-29 ans)	Taux de licences par habitant
Alpes-de-Haute-Provence	35 869	6 973	19,4 %	29,9 %
Hautes-Alpes	37 028	7 502	20,3 %	36,8 %
Alpes-Maritimes	218 707	45 446	20,8 %	25,4 %
Bouches-du-Rhône	366 244	76 235	20,8 %	20,3 %
Var	199 928	38 361	19,2 %	24,2 %
Vaucluse	98 042	21 478	21,9 %	23,1 %
<b>Paca</b>	<b>955 818</b>	<b>195 995</b>	<b>20,5 %</b>	<b>23,1 %</b>
<b>France entière</b>	<b>12 788 557</b>	<b>2 905 464</b>	<b>22,7 %</b>	<b>25,1 %</b>

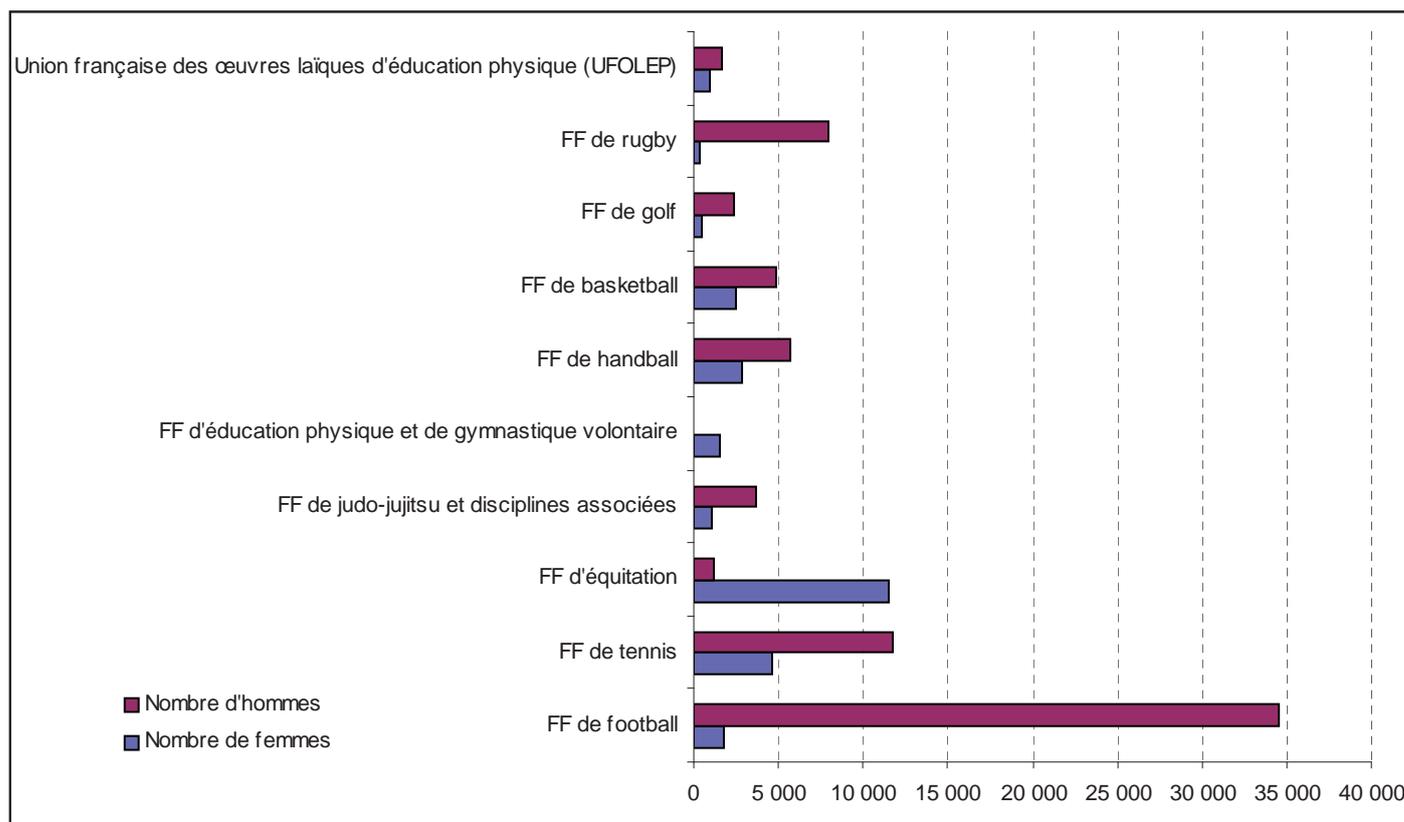
Source : MSJEPVA - MEOS, Recensement mené auprès des fédérations sportives agréées

[2] Répartition des licences par fédération sportive en région Paca en 2012

Fédérations françaises	Nombre de licences en France	Nombre de licences en Paca	Nombre de licences des 15-29 ans	Taux de licences des 15-29 ans	Taux de licences des 15-29 ans par habitant	Rang au niveau régional	Rang au niveau national
FF de football	1 923 818	98 091	36 383	37,1 %	4,3 %	1	1
FF de rugby	339 150	23 106	8 267	35,8 %	1,0 %	14	10
FF de basketball	459 615	22 049	7 309	33,1 %	0,9 %	16	7
FF d'équitation	706 449	48 257	12 722	26,4 %	1,5 %	3	3
FF de handball	459 727	36 843	8 560	23,2 %	1,0 %	6	6
FF de tennis	1 111 316	97 377	16 483	16,9 %	1,9 %	2	2
Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)	391 678	17 308	2 595	15,0 %	0,3 %	19	9
FF de judo-jujitsu et disciplines associées	573 457	36 722	4 736	12,9 %	0,6 %	8	4
FF de golf	422 760	37 859	2 793	7,4 %	0,3 %	5	8
FF d'éducation physique et de gymnastique volontaire	511 235	29 969	1 552	5,2 %	0,2 %	10	5

Source : MSJEPVA - MEOS, Recensement mené auprès des fédérations sportives agréées

### [3] Répartition des hommes et des femmes parmi les 15-29 ans selon les fédérations en 2012



Source : MSJEPVA - MEOS, Recensement mené auprès des fédérations sportives agréées

#### L'usage de substances psychoactives chez les jeunes sportifs

Réalisée en 2002 avec le soutien de l'Observatoire Régional de la Santé (ORS), une étude avait révélé que chez les jeunes sportifs intensifs en région Paca, les prévalences déclarées d'usage de tabac, d'alcool et de cannabis existaient mais étaient beaucoup plus faibles que chez les jeunes non sportifs de la région pour des tranches d'âge identiques. Les résultats de ce travail montraient que la pratique sportive intensive à un haut niveau de compétition pouvait être considérée comme protectrice concernant les usages de substances psychoactives (3). Les phénomènes de société évoluent et n'épargnent pas le sport. Ce qui était prouvé en 2002 ne l'est plus en 2013. Ainsi l'encadrement des sportifs doit gérer actuellement les comportements d'alcoolisation massive mieux connus sous les termes de « binge-drinking » ou « biture express ».

Le 16<sup>ème</sup> numéro de « Performance et santé » (4), la dernière lettre de la protection de la santé des sportifs en région Paca diffusée au début de cette année 2013, a abordé très largement les problématiques posées par l'alcool et le tabac dans les activités sportives. Responsabiliser les sportifs et leur encadrement, rappeler que l'alcool n'est pas l'ami du sportif qui souhaite obtenir des performances régulières, savoir évaluer un usage, si possible orienter vers des structures de prise en charge sont les différents messages que les acteurs de prévention doivent faire passer à leurs différents interlocuteurs dans le milieu sportif.

### Les licences sportives en ZUS

Les Zones Urbaines Sensibles, ou ZUS, sont des territoires urbains défavorisés et définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville.

En Provence-Alpes-Côte-d'Azur, en 2011, tous âges confondus, 42 855 licences ont été délivrées en ZUS, ce qui représente 3,7 % du nombre total de licences. En Paca le taux de licences par habitant en ZUS est près de trois fois inférieur à celui qui est observé hors ZUS en France (11 % contre 29 %).

Hormis le foot qui a un taux de licences plus élevé dans les ZUS que dans les territoires hors ZUS (2,5 % contre 2 %), toutes les fédérations (parmi les plus volumineuses en nombre de licences) enregistrent une pratique sportive moins importante dans les ZUS ; cela est d'autant plus vrai pour les fédérations de tennis et de golf.

*Répartition des licences en ZUS, en région Paca et par fédération, en 2011*

	Taux de licences par habitant	
	ZUS	Hors ZUS
Paca	11,10 %	24,5 %
France	10,50 %	29,1 %
<i>Fédérations françaises</i>		
FF de football	2,5 %	2,0 %
FF de tennis	0,4 %	2,1 %
FF de judo-jujitsu et disciplines associées	0,4 %	0,8 %
FF d'éducation physique et de gymnastique volontaire	0,1 %	0,6 %
FF de basketball	0,2 %	0,5 %
FF de handball	0,3 %	0,8 %
FF de golf	0,1 %	0,9 %
FF de rugby	0,1 %	0,4 %
FF de gymnastique	0,1 %	0,4 %

Source : MSJEPVA - MEOS, Recensement mené auprès des fédérations sportives agréées

*Le service civique, entré en vigueur en 2010, a permis depuis sa création à près de 3 900 jeunes âgés de 16 à 25 ans de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, d'effectuer une mission d'intérêt général auprès d'une personne morale agréée. Le secteur de la solidarité est celui qui mobilise le plus de jeunes, avec près de 30 % des volontaires engagés en 2013, dans la région.*

En région Paca, au 30 Juin 2013, 1 146 jeunes étaient engagés dans une mission d'intérêt général dans le cadre du service civique (cf. encadré). Depuis la création du service civique, il y a quatre ans, ce nombre a été multiplié par quatre (3 895 volontaires depuis la création du dispositif).

Sur cette période, près de la moitié des volontaires ont effectué leur mission dans les Bouches-du-Rhône. Cependant, le nombre de volontaires de ce département, rapporté à la population des 15-25 ans, a diminué au profit des autres départements. Il enregistre en 2013 un taux parmi les plus faibles de la région (1,3 %) [1]. Le service civique connaît une certaine saisonnalité. En effet, la plupart des contrats ont été signés l'automne entre septembre et novembre. Cette saisonnalité respecte le calendrier scolaire [3].

Les femmes représentent près de 60 % des volontaires. L'âge moyen des volontaires est de 21 ans.

La part des volontaires non-diplômés dans la région a diminué, passant de 31 % en 2010 à 23 % en 2013. À l'inverse, la part des diplômés de l'enseignement supérieur a augmenté de 9 %. D'une manière générale, les femmes sont plus diplômées que les hommes. En effet, elles représentent 68 % des volontaires ayant un niveau d'étude supérieur ou égal à bac +2. Avant l'engagement en Service civique, 60 % des volontaires étaient demandeurs d'emploi ou inactifs [4]. Cette part est restée stable entre 2010 et 2013.

Sur cette période, les missions d'intérêt général effectuées par les jeunes de la région le sont, la plupart du temps, dans le secteur de la solidarité (28 % des volontaires). Des volontaires ont été amenés à épauler des personnes âgées dans leurs démarches sociales du quotidien ou à intégrer des équipes du Samu social. Suit le secteur de l'éducation pour tous (18 % des volontaires) où les missions d'accompagnement à la scolarité sont fortement représentées. Le secteur sportif (15 % des volontaires) [5] propose des missions d'éducation à la santé, de soutien scolaire ou encore de renforcement du lien avec les parents. Néanmoins, les parts de ces missions ont diminué sur les dernières années à l'avantage de la

culture et des loisirs (9 % des volontaires en 2010 contre 22 % en 2013).

Près de 85 % des jeunes réalisent leur mission au sein d'une association. Les autres structures d'accueil de jeunes volontaires sont les collectivités locales (conseils généraux, communes, communautés de communes), les établissements publics et les services de l'État.

Environ un jeune sur dix bénéficie de la bourse complémentaire de 106 € délivrée en fonction de critères sociaux (bénéficiaire du RSA ou appartenant à un foyer bénéficiaire du RSA, étudiant boursier du 5<sup>ème</sup> ou 6<sup>ème</sup> échelon).

## Bibliographie

- Agence pour le Volontariat Étudiant, 2009, « Enquête sur le Service Civil Volontaire ».
- Agence du service civique, Avril 2011, « Le Service Civique vu par les jeunes inscrits sur le site ».
- Animafac, 2011, « Étude Statistique Relative au Profil des Jeunes en Service Civil Volontaire Accueillis au sein du Réseau Animafac depuis 2007 ».

## Le service civique

Le service civique est un dispositif de soutien au volontariat des jeunes créé par la loi du 10 mars 2010 et entré en vigueur le 13 mai 2010. Il remplace le service civil volontaire qui avait été mis en place en 2006. Ouvert à toutes et tous (y compris les étrangers en séjour régulier depuis un an), le service civique accueille les jeunes de 16 à 25 ans sous la forme d'un « engagement de service civique » et les jeunes au-delà de 25 ans, sous la forme du « volontariat de service civique ».

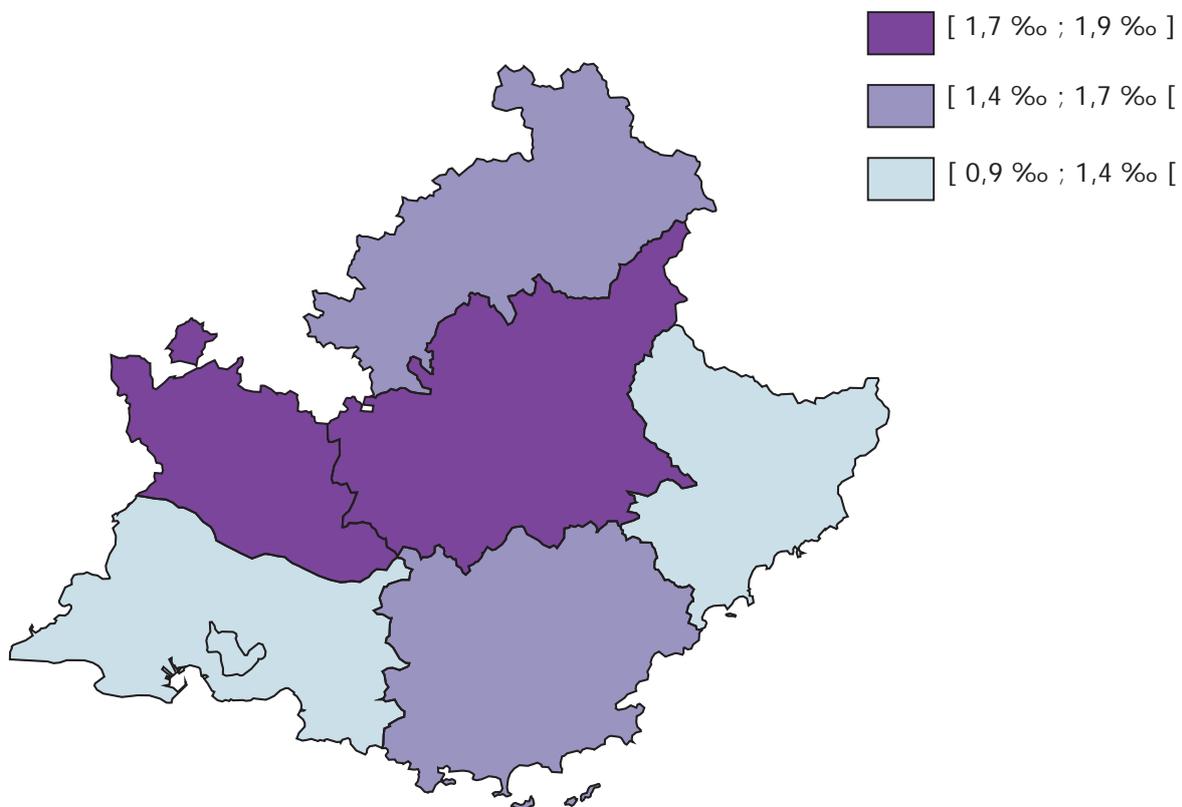
Les volontaires s'engagent pour une période de six à douze mois dans une mission d'intérêt général d'au moins 24h par semaine. Cette mission peut être effectuée dans neuf grands domaines : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport. En contrepartie, les volontaires de 16 à 25 ans bénéficient d'une indemnisation de 573 € par mois pendant la durée de leur mission. Pour les volontaires âgés de plus de 25 ans, l'indemnisation est à la charge de la structure d'accueil.

Ce dispositif est piloté par l'agence du Service civique, et au niveau régional, par la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

Pour en savoir plus : [www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)

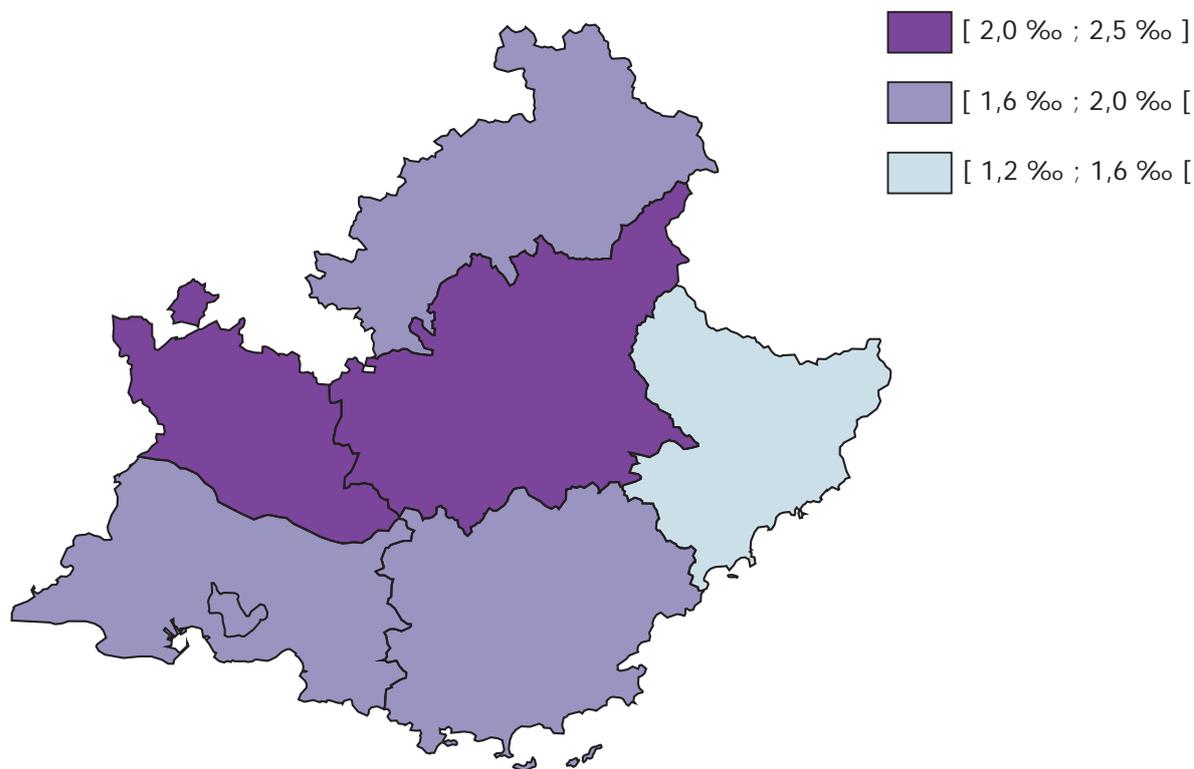
Source : Agence du Service Civique

### [1] Taux de volontaires à l'entrée en 2013 par départements



Source : fichier des contrats de service civique au 30 octobre 2013 – DRJSCS Paca

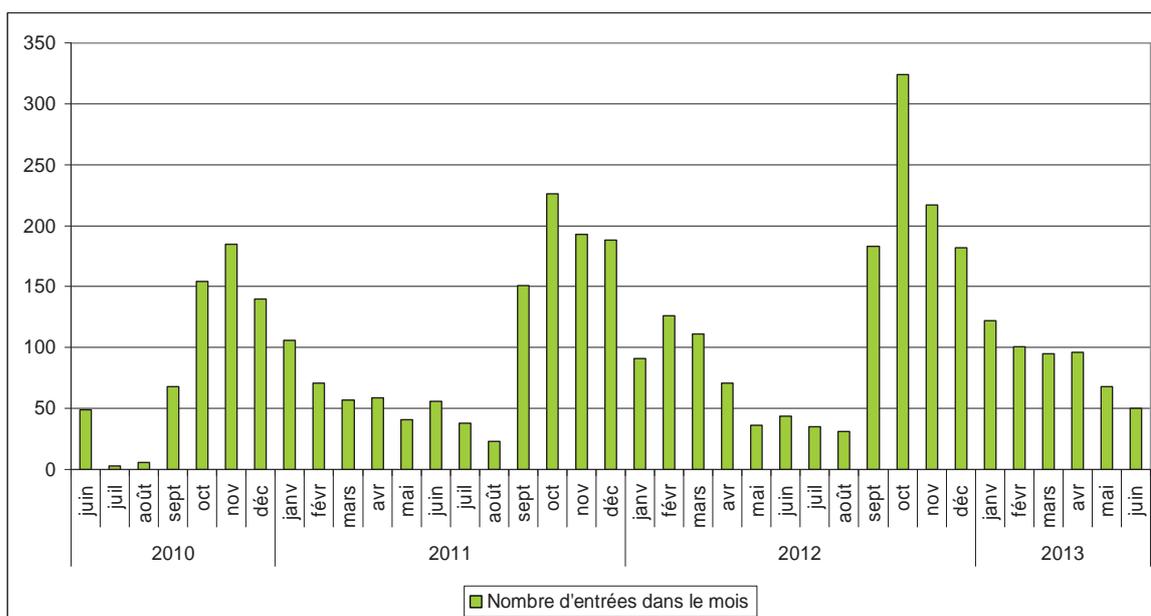
## [2] Taux moyen de volontaires (\*) à l'entrée entre 2010 et 2013 par départements



(\*) Le taux moyen de volontaires correspond au nombre moyen de volontaires entre 2010 et 2013 par département rapporté au nombre de jeunes de 15 à 25 ans vivant dans ces départements.

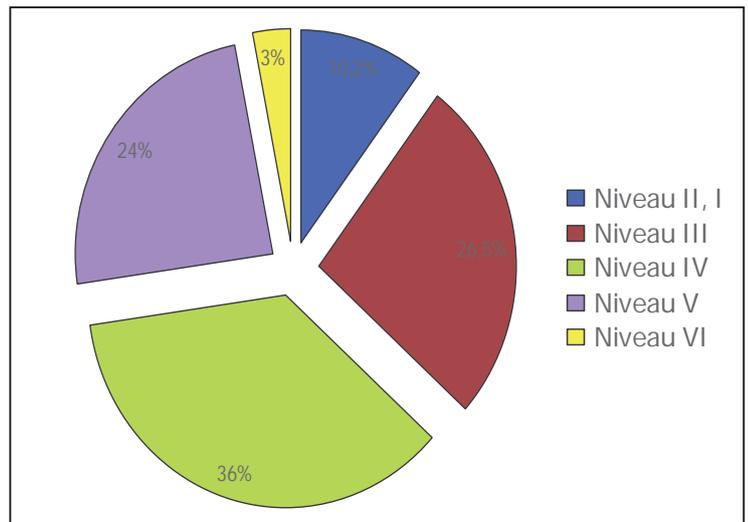
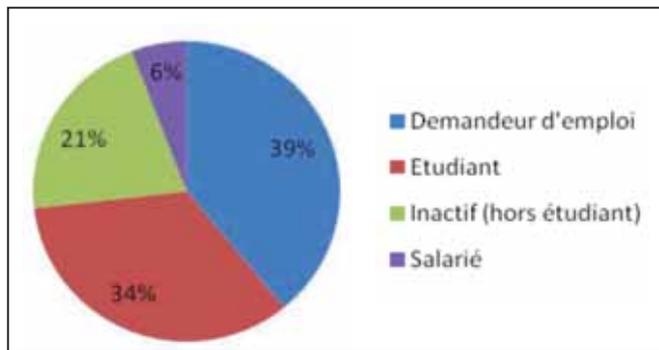
Source : fichier des contrats de service civique au 30 octobre 2013 – DRJSCS Paca

## [3] La majorité des contrats débute durant l'automne



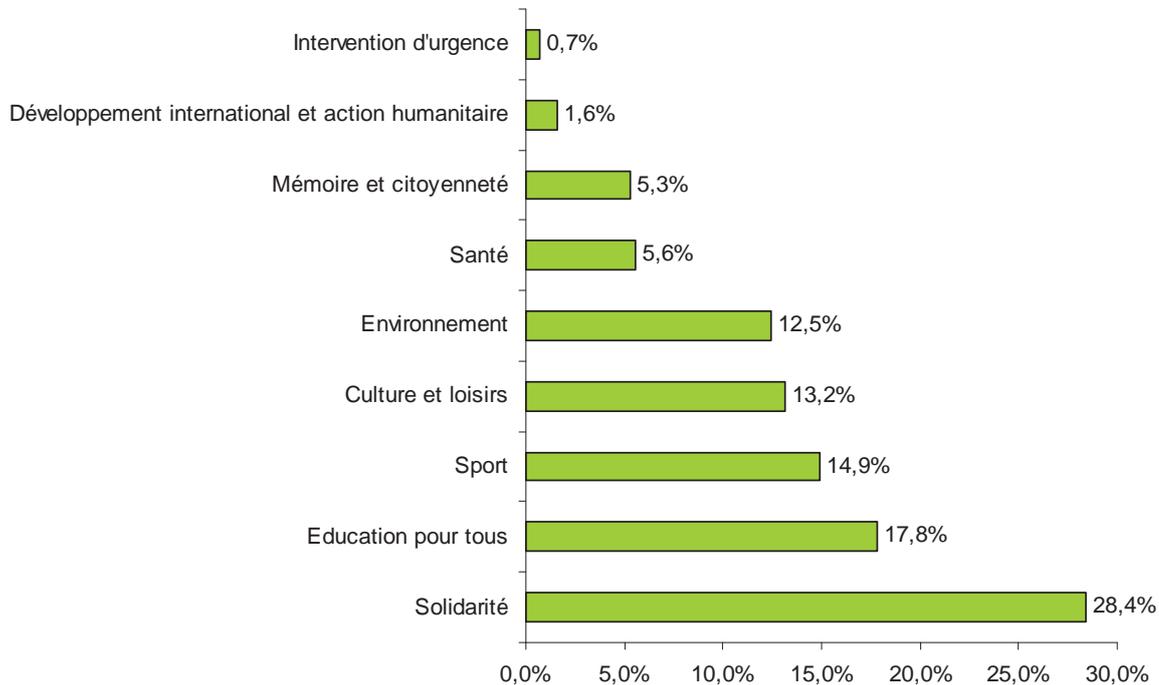
Source : fichier des contrats de service civique au 13 juillet 2013 DRJSCS Paca

[4] Situation des volontaires à leur entrée en service civique (au 31 août 2013)



Source : fichier des contrats de service civique au 30 octobre 2013 – DRJSCS Paca

[5] Une mission sur deux en Paca est effectuée dans le domaine de la solidarité ou de l'éducation pour tous (entre 2010 et 2013)



Source : fichier des contrats de service civique au 13 juillet 2013 – DRJSCS Paca

## En 2012, près de 3 000 jeunes ont bénéficié du programme de mobilité internationale « Jeunesse en action »

Jérôme Blanche (DRJSCS Paca)

*Le programme « Jeunesse en action », entré en vigueur en 2007, permet chaque année à 150 000 jeunes en Europe de bénéficier d'une aide à la mobilité. En 2012, 3 042 jeunes européens ont participé au programme en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, positionnant celle-ci parmi les régions les plus actives à l'échelle française. En outre, la région Paca a enregistré une forte augmentation du nombre de dossiers financés (+ 6 points) ainsi que du montant des subventions allouées propres à l'action « phare » du programme, le service volontaire européen (+ 8 points).*

En 2012, 3 042 jeunes (tous pays confondus) ont bénéficié du programme « Jeunesse en action », soit une baisse de 3 % par rapport à l'année 2011. Cependant, la part du nombre de participants avec moins d'opportunités est plus importante qu'en 2011 (22 % en 2012 contre 17 % en 2011), tout comme la part de participants français (28 % en 2012 contre 20 % en 2011). D'une manière générale, le nombre de bénéficiaires par action a diminué par rapport à 2011, sauf pour l'action « projets jeunesse pour la démocratie » pour laquelle le nombre de participants est passé de 0 à 274 en 2012 (cette action étant complexe, sa mise en œuvre ne fut effective qu'à partir de 2012).

Près de la moitié des participants (tous pays confondus) est associée à l'action « échanges de jeunes » tandis que l'autre moitié se partage les six autres actions [1].

Avec 135 projets de mobilité internationale financés en 2011 (soit 9 % du nombre de projets en France), la région Paca se place en 3<sup>ème</sup> position des régions françaises, derrière l'Île-de-France (19 %) et Rhône-Alpes (9 %). Elle confirme sa forte activité par rapport aux autres régions, puisque, sur le nombre de projets, elle est 2<sup>ème</sup> derrière l'Île-de-France concernant les actions « échange de jeunes » (14 %), « coopération avec les pays voisins de l'Union européenne » (14 %) et « mise en réseau des acteurs du domaine de la jeunesse et des organisations de jeunesse » (17 %). Avec 3 % des projets financés pour l'action « service volontaire européen », la région Paca est loin derrière l'Île-de-France (19 %).

Par ailleurs, la part des dossiers se référant à l'action « échange de jeunes » est la plus importante, puisque 48 dossiers sur 135 ont été financés en 2011.

En Paca, 3 145 jeunes, tous pays confondus, ont participé au programme (soit 10 % du nombre de participants en France) et la région se place ainsi en 3<sup>ème</sup> position derrière l'Île-de-France qui comptabilise 7 757 participants (soit 25 %) et Rhône-Alpes avec 3 689 participants (soit 12 %). De plus, les subventions

accordées en Paca correspondent à près de 2 950 000 euros (soit 10 % des subventions accordées à l'ensemble des régions), elle est la 3<sup>ème</sup> région derrière l'Île de France et Rhône-Alpes, et confirme ainsi sa forte dynamique par rapport aux autres régions de France.

Le montant des financements alloués aux actions du programme « Jeunesse en action » a sensiblement diminué en 2012, passant de près de 2 950 000 euros à 2 720 000 euros (soit une baisse de 8 %). Plus en détail, les subventions allouées aux actions « jeunesse pour la démocratie » et « service volontaire européen » ont respectivement progressé de six points et huit points. Mais celles-ci ont reculé au niveau des actions « échanges de jeunes » (- 4 %), « initiatives de jeunes » (- 2 %), « rencontres entre les jeunes et les responsables de la politique de jeunesse » (- 1 %), « coopération avec les pays voisins de l'Union européenne » (- 1 %), « mise en réseau des acteurs du domaine de la jeunesse et des organisations de jeunesse » (- 4 %) ainsi qu'au niveau des appels à propositions annuels (- 3 %).

### Sources

- <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F10040.xhtml>
- <http://www.injep.fr/-Programmes-europeens-jeunesse>

### **Le programme « Jeunesse en action »**

« Jeunesse en action » est un programme établi par l'Union européenne, pour les jeunes de 13 à 30 ans et concerne plus de 30 pays européens. Ce dispositif, mis en place en 2007, et pour une période de sept ans, a pour objectif de répondre, à un niveau européen, aux besoins des jeunes, de l'adolescence à l'âge adulte. Il contribue de manière significative à l'acquisition des compétences à travers l'apprentissage non formel (qui a lieu en dehors du parcours scolaire), tout en encourageant la participation active des jeunes dans la société. Il accompagne le nouveau cadre d'action relatif aux jeunes pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse adopté en 2009.

Le programme « Jeunesse en action » prévoit sept actions, dont le Service volontaire européen (SVE). Ce service permet aux jeunes de vivre une expérience de volontariat de deux à douze mois maximum dans une structure d'un autre pays. Il ne requiert aucun niveau de langue, de diplôme ou de formation, ainsi les jeunes participants à ce projet pourront acquérir des compétences utiles à leur développement personnel, éducatif et professionnel.

Pour en savoir plus : [www.jeunesseenaction.fr](http://www.jeunesseenaction.fr)

### **Les autres dispositifs de mobilité internationale**

Parmi les différents dispositifs de mobilité mis à disposition des jeunes existent le service civique européen (SCE), le volontariat international en entreprise (VIE), le volontariat international en administration (VIA) et le volontariat de solidarité internationale (VSI).

**VIE :** Les missions de volontariat international en entreprise s'inscrivent dans la continuité des actions de coopération économique menées par la France depuis plusieurs décennies avec divers États. Elles participent ainsi aux politiques de codéveloppement et contribuent au rayonnement économique et industriel de la France en Europe, au Japon et aux États-Unis. Ces missions sont destinées aux jeunes de 18 à 28 ans.

**VIA :** Les missions de volontariat international en administration ont trait aux politiques de soutien apporté aux Français établis hors de France et de coopération culturelle ou scientifique avec divers États et sont destinées aux jeunes de 18 à 28 ans.

**VSI :** Le volontariat de solidarité internationale a pour objet l'accomplissement à temps plein d'une mission d'intérêt général dans les pays en voie de développement. La mission appartient aux domaines de la coopération et de l'action humanitaire, et toute personne majeure et sans activité professionnelle peut en bénéficier.

**SCE :** Le volontariat de service civique a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale par des actions de types très variés : à caractère éducatif, environnemental, humanitaire, sportif, etc. Les actions à caractère religieux ou politique en sont cependant exclues. Les bénéficiaires sont les jeunes de moins de 26 ans.

### **Les autres dispositifs mis en place par le Conseil Régional**

Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, la Région met en place de nombreux dispositifs de mobilité internationale. Avec un budget annuel de 3 300 000 €, elle soutient plus de 2 300 jeunes chaque année dans leur projet de mobilité. La Région propose un dispositif de mobilité « entrante » destiné aux étudiants étrangers : avec 250 000 € et une quinzaine d'établissements partenaires, ce sont près de 80 étudiants d'une dizaine de nationalités différentes qui sont soutenus chaque année par le Conseil Régional. Un dispositif de mobilité « sortante » est également proposé par la Région. Il permet l'attribution de bourses d'études et de stages aux étudiants de l'enseignement supérieur inscrits en région Paca et qui effectuent une période de formation à l'étranger. Avec un budget de 2 600 000 € ce sont près de 2 200 bourses attribuées chaque année. L'insertion professionnelle est également favorisée puisque la Région propose chaque année à une soixantaine de jeunes diplômés de valoriser leur formation initiale en accédant à une expérience professionnelle au sein d'une entreprise ou association située à l'étranger. En outre, la Région Paca soutient chaque année via une bourse une cinquantaine de jeunes volontaires engagés dans un Service Volontaire Européen au sein d'une structure située en Europe ou sur un territoire avec lequel elle entretient des relations de coopération.

[1] Nombre de participants en 2011 et 2012

Actions	2011			2012		
	Nombre de participants tous pays confondus	Nombre de participants français	Nombre de participants avec moins d'opportunités	Nombre de participants tous pays confondus	Nombre de participants français	Nombre de participants avec moins d'opportunités
Echanges de jeunes	1 588	298	338	1 335	262	477
Initiatives de jeunes	197	80	66	91	89	29
Jeunesse pour la démocratie	0	0	0	274	34	46
Séminaires de jeunes	170	146	10	0	0	0
Service volontaire européen	159	21	80	192	51	78
Coopération avec les pays partenaires voisins de l'Union européenne	460	47	46	414	69	37
Formations / Mises en réseau	571	48	0	371	46	4
Appels à projet	0	0	0	365	311	0
<b>Total</b>	<b>3 145</b>	<b>640</b>	<b>540</b>	<b>3 042</b>	<b>862</b>	<b>671</b>

Source : AFPEJA (Agence française du programme européen « Jeunesse en action »)



## Actif

La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs. La mesure de la population active diffère selon l'observation statistique qui en est faite. On peut actuellement distinguer trois approches principales : au sens du BIT, au sens du recensement de la population, au sens de la Comptabilité nationale. C'est l'approche au sens du recensement de la population qui est retenue ici.

## Actif occupé

Personne ayant un emploi.

## Agence immobilière à vocation sociale (AIVS)

Une agence immobilière à vocation sociale (AIVS) gère pour le compte de propriétaires privés des logements qu'elle propose à des personnes en difficulté. Elle sert de trait d'union entre des propriétaires soucieux de louer leur logement en toute sécurité et des locataires en situation fragile qui ne peuvent accéder seuls au parc privé.

## Aides individuelles au logement

Trois aides au logement sont versées par les Caf :

- L'allocation personnalisée au logement (APL), instaurée lors de la réforme de la politique du logement en 1977, est destinée à toute personne locataire d'un logement ancien ou neuf qui a fait l'objet d'une convention entre le propriétaire et l'État fixant, entre autres, l'évolution du loyer, la durée du bail, les conditions d'entretien et les normes de confort. Elle concerne également les accédants à la propriété ayant contracté un prêt aidé par l'État.
- L'allocation de logement à caractère familial (ALF) est la première à avoir été créée en 1948 pour solvabiliser les familles face à la hausse des loyers des logements neufs lors de la reconstruction. Elle concerne les personnes qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'APL.
- L'allocation de logement à caractère social (ALS) a été instituée en 1971 pour aider d'autres catégories que les familles. Elle s'adressait initialement aux personnes âgées de plus de 65 ans, à des personnes handicapées et à des jeunes travailleurs âgés de moins de 25 ans. À partir de 1991, elle a été étendue à toute personne non éligible au titre de l'ALF et de l'APL, et notamment à partir de 1993 aux étudiants (plus d'un quart des bénéficiaires sont des étudiants).

La plupart des conditions d'ouverture du droit sont identiques pour ces trois prestations. Elles sont relatives notamment aux ressources et à l'occupation du logement.

## Allocataire

Personne présente dans les fichiers des Caisses d'allocations familiales car elle perçoit une ou des prestation(s) sociale(s) et/ou familiale(s).

## Allocation aux adultes handicapés

L'allocation aux adultes handicapés (AAH) est une prestation sociale. Pour en bénéficier, la personne handicapée doit justifier d'un taux d'incapacité et de ressources ne devant pas dépasser un plafond annuel fixé à 9 482 € pour une personne seule en 2013.

## Alternance

Ce terme englobe les contrats d'apprentissage et de professionnalisation qui fonctionnent tous les deux sur le principe d'acquérir une qualification en alternant des périodes en entreprise et en centre de formation.

## Apprentissage / contrat d'apprentissage

Dispositif d'insertion en alternance visant à acquérir une qualification professionnelle enregistrée dans le répertoire national des certifications professionnelles. L'objectif est d'obtenir un diplôme ou un titre certifié et une première expérience professionnelle significative. Il s'adresse aux jeunes de moins de 26 ans. Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail à durée déterminée, de un à trois ans, selon la durée de la formation préparée.

## Chef et coexploitant

Le chef d'exploitation est la personne physique qui assure la gestion courante de l'exploitation. Dans le cas d'une forme sociétaire, où plusieurs personnes peuvent remplir cette fonction, on retient celle qui assure la plus grande part de responsabilité, les autres étant définies comme coexploitants.

## Chômage au sens du BIT

En application de la définition internationale adoptée en 1982 par le Bureau international du travail (BIT), un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ;
- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

### Confort (du logement)

La définition du confort a été établie en trois catégories :  
Sans confort : ni baignoire, ni douche, ni wc affecté au logement intérieur ou à la parcelle.

Tout confort : baignoire ou douche, wc affecté au logement intérieur ou parcelle.

Confort partiel : les autres possibilités.

### Contrat de professionnalisation

Dispositif d'insertion en alternance visant à acquérir une qualification enregistrée dans le répertoire national des certifications professionnelles ou reconnue dans les classifications d'une convention collective nationale, ou figurant sur une liste établie par la commission paritaire nationale de l'emploi d'une branche professionnelle. Il s'adresse aux jeunes de moins de 26 ans et aux adultes demandeurs d'emploi âgés de 26 ans ou plus. Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée.

### Décrocheur

Sont considérés comme décrocheurs les élèves de plus de 16 ans, qui étaient scolarisés l'année ( $n-1$ ), qui n'ont pas obtenu de diplôme terminal et qui ne sont retrouvés l'année  $n$  dans aucun système de formation initiale (Éducation nationale, Apprentissage, Agriculture, Armée) en France.

Plus précisément :

- Le diplôme intermédiaire (BEP ou CAP) obtenu au cours du cycle en trois ans de bac professionnel n'est pas un diplôme terminal. Si un élève était scolarisé en bac pro trois ans l'année dernière, et n'est pas retrouvé aujourd'hui, il est repéré comme ayant décroché même s'il a obtenu un BEP ou un CAP au cours du cycle en trois ans inachevé.
- Un élève ayant obtenu un BEP ou un CAP non rénové, qui s'est inscrit en 1<sup>ère</sup> PRO l'année dernière et qui n'est pas retrouvé scolarisé cette année est également repéré comme ayant décroché.

### Demandeur d'emploi

Pôle emploi recense, à la fin de chaque mois, les demandeurs d'emploi inscrits dont la demande n'a pas été satisfaite ou annulée. Il s'agit d'une mesure administrative du chômage, qui obéit à une logique de gestion et de réglementation. Les catégories de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi qui sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi sont définies comme suit :

**Catégorie A** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.

**Catégorie B** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois).

**Catégorie C** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois).

### Dotation jeune agriculteur

La dotation jeune agriculteur (DJA) est une aide à la trésorerie destinée à financer la reprise ou la création d'une exploitation agricole. Accordée sous réserve du respect de certaines conditions (première installation, formation agricole, moins de 40 ans, présenter une étude) son montant est fixé dans les limites prévues par zones géographiques (plaine, défavorisée et montagne) et selon certains critères.

### ÉCLAIR

Programme des écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite.

### Épisode dépressif caractérisé

Les cas d'épisode dépressif caractérisé (EDC) sont classés en trois niveaux selon leur sévérité, d'après le CIDI-SF (Composite International Diagnostic Interview – Short Form) :

- « EDC léger » : quatre ou cinq symptômes de tristesse ou de perte d'intérêt et faible impact sur les activités professionnelles, les activités sociales courantes et les relations avec les autres.
- « EDC modéré » : quatre ou cinq symptômes avec une perturbation des activités modérée à importante ou au moins six symptômes avec une perturbation des activités faible à modérée.
- « EDC sévère » : au moins six symptômes avec une perturbation des activités importante.

La prévalence annuelle des EDC est mesurée sur les douze mois précédant l'enquête.

### Étudiant

Au sens du recensement, un étudiant est défini comme un jeune de 16 à 29 ans, titulaire d'un baccalauréat ou d'un diplôme de niveau équivalent ou supérieur, inscrit dans un établissement d'enseignement (pas forcément supérieur).

### Formation continue

La formation continue est à destination des actifs salariés (du secteur privé, de la fonction publique) ou des demandeurs d'emploi. Elle a pour objectif de favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle, de permettre le maintien dans l'emploi, de faciliter l'adaptation à l'évolution des techniques et des conditions de travail, de favoriser le développement des compétences et l'accès aux différents niveaux de la qualification professionnelle, de contribuer au développement économique et culturel ainsi qu'à la promotion sociale.

## Formation initiale

Elle désigne la formation obtenue au terme d'un cycle d'études sans arrêt. Elle s'oppose à la formation continue.

## Hébergement

Forme de logement temporaire qui permet à des publics en difficulté d'accéder à un appartement ou à une chambre pour une période déterminée, moyennant une participation. On distingue généralement l'hébergement d'urgence de courte durée (centres d'accueil de jour, centres d'hébergement d'urgence...), de l'hébergement d'insertion de plus longue durée qui correspond à un projet d'insertion et inclut un accompagnement social (centres d'hébergement et de réinsertion sociale, centres d'accueil de demandeurs d'asile, hôtels sociaux...).

## Illettrisme

Être en situation d'illettrisme, c'est ne pas disposer, après avoir été scolarisé en France, d'une maîtrise suffisante de la lecture et de l'écriture pour être autonome dans les situations simples de la vie quotidienne. Dans l'enquête IVQ (« Information et vie quotidienne »), le terme « illettrisme » s'applique aux personnes dites « en situation préoccupante face à l'écrit » qui ont été scolarisées en France. Ces personnes sont celles qui ont obtenu moins de 60 % de réussite à des exercices simples appréhendant les compétences en lecture de mots, écriture de mots, et compréhension d'un texte simple.

## Intermédiation locative

Dispositif financé par l'État consistant pour les associations à louer des logements dans le parc privé, pendant une durée déterminée, en vue de les sous louer temporairement à des ménages en difficulté, issus principalement de structures d'hébergement ou d'hôtels. La durée du contrat d'occupation signé entre l'association et le ménage ne peut excéder 18 mois.

## Jeune installé

Chefs et coexploitants installés entre les recensements agricoles de 2000 et 2010 et âgés de moins de 40 ans lors de leur installation.

## Niveaux de formation

Il existe sept niveaux de formation :

**Niveau VI** : Sorties du 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement secondaire (6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>) et des formations préprofessionnelles en un an. (C'est le niveau des personnes sorties de formation initiale sans avoir dépassé le niveau collège, ou la première année d'un CAP ou d'un BEP. Elles n'ont obtenu aucune certification, on dit qu'elles sont sans qualification.)

**Niveau V bis** : Sorties de 3<sup>ème</sup> générale, de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> technologiques et abandons en cours de CAP ou de BEP avant la dernière année (niveau sans certification).

**Niveau V** : Sorties de dernière année de CAP ou de BEP ou équivalent avec ou sans diplômes, ou abandons des études en 2<sup>nd</sup>e ou en 1<sup>ère</sup> générale ou technologique. C'est le niveau de formation validé par un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou un brevet d'études professionnelles (BEP).

**Niveau IV** : Sorties des classes de terminale de l'enseignement secondaire (avec ou sans le baccalauréat) et abandons des études supérieures sans diplômes. C'est le niveau validé par un Bac général, professionnel ou technologique, par un Brevet de Technicien (BT) ou un Brevet Professionnel (BP).

**Niveau III** : Sorties validées par un diplôme de niveau bac + 2 ans (DUT, BTS, etc.).

**Niveau II** : Sorties validées par un diplôme de licence ou de master 1. C'est le niveau Bac + 3 ou 4.

**Niveau I** : Sorties validées par un diplôme de 3<sup>ème</sup> cycle d'université (Master 2, doctorat), un diplôme d'ingénieur ou de grande école.

## Participant avec moins d'opportunités

Jeune en situation de handicap ou issu d'un milieu défavorisé ou d'une région moins dynamique que les autres.

## Pass Culture +

D'une valeur totale de 50 euros, le « Pass Culture + », promu par le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, est un chéquier qui se présente sous la forme de réductions permettant l'achat de trois natures de biens ou de prestations culturels. Il contient neuf chèques nominatifs et s'adresse aux jeunes de 15 à 25 ans révolus sous certaines conditions.

## Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD)

Le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) est le cadre institutionnel de la politique départementale en faveur du logement des personnes rencontrant des difficultés économiques et sociales. Il est élaboré et mis en œuvre conjointement par le Préfet et le Président du Conseil Général, en association avec les acteurs départementaux du logement et de l'action sociale. La loi du 31 mai 1990 l'a rendu obligatoire ainsi que la mise en place d'un Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

Le PDALPD s'organise autour de trois axes :

- La connaissance des besoins et le repérage des ménages en difficulté ;
- Le développement d'une offre de logements diversifiés et adaptés ;
- La solvabilisation et l'accompagnement social des ménages.

## Pluriactif

Chef ou coexploitant qui exerce une activité hors agriculture à titre principal ou secondaire.

## Premiers savoirs

Maîtrise de la langue française, expression et compréhension orales et écrites (lecture, écriture), maîtrise des règles de calcul, mathématiques et raisonnement logique, maîtrise élémentaire des Technologies de l'Information et de la Communication, culture générale, connaissance de l'environnement social, économique, institutionnel, savoir-vivre et comportement en société.

## Prestation d'accueil du jeune enfant

La prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) est une allocation (versée par la Caf sous conditions de ressources) qui permet de faire face aux premières dépenses liées à l'arrivée d'un enfant et aide à assurer les dépenses liées à l'entretien et à l'éducation des enfants. La Paje comprend :

- une prime de naissance ainsi qu'une allocation de base mensuelle ;
- un complément de libre choix du mode de garde ;
- un complément de libre choix d'activité, en cas de réduction de l'activité professionnelle.

## Problème aigu de logement

Cette catégorie regroupe l'ensemble des jeunes de 15 à 30 ans sans logement, hébergés chez des tiers ou en habitation mobile.

## Programme local de l'habitat (PLH)

Le programme local de l'habitat (PLH) est le principal dispositif en matière de politique du logement au niveau local. Établi pour une durée de six ans, il définit les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale. Il doit assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements sur son territoire.

Le PLH est obligatoire pour toutes les communautés de communes de plus de 30 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants, pour toutes les communautés d'agglomérations et communautés urbaines ainsi que pour les communes isolées de plus de 20 000 habitants.

## Programme prévisionnel des investissements

La Région arrête pour les lycées un programme prévisionnel des investissements (PPI). Ce document assure la mise en œuvre des orientations du schéma régional. Il définit la localisation des établissements, leurs capacités d'accueil et le mode d'hébergement des élèves. Le programme peut classer par ordre de priorité les

opérations projetées et indiquer leur coût prévisionnel en investissement et en fonctionnement. En dernier lieu, le préfet arrête sur proposition de l'autorité académique et après accord de la commune d'implantation et de la collectivité locale compétente, la liste des opérations à réaliser.

## Résidence sociale

La résidence sociale est une solution de logement meublé temporaire pour des ménages rencontrant des difficultés d'accès à un logement de droit commun en raison de difficultés économiques et sociales. Les résidents bénéficient de garanties proches des régimes locatifs de droit commun (contrat d'occupation, quittance, droit à l'APL). Les résidents peuvent prétendre à un accompagnement social individualisé. Elle est gérée par un gestionnaire agréé pour l'intermédiation locative et la gestion locative sociale.

## Revenu de solidarité active

Le revenu de solidarité active (RSA) s'inscrit dans une politique d'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté, exerçant ou non une activité. Ce dispositif se compose de deux volets :

- une incitation financière, qui vise à garantir un revenu qui varie en fonction des ressources et de la composition du foyer ;
- un accompagnement dans ou vers l'emploi, afin de favoriser l'accès à un emploi durable par la mise en œuvre d'un accompagnement social ou professionnel.

Le RSA a plusieurs composantes :

- le RSA socle seul s'adresse aux personnes qui n'ont pas de revenus d'activité ;
- le RSA socle et activité s'adresse aux personnes qui ont des revenus d'activité inférieurs au montant forfaitaire ;
- le RSA activité seul s'adresse aux personnes qui ont des revenus d'activité supérieurs au montant forfaitaire ;

Le montant du RSA peut être « majoré » au titre de l'isolement, pour les parents isolés.

## Revenu médian

En ordonnant la distribution des revenus, la médiane est la valeur qui partage cette distribution en deux parties strictement égales. En d'autres termes, c'est le revenu au dessous duquel se situe la moitié des individus et au dessus l'autre moitié.

### RSA jeunes

En septembre 2010, le RSA a été étendu aux jeunes âgés de 18 à 25 ans sans enfant à charge. Les allocataires du RSA jeunes doivent avoir exercé, au cours des trois années précédant leur demande de RSA, une activité pendant au moins l'équivalent de deux années d'activité à temps plein.

### Seuil de bas revenus

Fixé à 60 % du revenu médian français, le seuil de bas revenus est la notion centrale des études menées sur la pauvreté à partir des données des Caf. Prenant en compte l'ensemble des ressources du foyer (salaires, prestations sociales et familiales, minima sociaux, etc.) avant imposition, il s'élève pour l'année 2012 à 1 001 € pour une personne seule. Les foyers dont le revenu mensuel par unité de consommation est inférieur à ce seuil sont définis comme foyers allocataires à bas revenus.

### Seuil de très bas revenus

Fixé aux deux tiers du seuil de bas revenus, il s'élève pour l'année 2012 à 677 € pour une personne seule.

### Taux d'activité

Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

### Taux d'effort

Le taux d'effort est la part du budget que les ménages consacrent à leurs dépenses de logement, après déduction des aides versées par la Caf. Le champ de calcul de l'indicateur porte sur le parc locatif seulement (parc public ou privé).

Taux d'effort net :

$$\frac{\text{Loyer} + \text{Charges} - \text{Montant des aides au logement}}{\text{Revenu net mensuel perçu dont prestations familiales (aides au logement exclues)}}$$

### Taux de licences sportives délivrées

Nombre de licences sportives délivrées à un sous-groupe d'une population cible sur le nombre total de licences délivrées dans cette population cible.

### Taux de licences sportives par habitant

Nombre de licences sportives délivrées à une population cible rapporté au nombre d'habitants de cette population cible dans un territoire géographique.

### Taux d'emploi

Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe.

### Testing

Le *testing* est une méthode expérimentale d'« audit par couple ». Elle consiste à appareiller deux profils comparables en tous points hormis la caractéristique d'intérêt. Concernant la thématique de la discrimination sur le marché du travail, les expérimentations par *testing* se concentrent habituellement sur l'envoi d'une paire de curriculum vitae, accompagnés d'une lettre de motivation, qui ne diffèrent que par la variable à tester. Il y a donc un CV de candidat de « référence » et un CV de candidat « défavorisé », susceptible d'être discriminé. La discrimination est supposée à partir du moment où le nombre de réponses positives est inférieur pour le candidat défavorisé ; elle est admise si les différences de résultats apparaissent statistiquement significatives.

### Travailleur fragile

Personne active dont les ressources sont supérieures au seuil de bas revenus uniquement du fait du versement des prestations (en l'absence de prestations, ses ressources seraient inférieures au seuil).

### Travailleur pauvre

Un travailleur pauvre est une personne active dont les ressources sont inférieures au seuil de bas revenus, c'est-à-dire présente au moins six mois dans l'année sur le marché du travail et ayant travaillé au moins un mois au cours de cette période.

### Unité de consommation

La composition d'un ménage est déterminée à travers le concept d'« unités de consommation » (UC). En effet, on considère que la vie à plusieurs procure des économies d'échelle pour chaque membre du ménage, notamment en ce qui concerne les biens d'équipement et le logement : un ménage a besoin d'un seul réfrigérateur, d'un seul lave-linge... quelle que soit sa taille. Pour tenir compte de ces économies d'échelle et de la structure du ménage, l'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Pour le calcul du seuil de bas revenus, un ajout de 0,2 UC dans le cas d'une famille monoparentale est appliqué.

### Unité de travail annuel

L'unité de travail annuel (UTA) est une mesure du travail fourni par la main-d'œuvre. Une UTA correspond au travail d'une personne à plein temps pendant une année entière. Le travail fourni sur une exploitation agricole provient, d'une part de l'activité des personnes de la famille (chef compris), d'autre part de l'activité de la main-d'œuvre salariée (permanents, saisonniers, salariés des ETA et CUMA).

### Vétuste (logement)

Cette dénomination regroupe les logements de classement cadastral 7 (« qualité de construction médiocre, matériaux bon marché, logements souvent exigus en collectif, absence très fréquente de locaux d'hygiène ») et de classement cadastral 8 (« aspect délabré, qualité de construction particulièrement délabrée, ne présente plus les caractéristiques élémentaires d'habitabilité »).

<b>AAH</b>	Allocation aux adultes handicapés	<b>EMD</b>	Enquête ménages-déplacements
<b>BCP</b>	Base centrale de pilotage	<b>EPCI</b>	Établissement public de coopération intercommunale
<b>BEP</b>	Brevet d'études professionnelles	<b>ETAPS</b>	Espace territorial d'accès aux premiers savoirs
<b>BIT</b>	Bureau international du travail	<b>ETAQ</b>	Espace territorial d'accès à la qualification professionnelle
<b>BTS</b>	Brevet de technicien supérieur	<b>FRAC</b>	Fonds régional d'art contemporain
<b>CAF</b>	Caisse d'allocations familiales	<b>HLM</b>	Habitation à loyer modéré
<b>CAP</b>	Certificat d'aptitude professionnelle	<b>IGN</b>	Institut national de l'information géographique et forestière
<b>CAUE</b>	Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement	<b>INPES</b>	Institut national de prévention et d'éducation pour la santé
<b>CDAPH</b>	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées	<b>INSEE</b>	Institut national de la statistique et des études économiques
<b>CEREO</b>	Centre d'études et de recherches sur les qualifications	<b>LER</b>	Ligne express régionale
<b>CERTU</b>	Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques	<b>OFDT</b>	Observatoire français des drogues et des toxicomanies
<b>CFA</b>	Centre de formation d'apprentis	<b>OPCA</b>	Organisme paritaire collecteur agréé
<b>CHRS</b>	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale	<b>ORM</b>	Observatoire régional des métiers
<b>CROUS</b>	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires	<b>ORS</b>	Observatoire régional de la santé
<b>DAAC</b>	Délégation académique à l'éducation artistique et culturelle	<b>PAJE</b>	Prestations d'accueil du jeune enfant
<b>DDCS</b>	Direction départementale de la cohésion sociale	<b>PDAHI</b>	Plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion
<b>DEPP</b>	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance	<b>PDALPD</b>	Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées
<b>DIHAL</b>	Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement	<b>PIA</b>	Programme d'investissement d'avenir
<b>DIRECCTE</b>	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi	<b>PLH</b>	Programme local de l'habitat
<b>DIRPJJ</b>	Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse	<b>PPI</b>	Programme prévisionnel des investissements
<b>DRAAF</b>	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt	<b>PRF</b>	Programme régional de formation
<b>DRAC</b>	Direction régionale des affaires culturelles	<b>RRS</b>	Réseau de réussite scolaire
<b>DREAL</b>	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	<b>RSA</b>	Revenu de solidarité active
<b>DREES</b>	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques	<b>SAIO</b>	Service académique d'information et d'orientation
<b>DRJSCS</b>	Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale	<b>SAU</b>	Surface agricole utile
<b>DROS</b>	Dispositif régional d'observation sociale	<b>SEGPA</b>	Section d'enseignement général et professionnel adapté
<b>DUT</b>	Diplôme universitaire de technologie	<b>SESE</b>	Service études, statistiques et évaluation
<b>EAC</b>	Éducation artistique et culturelle	<b>SGAR</b>	Secrétariat général pour les affaires régionales
		<b>SIAO</b>	Service intégré d'accueil et d'orientation
		<b>SPRFPA</b>	Service public régional de formation permanente et d'apprentissage
		<b>TER</b>	Train express régional
		<b>UC</b>	Unité de consommation
		<b>ZUS</b>	Zone urbaine sensible

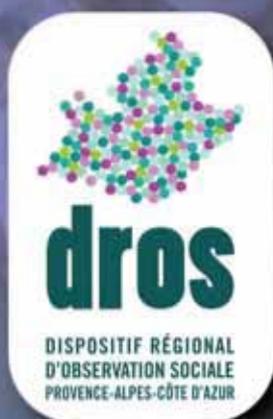


Cette étude se propose d'apporter des éléments sur les "jeunesses" dans la région Paca, leurs caractéristiques, leurs trajectoires, leurs problématiques.

L'ambition est double : recueillir dans une même publication les dernières données disponibles et disposer d'une vision globale et dynamique de la situation socio-économique des jeunes, des difficultés qu'ils doivent affronter et des atouts qui sont les leurs.

Comme toutes nos publications, ce document est téléchargeable sur notre site Internet.

[www.dros-paca.org](http://www.dros-paca.org)



ISBN : 978-2-11-138627-3